



ANNALES 2015





ANNALES 2015





MOT DU PRÉSIDENT

Les Annales sont la mémoire de la Fédération.

Vous retrouverez un an d'actions et d'évènements qui vous donneront une vision impressionniste de ce qu'est le quotidien de votre organisation professionnelle et des acteurs qui s'y impliquent.

Bonne lecture.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cavagné', written in a cursive style.

Bruno Cavagné



SOMMAIRE

ORGANIGRAMME

P. 5

JOURNAL DE L'ANNEE

P. 6

A TRAVERS LA PRESSE

P. 24

CONSEILS

P. 50

RAPPORTS DES COMMISSIONS

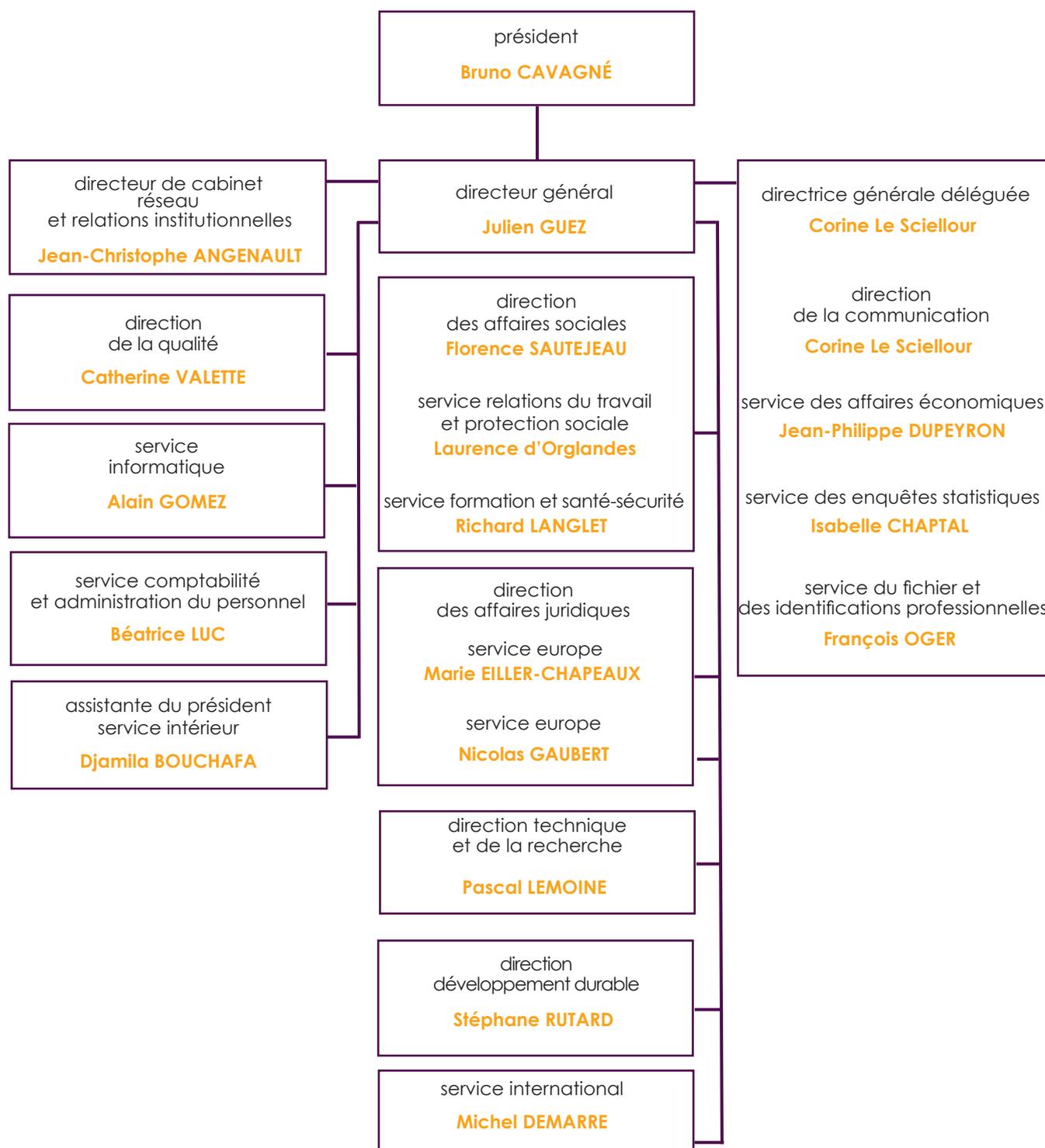
P. 82





ORGANIGRAMME

mars 2014





JOURNAL DE L'ANNÉE

De janvier à décembre 2015

JANVIER

6 janvier
Paris,

Bruno Cavagné rencontre Nadine Morano, députée européenne, ancienne Ministre délégué à l'Apprentissage et à la Formation professionnelle, dans le gouvernement Fillon (2010-2012).

7 janvier
Paris,

Bruno Cavagné rencontre Jacques Rapoport, Président de SNCF Réseau et déjeune par ailleurs avec Dominique Bussereau, ancien Ministre et Député de Charente Maritime.



Jacques Rapoport

20 janvier
Paris,

Bruno Cavagné rencontre Elisabeth Borne, Directrice de cabinet de Ségolène Royal.



Elisabeth Borne

22 janvier
Paris,

Bruno Cavagné rencontre Richard Ferrand, Député du Finistère, Rapporteur spécial du projet de loi Macron. Il préside par ailleurs la Cérémonie de remise des « Trophées Intermat Innovation Awards ».



Richard Ferrand

23 janvier
Paris, 3 rue de Berri,

Voeux de Bruno Cavagné en présence des collaborateurs de la FNTF, des secrétaires généraux des FRTF et des syndicats de spécialités. Remise des médailles syndicales.



Voeux de Bruno Cavagné et remise des médailles

27 janvier
Paris,

Bruno Cavagné déjeune avec la Directrice du pôle construction du Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, Nathalie Auburtin et le Directeur des rédactions Michel Dalloni.



Nathalie Auburtin

28 janvier
Paris, rue de Berri,

Réunion de la Commission Economique.

29 janvier
Paris, rue de Berri,

Réunion du conseil d'administration de la FNTF, sous la présidence de Bruno Cavagné suivi du traditionnel déjeûner organisé en l'honneur des membres de la Profession récemment nommés ou promus dans les ordres nationaux de la Légion d'honneur et du Mérite.

JOURNAL DE L'ANNÉE



29, 30, 31 janvier

Bordeaux,

La FRTP Aquitaine est présente via un stand au salon annuel d'orientation emploi-formation AQUITEC au Parc des expositions de Bordeaux – Lac.



30 janvier

Pornichet,

Assemblée Générale du SYNDUEX.



FÉVRIER

3 février

Paris, rue de Berri,

Réunion de la Commission Sociale.

4 février

Paris,

Bruno Cavagné a rendez-vous avec Xavier RAGOT, Président de l'OFCE.



Xavier Ragot

5 février

Paris,

Bruno Cavagné rencontre François Poupard, Directeur général des infrastructures de transports et de la mer.



François Poupard

6 février

Le Havre,

Matinée d'information Amiante et Patrimoine au CFA BTP avec la

participation des Canalisateurs de France, de l'USIRF, l'OPPBTP, de DIRECCTE Haute-Normandie et de CARSAT Normandie.

6 février

Paris, rue de Berri,

Réunion de travail franco-africaine



Rencontre franco africaine.

12 février

Paris, rue de Berri,

Réunion de la Commission Formation.

12 février

Paris, rue de Berri,

Réunion de la Commission Développement durable.

CA de la FNTF et décorés

29 janvier

Lille,

Assemblée générale de la Fédération Régionale des Travaux Publics Nord-Pas de Calais, en présence de Bruno Cavagné, intervenu aux côtés d'Alain Sur, Président de la FRTP, Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille, et Philippe Rapeneau, Président de la Communauté Urbaine d'Arras.



AG de la FRTP Nord-Pas-de-Calais

MARS

2 mars

Paris, rue de Berri,

Eric Berger reçoit les insignes de la Légion d'Honneur des mains de Patrick Bernasconi.



Daniel Tardy, Eric Berger, Patrick Bernasconi

JOURNAL DE L'ANNÉE



3 mars

Paris, Palais de l'Elysée,

Bruno Cavagné a rencontré le Président de la République, François Hollande, et lui a remis 17 propositions pour la relance en infrastructures.



Rendez-vous de Bruno Cavagné à l'Elysée

Rendez-vous de Bruno Cavagné à l'Elysée

5 mars

Paris, avenue des Champs-Élysées,

Conférence de presse de Bruno Cavagné sur les 17 propositions pour la relance en infrastructures ; préserver les investissements en infrastructures, faire appel à des financements privés, responsabiliser la politique d'investissement local, soutenir les entreprises en difficulté, repenser un état stratégique.

10 mars

Mobilisation de la profession des Travaux Publics de Lorraine et d'Alsace, afin de dénoncer l'effondrement de l'investissement des collectivités.



Mobilisation en Alsace

11 mars

Paris, rue de Berri,

Réunion de la Commission des Marchés.

17 mars

Paris,

Assemblée générale du SETVF.

27 mars

Marseille,

Assemblée générale du SFETH. Le SFETH organise le championnat de France Cordiste.



Affiche du championnat

AVRIL

8 avril

Paris,

3 rue de Berri,

Réunion de la Commission économique.

9 avril

Paris, rue de Berri,

Assemblée générale de la FNTP sur fond de crise : la profession attend du gouvernement des mesures d'urgence de relance de l'investissement en infrastructures.

Emmanuel Macron, Ministre de l'Economie, intervient à l'occasion de l'Assemblée générale. Il annonce le plan de relance autoroutier et le dispositif de préfinancement du FCTVA par des prêts à taux zéro de la Caisse des Dépôts et Consignations.

JOURNAL DE L'ANNÉE



Assemblée Générale de la FNTF



ANNALES
2015

JOURNAL DE L'ANNÉE



Journée des épouses

9 avril

Paris,

Journée des épouses des administrateurs à la Fondation Louis Vuitton.

13 avril

Alsace,

Assises des Travaux Publics organisée par la FRTP Alsace. Cette journée réunit les représentants de la Profession des Travaux Publics, les collectivités et les financeurs afin d'échanger sur les perspectives et échéances des futurs chantiers.

14, 15 et 16 avril

Vincennes,

19^e salon des Maires d'Ile-de-France, avec la participation de la FRTP Ile-de-France au Parc Floral. Ces trois journées d'échanges et de réflexions rassemblent de nombreux élus, experts, décideurs et entreprises, autour des enjeux de la région, et de la crise du secteur des Travaux Publics. Ces journées font écho aux propos de José Jamos, Président de la FRTP : « Nous devons plus que jamais mobiliser nos énergies et afficher nos valeurs communes au sein de la FRTP Ile-de-France et du réseau francilien. Ensemble, nous sommes plus forts ».



Salon des Maires d'Ile-de-France

21 avril

Paris,

Bruno Cavagné inaugure, avec Pierre Gattaz, le salon INTERMAT.

22 avril

Paris,

Bruno Cavagné rencontre Bruno Le Maire, ancien Ministre.

23 avril

Paris et Aix en Provence,

Bruno Cavagné rencontre François Poupard, directeur général des infrastructures, des transports et de la mer.

Il intervient dans la même journée aux Assises de la FRTP PACA.

Au programme de ces Assises :

- Une conférence sur « La relance budgétaire comme outil de sortie de la crise », avec Sébastien Charles, Maître de Conférences en Economie à l'Université Paris 8, Jonathan Marie, Maître de Conférences en Economie à l'Université Paris 13, Membre des Economistes Atterrés.
- Une table ronde : « Bien programmer

pour mieux réaliser », avec Michel Cadot, Préfet de région, Eric Diard, 1^{er} Vice-Président de MPM en charge de la voirie, l'espace public, et des grandes infrastructures, Jacques Frossard, Directeur régional de SNCF Réseau et Laurent Amar, Président de la FRTP PACA.



Assises de la FRTP PACA



Michel Cadot

24 au 28 avril :

Lyon,

Congrès de la Fédération Européenne des Explosifs (EFEE).

30 avril

Paris,

Bruno Cavagné déjeune avec Patrick Vieu, membre du CGEDD.



Patrick Vieu

MAI

19 mai
Bordeaux,

Conférence sur les Ambassadeurs des Marchés publics avec la participation de la FRTP Aquitaine, organisée à la Préfecture de la Région.

20 mai
Paris,

Bruno Cavagné a rendez-vous avec Nicolas Jachiet, Président de SYNTEC Ingénierie.



Patrick Vieu

21 mai
Paris,

Bruno Cavagné déjeune avec Loïc Rocard et Stéphane Leclerc, conseillers au cabinet du Premier Ministre.



Loïc Rocard

21 mai
Paris,

Lancement du Centre d'Excellence International Concessions et PPP «Bonnes pratiques, lois et institutions» sous l'égide de la Commission Economique pour l'Europe des Nations-Unies (CEE-NU). Plusieurs participants de la FNTP sont présents.



Table ronde « Relevons le défi des besoins d'infrastructures essentielles pour un cadre innovant de relations Public-Privé ».



Signature du Memorandum of Understanding pour la création du Centre d'excellence International Concessions et PPP «Bonnes pratiques, lois et institutions»

26 mai
Rennes,

Conseil d'Administration de la FRTP Bretagne, avec l'intervention de Bruno Cavagné.

26 mai
Bordeaux,

Grand Sommet économique du sud-ouest, session infrastructures, au Palais de la Bourse, avec la participation de la FRTP Aquitaine. Le thème abordé est : « Des infrastructures renforcées, un levier clé pour le développement des entreprises ? » Une table ronde est organisée en présence de :

- Pierre DARTOUT, préfet d'Aquitaine et de Gironde, préfet préfigurateur de la future grande région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes,
- Christian SURGET (Fédération des travaux publics d'Aquitaine),
- Laurent CAVROIS (Lisea),
- Christian BIRBAUD (Eiffage Construction).



Sommet économique du sud-ouest

28 mai
Paris,

3 rue de Berri,
Réunion de la Commission développement durable.

JOURNAL DE L'ANNÉE

JUIN

3 juin

Assemblée générale de EGF BTP.



Ci-dessus, Jérémy Rifkin, à la Maison de la Mutualité devant 1000 invités des entreprises générales de France (EGF.BTP) sur la mise en œuvre de la « troisième révolution industrielle » en Nord-Pas de Calais



3 juin

Monestier (24),

Assemblée Générale de la FRTP Aquitaine au Château des Vigiers en Dordogne en présence de Bruno Cavagné.

4 juin

Paris,

Bruno Cavagné déjeune avec Alexis Kohler, directeur de cabinet et Julien Denormandie, directeur adjoint de cabinet d'Emmanuel Macron.



Julien Denormandie

4, 5 juin

Bordeaux,

La FRTP Aquitaine accueille les Présidents des Syndicats de Spécialités à Bordeaux et organise une visite du chantier de la Cité du vin et des civilisations.



Visites de chantier de la Cité du vin et des civilisations

9 juin

Paris, rue de Berri,

Réunion de la Commission Formation.

9 juin

Paris,

Bruno Cavagné rencontre d'une part Philippe Duron, Président de l'AFITF et d'autre part, Laurent Grandguillaume, député de Côte d'Or avec Emmanuèle Perron.



Laurent Grandguillaume

Il a ensuite rendez-vous avec Alain Minc, Président de la SANEF.

10 juin

Paris,

3 rue de Berri,
Réunion de la Commission des Marchés.

10 juin

Paris,

Assemblée Générale du SERCE organisée au Pré Catelan et déroulée d'une conférence « COP 21 : quelle contribution des entreprises à l'agenda des solutions ? ».

11 juin

Paris,

Assemblée Générale de l'USIRF en présence notamment de Bruno Cavagné, de François Poupard, Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer, Charles-Eric Lemaignan, Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, Président de l'Assemblée des communautés de France, Dominique Bussereau, Président de l'Assemblée des Départements de France, Marc Tassone, Directeur général de l'IDRRIM.



AG de l'USIRF - Jacques Tavernier

16 juin

Paris,

Présentation du futur Forum SMART CITY MARSEILLE, en présence de Bruno Cavagné, avec Jean-Christophe Tortora, Président de la Tribune et de Jean-Claude Gaudin, député-maire de Marseille.



Jean-Christophe Tortora

Bruno Cavagné intervient le même jour à l'Assemblée Générale des Canalisateurs de France.

17 juin

Paris, rue de Berri,

Assemblée Générale du STRRES.



JOURNAL DE L'ANNÉE



AG du STRRES

17 juin
Paris,

Bruno Cavagné a rendez-vous avec Alain Juppé, ancien Premier Ministre. Il déjeune avec Olivier Faure, député de Seine-et-Marne et rapporteur du budget des transports et intervient devant l'Assemblée générale du STRRES.



Olivier Faure

18 juin
Franche-Comté,

Pose de la 1^{ère} pierre de l'ECOPOLE (futur siège de la FRTP Franche-Comté) à Temis-Besançon en Franche-Comté, en présence de Bruno Cavagné. ECOPOLE a pour objectif la constitution d'un Pôle TP reconnu et identifié, comprenant les bureaux de la FRTP, les locaux du CFA TP, une Plate Forme Technologique TP avec l'Education Nationale et un lieu d'échange avec les partenaires dans le cadre du programme d'animation du Cluster Eco-Chantiers.



1^{ère} pierre de l'Ecopole

18 juin
Paris, 3 rue de Berri,

Réunion de la Commission Sociale.

24 juin
Paris, 3 rue de Berri.

Assemblée générale du SPECBEA, sur les thèmes : « L'entretien des voiries en béton et les bétons drainants dans l'espace public ».

24 juin
Paris,

Réunion de la Commission économique.

24 juin
Paris,

Bruno Cavagné intervient au Colloque de l'ASFA sur le thème : « Les concessions : un modèle d'avenir ».

25 juin
Paris,

Conseil d'administration de la FNTP. Matinales des TP avec Pierre-René Lemas, Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) sur le thème « Investir au service des territoires ».



Pierre-René Lemas

26 juin
Paris rue de Berri,

Assemblée générale du SYNDUEX.

26 juin
Poitiers,

Assemblée Générale de la FRTP Poitou-Charentes.



AG de la FRTP Poitou-Charentes : M. Bergé

JUILLET

2 juillet
Paris,

Bruno Cavagné déjeune avec Gabrielle Gauthey, directrice des financements de la Caisse des Dépôts et Consignations et Serge Bergameli, directeur du réseau Caisse des Dépôts et Consignations.



Gabrielle Gauthey

2 juillet
Bourgogne,

120 entrepreneurs et 80 décideurs économiques rencontrent le Préfet et le Président de région pour faire un point sur les projets de travaux.



Rencontre sur les projets de travaux en Bourgogne

JOURNAL DE L'ANNÉE

7 juillet

Paris,

Bruno Cavagné rencontre Nicolas Sarkozy, Président du parti « Les Républicains ».

15 juillet

Paris,

Bruno Cavagné rencontre François Poupard, Directeur général des Infrastructures, des Transports et de la Mer.

22 juillet

Paris,

Bruno Cavagné a rendez-vous avec Valérie Rabault, Rapporteur général du Budget à l'Assemblée nationale.



Valérie Rabault

28 juillet

Paris,

Bruno Cavagné a rendez-vous avec Gilles Carrez, Président de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale.

SEPTEMBRE

9 septembre

Paris,

Bruno Cavagné déjeune avec Renaud Donnedieu de Vabres, ancien Ministre, et rencontre Pierre Gattaz, Président du MEDEF.



Renaud Donnedieu de Vabres

15 septembre

Paris,

Audition par la Commission d'Enquête de l'Assemblée nationale sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat aux Collectivités locales sur l'investissement public.

15 septembre

Bruxelles,

Une délégation de la FRTP Nord Pas de Calais a organisé une rencontre au parlement Européen, avec Dominique Riquet, député européen, vice-Président de la commission Transports, autour du Canal Seine-Nord Europe.



Rencontre au Parlement européen

16 septembre

Paris,

Bruno Cavagné déjeune avec Salim Bensmail, directeur de la MAPP et Pierre Calvin, membre du Bureau de la FNTP.



Salim Bensmail

22 septembre

Paris,

Présentation de l'étude du Syndicat des Equipements de la Route (SER), réalisée par OpinionWay "Les Français et la sécurité routière" en présence de Gilles de Robien, ancien Ministre de l'Équipement et des Transports.



Présentation de l'étude du SER

23 septembre

Paris,

Bruno Cavagné rencontre Pierre Mathieu Duhamel pour Alain Juppé, Eric Woerth pour Nicolas Sarkozy, et Jérôme Grand d'Esnon pour Bruno Le Maire, dans le cadre des contacts avec les équipes des candidats à la primaire.

23 septembre

Paris,

Assemblée Générale du SNECOREP.

24 septembre

Paris, 3 rue de Berri,

Réunion de la Commission développement durable.

25 septembre

Marseille,

Bruno Cavagné intervient au Forum «Smart City».

30 septembre

Paris, rue de Berri,

Réunion de la Commission des Marchés.

JOURNAL DE L'ANNÉE

OCTOBRE

6 octobre

Toulouse,

Assemblée Générale de la FRTP Midi-Pyrénées à Toulouse avec la participation de Bruno Cavagné, A. Lambert, ancien Ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, J-L Moudenc, Maire de Toulouse et Président de Toulouse Métropole, C. Delga, ancienne Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et, D. Reynié, candidat Les Républicains-UDI aux régionales 2015, et de nombreuses autres personnalités.



AG de la FRTP Midi-Pyrénées

7 octobre

Paris,

Bruno Cavagné rencontre Louis Nègre, Sénateur, Président de la FIF et François Baroin, Président de l'Association des Maires de France.



Louis Nègre

7 octobre

Paris, rue de Berri,

Réunion de la Commission économique.

7 octobre

Paris, rue de Berri,

Jean-Louis Marchand se voit remettre les insignes d'Officier de la Légion d'honneur par Xavier HUILLARD, Président directeur général de VINCI en présence de Bruno Cavagné.



Décoration de Jean-Louis Marchand

8 octobre

Paris, 3 rue de Berri,

Alain Minc est l'invité des « Matinales de la Tribune ». Il s'exprime sur son dernier livre « Un Français de tant de souches » et la situation économique et politique en France.



Les Matinales avec A. Minc.



9 octobre

Paris, avenue des Champs-Élysées

Inauguration des nouveaux locaux du Club 90.



Inauguration du Club TP



Valérie Pécresse et Bruno Cavagné

12 octobre

Paris, 3 rue de Berri,

Valérie Pécresse est l'invitée des « Matinales du Hub du Grand Paris ».

JOURNAL DE L'ANNÉE

12 octobre

Paris,

Remise des Trophées des Travaux Publics 2015.



Trophées des TP

13 octobre

Paris,

Bruno Cavagné déjeune avec Hervé Gaymard, ancien Ministre et allié de campagne d'Alain Juppé. Il participe à un dîner-débat sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat aux Collectivités locales avec François Baroin, Président de l'AMF et Nicolas Sansu, Rapporteur de la Commission d'Enquête de l'Assemblée nationale.



Nicolas Sansu

16 octobre

Le Havre (76),

Assises Régionales de la FRTP Normandie organisées lors de la Transat Jacques Vabre. Le thème de la réunion est « Les enjeux territoriaux de la nouvelle Normandie », avec la participation des entreprises et maîtres d'ouvrage.

15-16 octobre

Paris,

Bureau de la FRTP Rhône-Alpes décentralisé.

16 octobre

Bordeaux,

La FRTP Aquitaine organise des rendez-vous avec les principaux candidats à la présidence de la future région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. Alain Rousset et Virginie Calmes, en présence des Présidents FRTP des 3 régions, Michel Berge, Pierre Massy et Christian Surget.

20 octobre

Montpellier,

Assemblée Générale de la FRTP Languedoc Roussillon en présence des 5 principaux candidats à la présidence de la nouvelle Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées : Louis Aliot, Carole Delga, Gérard Onesta, Dominique Reynie, Philippe Saurel. Ils ont été interrogés par Bruno Cavagné, Thierry Le Friant, Président de la FRTP Midi-Pyrénées et Olivier Giorgiucci, Président de la FRTP Languedoc-Roussillon.



AG de la FRTP Languedoc-Roussillon

20 octobre

Paris,

Assemblée Générale de l'UMTM.

20 octobre

Paris,

3 rue de Berri,

Réunion de la Commission Sociale.

23 octobre

Orléans,

Assemblée générale de la FRTP Centre avec l'intervention de Bruno Cavagné.

29 octobre

FRTP Bourgogne - Projet de Gazoduc

Val de Saône : rencontre entre une centaine d'entreprises locales dont 80 entreprises de travaux publics et des groupements internationaux pour échanger sur les travaux à réaliser.



Bourgogne : rencontre avec les entreprises locales

JOURNAL DE L'ANNÉE



1^{er} novembre - Marathon en relais EKIDEN avec la participation des équipes de la FNTTP

NOVEMBRE

1^{er} novembre

Paris, Parvis de l'Hôtel de Ville,
Marathon en relais « Ekiden » avec la participation des équipes de la FNTTP.

3 novembre

Paris, 3 rue de Berri,
Climate Change Construction

4 novembre

Paris, 3 rue de Berri,
Assemblée Générale d'Ile-de-France à la Maison des Travaux Publics, avec la participation de Bruno Cavagné, de Laurent Vilboeuf, directeur de la DIRECCTE Ile-de-France.



AG de la FRTP d'Ile-de-France
De gauche à droite : José RAMOS, Stéphane MONCEAUX, Bruno CAVAGNE, Philippe YVIN



Invité à conclure l'Assemblée Générale de la FRTP Ile-de-France, le Préfet de Région Jean-François CARENCO a plaidé pour la confiance en l'avenir.



JOURNAL DE L'ANNÉE

5 novembre

Paris, 3 rue de Berri

Réunion de la Commission Formation.

23 novembre

Paris, 3 rue de Berri,

Conférence « En route vers la COP 21 – l'électricité au service de la vie, l'électricité au service du climat » au SERCE, avec l'intervention de son Président Guy Lacroix.



Conférence "En route vers la COP 21"

25 novembre

Paris,

3 rue de Berri,

Réunion de la Commission économique.

26 novembre

Paris,

Bruno Cavagné a rendez-vous avec François Poupard, Directeur général des infrastructures.

27 novembre

Paris,

Intervention de Jean-Louis Marchand lors des débats au forum Smartcity.

DÉCEMBRE

10 et 11 décembre

F RTP Bourgogne,

Salon des maires et des élus de Côte d'Or.

1^{er} et 2 décembre

Paris, CESE,

Réunion d'installation de la nouvelle Assemblée du CESE, présidé par Patrick Bernasconi, en présence notamment du Président de la République.

2 décembre

Paris, 3 rue de Berri,

Réunion de la Commission Marchés.

3 décembre

Paris,

Bruno Cavagné déjeune avec Christian Nibourel, Président Directeur Général d'Accenture.



Christian Nibourel

3 décembre

Villeurbanne,

Séminaire annuel de la Commission Santé et Sécurité de la F RTP avec la participation de la F RTP et Bruno Cavagné.



Séminaire de la Commission Santé et Sécurité

4 décembre

Paris, 3 rue de Berri

Le Service Europe a travaillé, en étroite collaboration avec le service International/SEFI, la Direction Développement durable de la F RTP et la FFB, à l'organisation d'une journée consacrée aux enjeux du changement climatique et aux solutions innovantes apportées par le secteur de la construction. Cette manifestation a rassemblé 200 experts, praticiens et acteurs politiques de toute l'Europe, à l'occasion de la COP 21.

4 décembre

Rhône-Alpes,

Assemblée Générale de la F RTP Rhône-Alpes sur les thèmes « Auvergne Rhône-Alpes : construire une communauté de destin » et « Les défis pour nos métiers et nos territoires » avec la participation de Bruno Cavagné.



Adphoto

AG de la F RTP Rhône-Alpes

8 décembre

Paris,

Bruno Cavagné déjeune avec Emmanuel Macron, Ministre de l'Economie et des Finances.

10 décembre

Paris,

Forum « RH et préventions » avec la remise des trophées « Prévention Ensembles en présence de Jacques Tavernier, Pierre Calvin représentant de la F RTP au titre de la Commission santé sécurité et Jean Cerutti, Président de la Commission Sociale F RTP.



Remise des Trophés "Prévention Ensembles"

JOURNAL DE L'ANNÉE

14 décembre

Paris,

Bruno Cavagné rencontre Mme Myriam EL KHOMRI, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social.



16 décembre

Paris, rue de Berri

Nicolas Sarkozy est l'invité des Matinales des Travaux Publics.

Matinales des Travaux Publics



JOURNAL DE L'ANNÉE

16 décembre

Paris, rue de Berri,

Arbre de Noël des enfants des collaborateurs de la FNTF organisé par Madame Cavagné. L'après-midi des « Ateliers de cuisine » sont organisés en compagnie du Chef Michel Sarran, suivis d'un cocktail de clôture qui réunit parents et enfants.



16 décembre - Arbre de Noël de la FNTF



JOURNAL DE L'ANNÉE

17 décembre

Paris,

Bruno Cavagné rencontre Jean-Christophe Lagarde, Président de l'UDI.



Jean-Christophe Lagarde

SIGLES ET ACRONYMES

ADF	Assemblée des Départements de France	ERDF	Électricité Réseau Distribution France
AFD	Agence Française de Développement	ETI	Entreprises de Taille Intermédiaires
AFIFT	Agence de financement des infrastructures de transport en France	FED	Fonds Européen de développement
AGEFIPH	Association chargée de gérer le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées-FIPH	FFB	Fédération Française du Bâtiment
AGFAS TP	Association de Gestion du Fonds d'action du Ficas	FIEC	Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction
ANR	Agence Nationale de la Recherche	GrDF	Gaz réseau Distribution France
AREF	Associations Régionales pour la Formation continue dans les industries du BTP	IDRRIM	Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité
BEI	Banque Européenne d'Investissement	IFEJI	Institut Français des Experts Juridiques Internationaux
CCAG TP	Cahier des Clauses Administratives Générales - Travaux Publics)	IFRI	Institut Français des Relations Internationales
CCCA-BTP	Comité Central de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics	IFSTTAR	Institut Français des Sciences et Technologies des Transports de l'Aménagement et des Réseaux
CCI/ISCC	Chambre de Commerce International / Institut des Sciences de la Communication	IHEDN	Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale
CERC	Cellules Economiques Régionales de la Construction	INERIS	Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques
CESE	Conseil Économique, Social et Environnemental	INSTED	Institut des Sciences et des Technologies de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement
CESER	Conseil Économique Social Environnemental Régional	IREX	Institut pour la Recherche et l'Expérimentation en Génie Civil
CGC	Conseil des Pays du Golfe	ITAG	International Technical Advisory
CICA	Confederation of International Contractors Association	LCRM	Lettre de Change à Relevé Magnétique
CISMA-BTP	Syndicat des Equipements pour la Construction, les Infrastructures, la Sidérurgie et la Manutention	LGV SEA	Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique
CMATP	Comité de Médiation et d'Arbitrage des Travaux Publics	LID	Livret Infrastructures Durables
CNCCEF	Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France	MAEE	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
CONS-TRUCTYIS	Ancien Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la construction	MAPA	Marchés passés selon la procédure adaptée
CPNE	Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi	MEDEF	Mouvement des Entreprises de France
CRA	Association Cédants Repreneurs d'Affaires	MEEDDAT	Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire)
CREAFI	Centre de Recherches et d'Études des Assurances et Financements Internationaux	OFCE	Observatoire Français des Conjonctures Économiques
DICT	Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) - DR/DICT Charte de bon comportement	OPCA-TP	Organisme Paritaire Collecteur Agréé Travaux Publics
DIR	Direction Interdépartementale des Routes	PPP	Partenariat Public Privé
EGF BTP	Entreprises Générales de France-BTP	RESIST	Resisting Extortion and Solicitation in International Sales and Transactions
EIC	European International Contractors	RFF	Réseau Ferré de France
		RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
		SEDIP	Syndicat des Entreprises Distributrices de Précontrainte par post-tension
		SEFI	Syndicat des Entrepreneurs Français Internationaux
		SEIMAT	Syndicat Entreprises Internationales de Matériels

SIGLES ET ACRONYMES

	de Travaux Publics, mines et carrières, bâtiment et levage	UBI	
SERCE	Syndicat des Entreprises de génie électrique et climatique	FRANCE	Agence française pour le développement
SETRA	Service d'Etudes sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements		international des entreprises
SETVF	Syndicat des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées de France		
SNB	Stratégie Nationale pour la Biodiversité	UIE	Union nationale des Industries et entreprises de
SNECOREP	Syndicat National des Entrepreneurs, Concepteurs et Réalisateurs de Stations de Pompage		l'eau et de l'environnement
SNIT	Schéma National des Infrastructures de Transport	UIMM	Union des Industries et Métiers de la Métallurgie
SOFFONS	Syndicat national des entrepreneurs de sondages, forages et fondations spéciales	UNIRE	Union pour l'Information et la Représentation
SPECBEA	Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Chaussées en Béton et d'Equipements Annexes		des Entrepreneurs
SPTF	Syndicat Professionnel des Terrassiers de France		
STRRES	Syndicat National des Entrepreneurs Spécialistes de Travaux de Réparation et Renforcement de Structures	USIRF	Union des Syndicats de l'Industrie Routière
TDIE	Transport - Développement - Intermodalité - Environnement		Française
TRAMAF	Syndicat des entreprises de Travaux Maritimes et Fluviaux	VNF	Voies Navigables de France
UALH	Urbanisme et Aménagement - Logement social et Habitat		



A TRAVERS LA PRESSE



COMMUNIQUÉS

CONFÉRENCES

INTERVIEWS

ÉVÈNEMENTS



ANNALES
2015

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PÉNIBILITÉ : LA FNTP SOUHAITE DES CLARIFICATIONS ET UNE SIMPLIFICATION URGENTES

Paris, mardi 6 janvier 2015 – La FNTP confirme son inquiétude sur la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2015 du « compte individuel de prévention de la pénibilité » tel que prévu dans la loi, mais dont les modalités pratiques restent très difficiles à appliquer.

Voilà maintenant de longs mois que la FNTP alerte le Gouvernement sur l'aspect kafkaïen et impraticable d'un suivi individuel, par les chefs d'entreprises de Travaux Publics, de la pénibilité tout au long de la carrière des salariés, au regard de 10 facteurs de pénibilité, se déclinant eux-mêmes dans de multiples cas d'activités et d'exercices professionnels.

Sans remettre en cause le principe de la gestion des situations de pénibilité grâce à des formations spécifiques ou des aménagements du temps de travail, la FNTP considère qu'à ce stade, il est impossible de gérer des contraintes administratives supplémentaires, qui se traduiront également par une insécurité juridique accrue.

Si les déclarations récentes du Président de la République vont dans le bon sens, il convient désormais, au-delà des déclarations de bonnes intentions, d'agir rapidement et concrètement dans la voie de la simplification et de la sécurisation juridique d'un dispositif complexe et coûteux.

Ces avancées restent insuffisantes. C'est pourquoi la FNTP demande :

- La suppression de la fiche individuelle d'exposition en faveur d'éléments déjà en possession de l'entreprise, tel que le document unique,
- La mise en place d'un dispositif qui rende les modes d'emploi opposables aux salariés, pour éviter le risque contentieux,
- La pérennisation des faibles taux de cotisations.

Dans l'attente de ces clarifications indispensables et urgentes, la FNTP estime être dans l'impossibilité d'émettre une recommandation à ses entreprises quant à la mise en œuvre opérationnelle des facteurs de pénibilité chez les salariés.

A TRAVERS LA PRESSE

DÉBAT PUBLIC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 19 FÉVRIER

PLAN DE RELANCE AUTOROUTIER : 8 200 EMPLOIS POTENTIELLEMENT CRÉÉS

Paris, jeudi 19 février 2015 – Bruno Cavagné, Président de la FNTF, a rencontré ce matin Jean-Paul Chanteguet, Président de la commission Développement durable de l'Assemblée nationale, pour lui indiquer qu'il y a urgence à débloquer le plan de relance autoroutier, validé par Bruxelles le 29 octobre 2014.

Alors que le secteur des Travaux Publics s'enfonce dans la crise avec une prévision de baisse du chiffre d'affaires du secteur de 8 %, ce plan représente 21 projets susceptibles de démarrer entre la fin 2015 et 2016 si le dossier est débloqué ces prochaines semaines.

Ces projets, répartis dans 15 régions, ont pour finalité de résoudre des problèmes de congestion, d'améliorer la sécurité dans des zones à problèmes, de favoriser le désenclavement de territoires, c'est à dire d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de participer au développement économique des territoires. A ceux-ci s'ajoutent une série d'opérations concernant la biodiversité et la soule du Tunnel de Toulon.

Ces 21 projets qui nécessitent un investissement estimé à 2,7 milliards d'euros sur les 3,2 milliards d'euros globaux du plan de relance généreront en année pleine, 8 200 emplois pendant la durée des travaux (en moyenne 3 ans) :

- 5 700 directement dans les entreprises de Travaux Publics
- 2 500 chez les fournisseurs des entreprises.

1 000 emplois supplémentaires sur 3 ans seront par ailleurs générés par les opérations liées à la biodiversité.



Autoroutes: plus de 8.000 emplois pourraient être créés



Plan de relance autoroutier : la création de 8 200 emplois serait en jeu (FNTF)



Plan de relance autoroutier: 8.200 emplois dans la balance (patronat)



Plan de relance autoroutier : 8 200 emplois virtuels - Cf

Les Echos
LE QUOTIDIEN DE L'ÉCONOMIE

19.02.2015

**Plan de relance :
8.200 emplois à la clef**

Si le projet autoroutier était signé d'ici à mars, il créerait des milliers d'emplois, selon un nouveau chiffrage.

Le syndicat patronal du secteur des travaux publics FNTF a affirmé jeudi qu'il y avait "urgence" à débloquer le plan de relance autoroutier, qui pourrait selon lui créer jusqu'à 8.200 emplois dans un secteur en crise.

ANNALES
2015

17 PROPOSITIONS POUR LA RELANCE EN INFRASTRUCTURES

Préserver les investissements en infrastructures

1. ETALER SUR CINQ ANS LA BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS

La baisse des dotations de l'Etat de 11 milliards d'euros en 3 ans, induit des ajustements importants de la dépense des collectivités locales. L'ampleur et la rapidité de la baisse sont incompatibles avec la rigidité des dépenses de fonctionnement, les mesures d'économie sur les dépenses de gestion et notamment celles de personnel ne pouvant porter leurs fruits qu'au bout de quelques années. En conséquence, l'ajustement est en train de se faire sur l'investissement, ce qui est un contresens économique.

En étalant la baisse des dotations de l'Etat sur 5 ans au lieu de 3 ans, soit 2,2 milliards d'euros par an jusqu'en 2019, au lieu de 3,67 milliards d'euros par an d'ici 2017, Les collectivités locales pourraient mettre en œuvre des mesures d'économie compatibles avec la nécessité d'investir dans les infrastructures destinés à l'amélioration de la performance économique et sociale des territoires.

2. SANCTUARISER ET ACCROITRE LES FINANCEMENTS DE L'AFITF

Un budget de 2,5 Md€ serait nécessaire pour permettre à l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) d'investir dans les projets sélectionnés dans le scénario « bas » du rapport Mobilité 21. Pour 2015, ce budget atteindra 2,2 Md€ et a été sauvé grâce à l'affectation des 2 cts € de taxes supplémentaires sur le diesel. Il sera toutefois amputé de

530 M€ d'arriérés de loyers et indemnités liés à l'abandon de l'écotaxe. Rien n'est prévu sur 2016 et suivantes. Cette situation rend instable tous les programmes dans lesquels l'Etat investit.

La part de l'Etat dans les projets doit être sanctuarisée et assurée par des financements sécurisés. Ceci passe par un accroissement et une pérennisation des ressources de l'Agence afin qu'elle puisse programmer les projets et respecter ses engagements pour les années futures.

3. CONSOLIDER ET LANCER RAPIDEMENT LES CONTRATS DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020

Faute de financements affectés, 2014 a été une « année blanche » pour les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) dont la précédente génération s'est terminée en 2013. Pour 2015 et suivantes, l'incertitude reste grande quant aux capacités de financement de l'AFITF et donc de soutien de l'Etat.

Il est nécessaire de mettre fin à la cacophonie et aux errements portant préjudice au lancement des CPER. Ils doivent être signés au plus vite, faire l'objet d'un suivi détaillé et approfondi de leur avancement, tout en étant calibrés afin de correspondre à la nouvelle période de contractualisation. Afin d'éviter la reproduction de la série d'erreurs et de retards dont l'Etat est actuellement responsable, la prochaine génération de CPER devra être anticipée et négociée dès 2018.

ACTUALITE - INVESTISSEMENT

SUITE DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE - 5 MARS

Faire appel à des financements privés

4. CREER UN FONDS D'INVESTISSEMENT PAR LA VENTE D'UNE PARTIE DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT

Les difficultés budgétaires associées aux incertitudes liées à la réforme territoriale, paralysent l'investissement en infrastructures des collectivités. La profession est prête à se mobiliser pour permettre un effet de levier qui inciterait à l'investissement.

- Créer un fonds d'investissement dédié aux infrastructures en le dotant d'un capital constitué par le produit de la vente d'une partie des participations de l'Etat et par une partie des fonds propres de la profession par une réallocation de leurs actifs.

5. « PRIVATISER » L'AVANCE DE TRESORERIE DU FCTVA

Les difficultés budgétaires associées aux incertitudes liées à la réforme territoriale, paralysent l'investissement en infrastructures des collectivités. La profession est prête à se mobiliser pour permettre un effet de levier qui inciterait à l'investissement.

- « Privatiser » l'avance de trésorerie du FCTVA en mobilisant des organismes de la profession qui contracteraient un emprunt pour financer le remboursement anticipé de TVA auprès des collectivités locales qui investissent (création d'un « guichet »), l'Etat remboursant les organismes de la profession à échéance. Ce plan de relance pour les TP sans avance de trésorerie pour l'Etat ne nuirait pas aux engagements européens.

6. RATIONNALISER LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE

En période de disette des finances publiques et alors que le plan d'investissement Juncker prévoit un fort appel aux fonds privés pour financer les projets retenus pour favoriser la relance économique européenne, les partenariats public-privé sont un instrument incontournable. Les débats en cours sur la réforme du dispositif se cristallisent autour :

- de la détermination d'un seuil financier minimal en deçà duquel il serait interdit de recourir à un « contrat global » (nouvelle appellation des contrats de partenariat) mais un tel seuil pourrait porter atteinte au principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales ;
- des modalités d'évaluations préalables des projets et de leur soutenabilité financière (saisine obligatoire ou facultative de la MAPPP, avis liant ou non liant de la MAPPP).

La FNTF propose de lier le seuil financier aux modalités d'évaluations préalables :

- en-deçà de 30 millions d'euros : les collectivités locales seraient libres de solliciter une évaluation dans des conditions à définir (saisine facultative et avis non liant)
- au-delà de 30 millions d'euros : les collectivités locales seraient tenues de solliciter une évaluation (saisine obligatoire mais avis non liant)

Responsabiliser la politique d'investissement local

7. ELARGIR LES POSSIBILITES DE MISE EN PLACE DE PEAGES URBAINS

Les métropoles et autres grandes collectivités connaissent une pression budgétaire accrue. Celle-ci se cumule à la raréfaction des capacités de soutien de la part de l'Etat ou des partenaires publics dans le lancement d'un projet. En parallèle, les problèmes de congestion font perdre 17 Md€ par an à la France, les réseaux routiers se dégradent et les pics de pollution forcent les pouvoirs publics à réguler en région parisienne la circulation dès que le temps l'y contraint.

Les péages urbains sont actuellement restreints à certaines conditions et critères empêchant l'immense majorité des collectivités locales d'établir leurs propres dispositifs locaux. Pourtant, ils constituent une réponse adaptée aux problématiques de la mobilité moderne : la pollution générée par le trafic automobile, le coût d'entretien et d'investissement dans les infrastructures et la participation des citoyens aux réseaux locaux dont ils sont les bénéficiaires directs. Offrir la possibilité aux collectivités de créer leurs propres péages leur permettrait de gagner en autonomie tout en répondant à l'ensemble de ces défis.

8. CREER DES LOIS DE FINANCES LOCALES

Depuis le début de la crise, les collectivités locales font face à de fortes tensions sur leurs budgets. L'ensemble des collectivités sont touchées par la baisse des dotations de l'Etat, tandis que les Conseils Généraux sont forcés d'assumer une hausse des dépenses sociales. Dans ce cadre, les dépenses d'investissement sont soumises à un effet ciseau : elles sont contraintes de se réduire sous la pression, d'une part, de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, et d'autre part, de la baisse des ressources sans hausse de la fiscalité locale ou de l'endettement.

Les collectivités locales doivent être encouragées à réduire leurs dépenses de fonctionnement tout en assurant les besoins en entretien et en investissement de leurs territoires.

Cette politique serait renforcée par la création de lois de finance locales comportant des objectifs nationaux d'évolution des dépenses des administrations locales, en distinguant, par strate de collectivités, des objectifs de dépenses d'investissement et des objectifs de dépenses de fonctionnement. Afin de favoriser l'investissement, l'objectif d'évolution des dépenses d'investissement serait plus favorable et afin de ne pas pénaliser les infrastructures, l'entretien des réseaux devrait être reconnu comme un investissement destiné à corriger la dégradation d'actifs gérés par le secteur public.

Cela reviendrait à scinder la dotation globale de fonctionnement en deux dotations, l'une portant sur le fonctionnement stricto sensu, l'autre sur l'investissement (à l'instar de la dotation globale d'équipement versée uniquement aux petites communes et aux départements).

9. INTRODUIRE LA NOTION D'AMORTISSEMENT DANS LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Le patrimoine d'infrastructures public se dégrade sans politique d'entretien et d'amélioration pluriannuelle. Mais contrairement aux entreprises privées, les collectivités locales n'ont pas les moyens de « gérer budgétairement » leurs actifs.

ACTUALITE - INVESTISSEMENT

SUITE DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE - 5 MARS

L'intégration du principe de l'amortissement à toutes les infrastructures inciterait les collectivités à mettre en place cette gestion pluriannuelle de leurs réseaux.

- Soit les collectivités locales seraient obligées de prévoir dans leur budget une « dotation aux amortissements » en cas de non-entretien pour traduire la dégradation de leurs infrastructures et pour financer exclusivement le coût d'investissement nécessaire à leur renouvellement.
- Soit les dépenses d'entretien du patrimoine des collectivités locales seraient considérées comme des dépenses obligatoires et feraient l'objet d'une programmation pluriannuelle afin de maintenir la qualité des infrastructures et d'éviter le coût du non-entretien.

10. RENDRE ELIGIBLES LES TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN AU FCTVA

Le gros entretien d'infrastructures (qu'il concerne les réseaux routiers, d'électricité ou d'eau) est considéré comme une dépense de fonctionnement alors même que notre patrimoine vieillissant nécessite des investissements importants de remise à niveau.

En rendant éligibles les travaux de gros entretien au FCTVA, les travaux d'équipement qui correspondent à des travaux de remise en état des infrastructures seraient favorisés.

11. FIXER L'OBLIGATION D'UN INVENTAIRE DES PATRIMOINES D'INFRASTRUCTURES EN DEBUT ET FIN DE MANDAT D'UN ELU

Les cycles municipaux influent grandement sur la qualité de nos infrastructures, tandis que toute nouvelle équipe élue pour diriger une collectivité locale se voit chargée de l'entretien d'un réseau qu'elle méconnaît le plus souvent. De leur côté, les administrés ne peuvent avoir de vue d'ensemble en termes d'utilisation, d'état et d'évolution de la qualité des infrastructures d'une commune, d'un département ou d'une région.

Un inventaire complet des patrimoines d'une collectivité locale devrait être réalisé dans le cadre de chaque élection afin d'établir un suivi des politiques d'entretien et d'investissement sur le territoire. Inscrire cette obligation dans la loi permettrait également d'harmoniser les mesures prises sur l'ensemble des territoires français et de réaliser un véritable suivi de l'état de notre patrimoine d'infrastructures.

12. INSTAURER UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'ENTRETIEN ET D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES

Les hésitations propres aux renouvellements des équipes politiques locales peuvent provoquer des déficits dans la maintenance et la modernisation des réseaux. En outre, le manque de visibilité actuel sur l'avenir des territoires se répercute sur les budgets locaux. Chantiers et travaux se décident d'une année sur l'autre, alors que les besoins s'expriment sur des périodes plus longues, et nécessitent une attention soutenue sur l'ensemble d'un mandat.

L'entretien et l'investissement des réseaux doivent faire l'objet d'une programmation pluriannuelle assortie d'un budget dédié. Non soumis à un vote annuel, ces dépenses seraient ainsi sécurisées afin de permettre les

travaux de maintenance et de renouvellement des réseaux sur plusieurs années. Elles donneraient autant de la visibilité aux élus et à leurs administrés qu'aux entreprises de Travaux Publics.

13. OPTIMISER LA GESTION DE RESEAUX ROUTIERS

L'entretien d'un million de kilomètres de réseau routier et l'investissement nécessaire pour le désengorgement de nombreux axes constituent des problématiques cruciales pour nos territoires. Pourtant, les budgets consacrés à l'entretien et au développement de ces réseaux sont en réduction constante depuis plusieurs années.

Il est nécessaire d'encourager l'innovation en matière de contractualisation en transformant les marchés classiques d'entretien des réseaux en contrats de performance et de service pour des marchés de toute taille. Cela implique la création de nouveaux types de contrats intégrant la conception, la réalisation, la maintenance de réseaux routiers locaux qui pourraient être confiées à un partenaire privé pour une durée de cinq à sept ans. Afin d'optimiser la gestion, des indicateurs de performance multicritères et un suivi de l'entretien des réseaux seraient mis en place.

Soutenir les entreprises en difficulté

14. METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE FINANCEMENT BPI

Après 5 ans de crise (perte de 20 % d'activité) et face à des perspectives qui se détériorent encore (- 8 % prévu en 2015), la situation financière de beaucoup d'entreprises de Travaux Publics est critique. Des mesures de soutien sont nécessaires :

- Demander à la BPI de mettre en place un programme de financement des entreprises de TP (prêts, garanties, soutien de trésorerie, etc.) soit à enveloppe constante en fléchant vers les TP une partie des financements actuels, soit en créant une enveloppe nouvelle.

15. MODIFIER LES REGLES DANS LES MARCHES PUBLICS POUR SOUTENIR LA TRESORERIE DES ENTREPRISES

Après 5 ans de crise (perte de 20 % d'activité) et face à des perspectives qui se détériorent encore (- 8 % prévu en 2015), la situation financière de beaucoup d'entreprises de Travaux Publics est critique. Des mesures de soutien de leur trésorerie doivent être prises :

- Augmenter le montant de l'avance accordée par l'acheteur public de 5 à 10 % du montant du marché TTC.
- Prévoir le versement de l'avance à partir de 10 000 euros HT (50 000 euros actuellement) pour les marchés d'une durée supérieure à 1 mois (contre 2 mois actuellement).
- Réduire le montant de la retenue de garantie exigée des candidats de 5 à 3 % et prévoir sa libération immédiate après l'expiration du délai de garantie (et non passé un délai de 30 jours).

ACTUALITE - INVESTISSEMENT

SUITE DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE - 5 MARS

Repenser un état stratège

16. EXCLURE L'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES DES « 3 % »

La politique budgétaire de la France vise à réduire les déficits publics en-dessous de 3 % du PIB. Cette obligation découle directement du Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) européen. Celui-ci vient d'être assoupli afin d'encourager les Etats à abonder le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS) et les investissements porteurs de croissance.

Mais il faut aller plus loin et explicitement remettre en cause les méthodes de calcul du Pacte de Stabilité et de Croissance afin d'exclure les investissements en infrastructures du calcul des déficits publics. Financer par l'emprunt des réalisations dont la durée de vie est supérieure à une génération n'a rien d'antiéconomique. La prise en compte des finalités des dépenses publiques dans le cadre du calcul du respect des règles budgétaires européennes constituerait un axe fort du redressement économique dans notre pays.

17. CONSTITUER UN CONSEIL NATIONAL DES INFRASTRUCTURES

A l'heure actuelle, les infrastructures ne disposent pas d'un espace de concertation stratégique permettant de réunir toutes les parties prenantes, a contrario des activités du numérique par exemple. Les organisations rassemblant des usagers, des professionnels, des élus ou personnalités dans le domaine des infrastructures existent. Mais ces acteurs se rencontrent, échangent ou se confrontent uniquement sur des problématiques ou des thématiques cloisonnées.

La constitution d'un Conseil National des Infrastructures répondrait à l'absence actuelle de lieu de concertation, d'expertise et de suivi. Il s'agirait d'un conseil consultatif permettant aux représentants de l'Etat, des collectivités locales et de la profession ainsi qu'aux partenaires sociaux et aux usagers de dialoguer et d'échanger avec pour mission de veiller au maintien de la qualité des infrastructures et de formuler des propositions.



Les entreprises de travaux publics font 17 propositions pour l'investissement dans les infrastructures

Les entreprises de travaux publics, qui craignent de perdre quelques 12.000 emplois et 8% de chiffre d'affaires cette année, formulent 17 propositions pour relancer les investissements en infrastructures, et demandent aux collectivités locales de s'engager à débloquer l'emploi du secteur.

Localtis.info

Relance des Infrastructures : les entreprises de travaux publics font de nouvelles propositions



Les entreprises de travaux publics craignent pour leurs emplois

Batirama.com

17 propositions de la FNTP pour relancer les Travaux



Bruno Cavagné (FNTP)

- Construction Cayola

Estimant que le secteur des Travaux Publics tourne au ralenti, Bruno Cavagné, président de la FNTP, a obtenu un rendez-vous avec le président François Hollande. L'occasion de lui faire 17 propositions pour "relancer" la machine.

FNTP : 400 projets pour relancer les TP - Construction Cayola

l'Opinion

La FNTP a listé les chantiers « prêts techniquement » mais bloqués faute de financement ou d'autorisations administratives
400 projets pour relancer l'investissement public

TRAVAUX PUBLICS : UN SECTEUR À BOUT DE SOUFFLE QUI ATTEND DES MESURES DE SOUTIEN

Paris, vendredi 3 avril 2015 – Alors que le Président de la République vient d'annoncer des mesures pour favoriser l'investissement dans les PME, les entreprises de Travaux Publics s'enfoncent dans une crise sans précédent et attendent du gouvernement des mesures d'urgence de relance de l'investissement en infrastructures. Si aucune mesure n'est prise rapidement, c'est tout un pan de notre économie qui va s'effondrer avec la disparition de 60 000 emplois d'ici à 2017.

Avec une prévision de baisse du chiffre d'affaires du secteur de 8 % en 2015, les entreprises de Travaux Publics, notamment les 80 % de PME du secteur de moins de 20 salariés, sont dans une situation catastrophique. Affectées de plein fouet par la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, elles voient leur chiffre d'affaires et leurs carnets de commandes s'écrouler. A titre d'exemple, la dernière enquête de conjoncture mensuelle de l'Usirf (Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française) fait apparaître un chiffre d'affaires de février 2015 inférieur de 26,8 % par rapport à celui de février 2014 et des carnets de commandes à fin février 2015 inférieurs de 17,6 % par rapport à ceux enregistrés à fin février 2014.

Des mesures doivent être prises de manière urgente pour soutenir l'investissement public en infrastructures, en particulier celui des collectivités locales. D'autant que la dégradation des réseaux s'accroît. Notre pays investissait dans les infrastructures de transport 2,2 % de son PIB dans les années 1970 ; aujourd'hui, l'effort est moitié moindre !

Dans le classement mondial de la compétitivité des pays, nous étions en 4ème position en 2009 pour l'ensemble de nos infrastructures ; nous avons rétrogradé à la 10ème place cette année.

Faut-il attendre la prise de conscience qu'a connue le Québec il y a quelques années, lorsqu'un pont sous-entretenu s'est effondré sur une autoroute faisant 6 morts ? Faut-il attendre la prise de conscience qu'ont connue nos voisins allemands lors de la dernière élection à la chancellerie à la suite des gigantesques problèmes sur leur réseau autoroutier et routier ?

Pour mémoire, Bruno Cavagné a rencontré le Président de la République, François Hollande, le 3 mars dernier et lui a remis 17 propositions pour la relance des infrastructures.

Le Monde.fr
Autoroutes : deux ans et demi pour trouver une voie de sortie

AFP Ecofi Macron clôt le feuilleton des autoroutes, avec un accord qui remet à plat les contrats
Les entreprises de travaux publics demandent des "mesures d'urgence" pour soutenir l'investissement

batiweb
Les entreprises de travaux publics attendent toujours des mesures d'urgence

[batichu]
La pique de rappel de la FNTP au Gouvernement

Les Echos
L'ÉCONOMIE ET L'ÉNERGIE

var-maun
Autoroutes : Macron annonce un accord sur un plan de relance de 3,2 milliards

L'Etat trouve enfin un accord avec les sociétés d'autoroutes

- Le gel des péages en 2015 fera l'objet d'un rattrapage progressif.
- Il y aura un partage des profits avec l'Etat si le trafic dépasse les prévisions.

Travaux publics attendent de
construction Cayola
CC / ROUTIER

ENVIRONNEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE - 16 AVRIL

ANALYSE ENVIRONNEMENTALE : LA FNTP ET L'ADEME ACCOMPAGNENT LES ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS

Paris, jeudi 16 avril 2015 : Afin d'aider les entreprises de Travaux Publics dans leurs démarches environnementales, la FNTP et l'ADEME se sont associées pour publier un guide intitulé « Réaliser une analyse environnementale dans les Travaux Publics » dans la collection des guides sectoriels de l'ADEME.

Nouveau signe de son engagement dans le développement durable, ce guide doit constituer pour la FNTP, une référence méthodologique destinée à l'ensemble des acteurs de la filière : entreprises de Travaux Publics, maîtres d'œuvre ou maîtres d'ouvrage. Pédagogique, il vise à développer les pratiques BEGES (bilan des émissions de gaz à effet de serre) et ACV (analyse du cycle de vie).

Le projet, piloté par la FNTP, a été mené par un consortium composé d'entreprises de Travaux Publics et d'organismes scientifiques et techniques. Le processus d'élaboration du guide a associé l'ensemble de la communauté technique dans un mode collaboratif.

Le guide est disponible sur le centre de ressources BEGES de l'ADEME :

<http://www.bilans-ges.ademe.fr/>

Pour plus d'information, rendez-vous également dans la section « Energie-Climat » du site internet de la FNTP.

Le consortium était composé d'Eurovia, la Sade, Eiffage Energie, l'Institut Efficacity, la Chaire génie civil écoconstruction de l'université de Nantes ainsi que l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) et coordonné par la FNTP.

LesEchos
LE QUOTIDIEN DE L'ECONOMIE

Analyse environnementale dans les travaux publics: passe ton BEGES d'abord

La FNTP et l'ADEME ont diffusé, la semaine dernière, un guide sectoriel afin d'aider les entreprises de travaux publics à réaliser leur analyse environnementale. Si elle n'est pas obligatoire, cette analyse présente des avantages, tant sur le plan économique que sur le plan marketing.

10 ANS DE L'AGENCE DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES : À QUAND UN FINANCEMENT PÉRENNE POUR UNE PROGRAMMATION À LA HAUTEUR DES ENJEUX ?

Paris, mercredi 24 juin 2015 – Alors que l'AFITF s'apprête à fêter son dixième anniversaire lors de son conseil d'administration prévu demain matin, Bruno Cavagné, président de la Fédération Nationale des Travaux Publics, s'alarme face à des financements qui ne seraient pas à la hauteur des enjeux, alors même que le secteur des Travaux Publics poursuit son décrochage dans l'économie française.

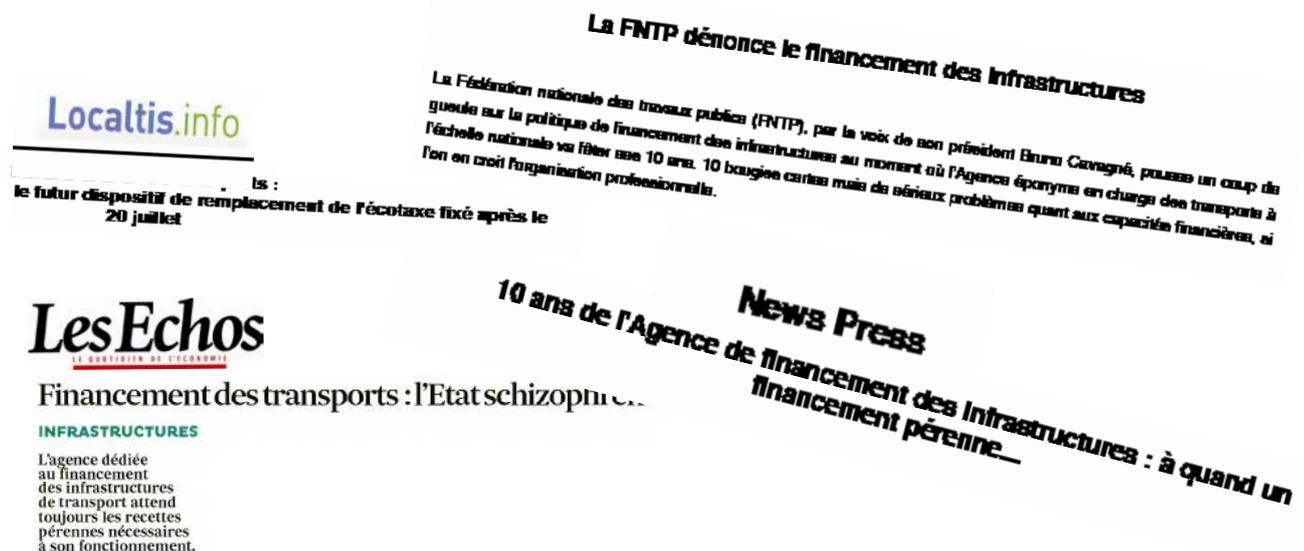
Pour Bruno Cavagné, « l'Etat est de plus en plus schizophrène ne cessant d'annoncer des projets d'investissement tout en manifestant une incapacité à s'en donner les moyens » :

- D'une part, il s'est engagé sur les Contrats de plan Etat-régions, le canal Seine Nord Europe, le tunnel Euralpin Lyon-Turin, les transports en commun en site propre, les projets du rapport Mobilité 21 (exemple : LGV Bordeaux-Toulouse) ...
- De l'autre, les ressources actuelles de l'AFITF sont insuffisantes pour financer ces engagements et l'on apprend que l'Etat s'apprêterait à ponctionner 400 M€ de recettes issues de la taxe sur le diesel pour les réaffecter au budget général.

C'est incohérent et antiéconomique. Il est impératif d'affecter en 2016, a minima la totalité des recettes de TICPE (2 cts d'euros sur les véhicules diesel, 4 cts d'euros sur les poids lourds) votées en 2015.

Pour faire face à la montée en puissance du Tunnel Euralpin Lyon-Turin et le début du canal Seine Nord Europe, Bruno Cavagné demande de sortir d'une vision court-termiste et de prévoir une augmentation de 2 centimes par litre de la TICPE sur le diesel.

L'Etat ferait ainsi la preuve de sa volonté politique de relancer l'investissement, condition sine qua non de la reprise économique et de la baisse du chômage.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

COMMUNIQUE DE PRESSE - 21 JUILLET

« LA ROUTE DU FUTUR » INTÉGRÉE DANS LES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Paris, mardi 21 juillet 2015 – Dans le cadre de la convention d'engagement concernant les réseaux routiers innovants pour la transition énergétique signée entre la Fédération Nationale des Travaux publics (FNTP), l'Union des Syndicats de l'industrie routière française (USIRF), l'institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité (IDRRIM) et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, un appel à projet intitulé « Route du futur » partie du plan programme « véhicules et transports du futur » des Investissements d'avenir, vient d'être publié au Journal Officiel le 13 juillet 2015.

Cet appel à projet est doté de plusieurs dizaines de millions d'euros, gérés par l'ADEME. Il a pour objectif de sélectionner des projets d'innovation développant des technologies, des procédés, des services et des solutions industrielles ambitieuses, innovantes et durables en matière d'infrastructures routières, répondant aux préoccupations majeures des maîtres d'ouvrage routiers français ou internationaux et conduisant à un développement industriel et économique important des entreprises qui les développent.

L'efficacité énergétique des réseaux routiers est aujourd'hui un enjeu déterminant dans le contexte de la transition énergétique : 88 % du trafic intérieur de voyageurs, 85 % du trafic terrestre de marchandises, et 80 % de la consommation énergétique de transports se fait sur la route.

La convention d'engagement vise à structurer la filière relative aux réseaux routiers innovants pour la transition énergétique autour d'objectifs et de projets d'innovation communs, de réalisation de démonstrateurs - phares en associant l'ensemble des acteurs concernés. Nul doute que l'appel à projet sera un outil clé pour la mise en œuvre de cette convention. Les principaux gisements d'innovation identifiés concernent :

- l'utilisation de techniques et de matériaux économes en énergie,
- le recyclage de matériaux,
- l'efficacité énergétique des équipements de la route,
- la capacité de stockage et de restitution d'énergie thermique des chaussées,
- l'intégration de production électrique (photovoltaïque, éoliennes, piézo-électricité),
- la conception modulaire, permettant d'optimiser l'entretien ou le renouvellement,
- la capacité dépolluante des revêtements,
- la recharge électrique par induction.

[batiactu]

La "Route du futur", un gisement d'innovation pour l'avenir

L'appel à projet "Route du futur" géré par l'Ademe et faisant partie du plan programme "véhicules et transports du futur" des investissements d'avenir, vient d'être publié au Journal Officiel. Objectif : développer les innovations techniques et les solutions durables en matière d'infrastructures routières.

ANNALES
2015

RÉFORME DE LA COMMANDE PUBLIQUE : ATTENTION À NE PAS ENTRAVER L'INVESTISSEMENT LOCAL

Paris, jeudi 23 juillet 2015 – Pour Bruno CAVAGNE, Président de la FNTP, « la FNTP sera très vigilante pour s'assurer que la réforme de la commande publique conduise bien à une simplification utile pour la relance et le soutien de l'investissement local. Pour rappel, l'activité des TP dépend à 70 % de la commande publique ».

La codification unique des textes ne garantit pas une simplification des règles. Les marchés de partenariat seront ainsi beaucoup trop strictement encadrés. Emmanuel MACRON avait pourtant pris l'engagement devant l'Assemblée générale de la FNTP, le 9 avril dernier, de supprimer le seuil de prohibition. Or, le gouvernement prévoit la fixation de seuils par décret interdisant les marchés de partenariat en fonction de la nature des marchés et selon les domaines. La FNTP craint qu'une nouvelle « usine à gaz » décourage les investisseurs privés, dans un contexte de disette des finances publiques et sans cohérence avec le plan Juncker, qui s'inscrit dans une recherche d'effet levier sur les investissements privés pour financer des infrastructures.

L'activité des TP repose sur une répartition équilibrée entre les grands groupes, les ETI et les TPE/PME. La chute actuelle de la commande publique est la cause principale de la réduction des travaux pour les PME. Seule la relance de l'investissement public serait à même de répondre à la situation critique des PME. Par ailleurs, c'est en respectant les délais de paiement et en renforçant certaines règles, comme l'augmentation des avances obligatoires de 5 à 10 % du montant des marchés, que l'on pourra soutenir la trésorerie des entreprises.

LE MONITEUR.fr

Marchés publics : bon accueil pour le relèvement du petit seuil à 25 000 euros

Vaucluse Hebdo

Commande publique :
une réforme adaptée aux PME

batiweb

Réforme des Marchés publics : simplifier le dispositif et soutenir les PME

Les Echos

Travaux publics : la FNTP critique
la réforme de la commande publique

Bulletin
Quotidien

FNTP / réforme commande publique

LIAISONS
SOCIALES
QUOTIDIEN

La FNTP critique la réforme de la commande publique

A TRAVERS LA PRESSE

DÉBAT PUBLIC

COMMUNIQUE DE PRESSE - 17 SEPTEMBRE

TRAVAUX PUBLICS ET AMF : MÊME COMBAT POUR SAUVER L'INVESTISSEMENT LOCAL !

Paris, jeudi 17 septembre 2015 - Alors que le secteur des Travaux Publics traverse une crise profonde et durable, la décision de l'Etat de réduire de 30 % les dotations qui étaient jusque-là accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions, a un effet délétère sur l'investissement local. L'impact sur l'activité des entreprises de Travaux Publics, déjà affaiblie par un retournement de conjoncture (le secteur a perdu un quart de son chiffre d'affaires depuis 2007), est majeur puisque la commande publique représente 70 % de leur chiffre d'affaires, dont 45 % pour les seules collectivités locales.

C'est pourquoi, à la veille des arbitrages budgétaires du Gouvernement sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2016, la FNTF soutient pleinement la journée nationale d'action du samedi 19 septembre organisée par l'Association des Maires de France (AMF) pour informer et sensibiliser directement les habitants des conséquences de la baisse brutale et inéquitable des dotations sur l'investissement et les services publics locaux. La FNTF partage totalement la volonté de l'AMF de défendre l'institution communale, trop souvent marginalisée et fragilisée au fil des textes législatifs et réglementaires qui contraignent l'action des collectivités locales.

Pour son Président, Bruno Cavagné : « Les choix qui seront faits dans le projet de loi de finances seront cruciaux... sinon vitaux pour notre Profession. Différentes pistes sont à étudier, notamment l'étalement de la baisse des dotations sur cinq ans au lieu de trois pour laisser aux collectivités le temps de s'adapter sans sacrifier leurs investissements. A l'heure où le premier ministre, Manuel Valls, a réitéré la volonté du gouvernement de créer un fonds pour l'investissement local doté d'un milliard d'euros, Bruno Cavagné estime essentiel que ce fonds puisse bénéficier à tous les travaux d'infrastructures et de réseaux (numérique, énergie...)».

La FNTF demande d'urgence à ce que des solutions soient trouvées pour préserver l'investissement communal afin d'enrayer la dégradation rapide de notre patrimoine d'infrastructures. A titre d'exemple, 2 milliards d'euros devraient être investis chaque année pour renouveler les réseaux de canalisations, or ce ne sont que 0,8 milliards qui sont réellement investis... Si l'investissement continue de chuter au rythme actuel, la dépréciation de notre patrimoine d'infrastructures va nécessiter des surcoûts importants en termes de dépenses publiques pour leur remise à niveau dans les années futures. Ne pas investir aujourd'hui, c'est payer plus cher demain !



Travaux publics : la FNTF rejoint le combat de l'AMF

La Fédération nationale des travaux publics (FNTF) a apporté son soutien au combat politique mené par l'Association des Maires de France (AMF), combat qui s'est notamment traduit par la journée de mobilisation du 19 septembre en faveur de la revalorisation des dotations de l'Etat envers les collectivités territoriales.

ANNALES
2015

TRAVAUX PUBLICS : PUBLICATION D'UN GUIDE PRATIQUE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Paris, 24 septembre 2015 – Afin d'aider les entreprises de Travaux Publics à réaliser leur document unique d'évaluation des risques professionnels et à le faire vivre, les partenaires sociaux des Travaux Publics (FNTF, Fédération SCOP BTP, CFE-CGC, FNSCB CFDT, BATI MAT TP CFTC et FG-FO Construction) ont réalisé un guide pratique à leur attention.

Ce guide présente des exemples d'entreprises, qui, avec l'aide des salariés et des institutions représentatives du personnel, ont réussi à mieux intégrer la prévention dans l'organisation du travail.

Fruit d'un travail approfondi des partenaires sociaux avec le soutien technique de l'OPPBT, il a pour objectif d'aider les entreprises à identifier les risques professionnels et mettre en œuvre une démarche de prévention et de performance durable.

Il contient :

- un état des lieux des pratiques des entreprises de TP ;
- un rappel de la réglementation pour l'élaboration du document unique et sa mise à jour ;
- une méthodologie pour sa réalisation ;
- des témoignages d'entrepreneurs et de salariés, ainsi que des exemples de documents uniques réalisés dans ces entreprises.

Ce guide sera un outil utile pour transformer cette obligation réglementaire en une opportunité afin de mieux intégrer la prévention dans leurs activités quotidiennes.

Le guide est accessible sur http://www.fntp.fr/travaux-publics/p_458296/publications



A TRAVERS LA PRESSE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

COMMUNIQUE DE PRESSE - 2 OCTOBRE

WORLD EFFICIENCY : LA FNTF ET L'UNICEM PARLENT D'UNE MÊME VOIX !

Paris, vendredi 2 octobre 2015 - La Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTF) et l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) s'associent pour participer au salon et congrès World Efficiency, organisés du 13 au 15 octobre prochain à Paris, en amont de la Cop 21.

La FNTF et l'UNICEM animeront un stand commun (Hall1, stand C41) sur lequel elles rappelleront leur engagement de longue date pour l'économie circulaire, de même que leurs actions en faveur de la protection de la biodiversité, véritables remparts contre le changement climatique.

Le stand permettra également de présenter les actions collectives engagées pour limiter les impacts énergétiques de leurs activités : Formation efficacité énergétique de la Charte environnement des industries de carrières, Guide sectoriel ADEME 2012 – Carrières de granulats et sites de recyclage etc.

Deux ateliers consacrés à la valorisation et au recyclage des déchets du BTP seront également au programme :

- Economie circulaire : nos propositions pour les déchets inertes du BTP
 - > 14 octobre à 12h40 / Espace Congrès 2, Kyoto 1997
- Comment développer le recyclage en technique routière
 - > 15 octobre à 16h15 / Espace Congrès 3, Rio de Janeiro 1992

En complément, l'UNICEM, représentée par Michel André, son président, participera, mardi 13 octobre 2015, à la conférence plénière organisée par l'association Orée. Intitulée « Economie circulaire au service de la préservation des ressources et du climat : une gestion rationalisée des ressources », cette conférence approfondira les enjeux de l'économie circulaire et du climat par type de ressources, et reviendra sur les solutions mises en œuvre par les acteurs économiques (13 octobre 2015, de 10h30 à 12h00 / Espace plénier Paris 2).



ANNALES
2015

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : LES SALARIÉS DES TRAVAUX PUBLICS PÉNALISÉS PAR L'ABSENCE D'ACCORD !

Paris, jeudi 8 octobre 2015 - La FNTF déplore l'absence de signatures suffisantes des organisations syndicales de salariés pour mettre en place une complémentaire santé spécifique aux Travaux Publics.

En effet, après plusieurs séances de négociation avec les organisations syndicales, la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTF) avait proposé la création d'une complémentaire santé avantageuse pour les salariés du secteur des TP.

Le projet d'accord proposait des améliorations par rapport au socle légal de base pour la prise en charge des soins de ville et hospitaliers, du lit accompagnant pour les enfants de moins de 12 ans, des prothèses dentaires et auditives, de l'optique, des cures thermales et de l'ostéopathie.

Il prévoyait, par ailleurs, la mise en œuvre des conditions d'exercice du don de congés non pris par un salarié à un parent d'un enfant gravement malade.

Seule la CFDT a signé l'accord, ce qui est insuffisant pour sa mise en place et prive donc 20 000 salariés de la branche des TP non couverts, à ce jour, de garanties santé améliorées.

Au 1^{er} janvier 2016, les entreprises n'auront par conséquent comme obligation que de respecter le minimum légal.



A TRAVERS LA PRESSE

CONJONCTURE

CONFÉRENCE DE PRESSE - 5 NOVEMBRE

INTERVENTION DE BRUNO CAVAGNÉ, PRÉSIDENT DE LA FNTP

Alors que les infrastructures françaises décrochent dans les classements internationaux de compétitivité, la réduction des travaux d'investissement et d'entretien dans les réseaux s'accroît. Après une baisse historique de leur activité en 2015, les entreprises de Travaux Publics anticipent une nouvelle année noire en 2016.

Voici maintenant deux ans que je préside la FNTP et je suis toujours surpris, lorsque mes interlocuteurs voulant montrer l'intérêt qu'il porte au secteur que je représente, commencent par : comment va le Bâtiment ? Je sais que je suis ce matin devant des spécialistes qui ne confondent pas Travaux Publics et Bâtiment mais je voudrais en préambule, rappeler quelques chiffres qui permettront de mieux comprendre les évolutions divergentes de conjoncture entre B et TP que nous anticipons sur 2016.

Bien des points rapprochent Travaux Publics et Bâtiment : des techniques et des matériaux en commun, des entreprises qui exercent les deux activités, la comptabilité nationale qui ne fait pas de distinction.

Mais ce qui nous différencie :

- Notre poids économique : les entreprises françaises de bâtiment ont un chiffre d'affaires 2 fois plus élevé que les entreprises de TP.
- Notre capacité exportatrice : 40 % de l'activité Travaux Publics se fait à l'international contre 5% dans le Bâtiment.
- Notre tissu d'entreprises : notre activité est faite pour 1/3 par des PME, 1/3 par des ETI, 1/3 par les majors. En comparaison, 95 % des entreprises de Bâtiment ont moins de 10 salariés.
- Nos clients enfin et surtout : dans les Travaux Publics, ils sont à 70 % publics (46 % collectivités locales) ; dans le Bâtiment, ils sont à 30 % publics.

Et pour mémoire, nous construisons et entretenons des infrastructures et des réseaux, ce qui veut dire que nous ne construisons ni logements, ni bureaux, ni bâtiments industriels, publics ou commerciaux.



Le secteur des travaux publics vit sa pire année depuis 30 ans

la Croix

ESSENTIEL

TRAVAUX PUBLICS
Le secteur devrait
perdre 15 000 emplois
cette année

ANNALES
2015



Les travaux publics vivent leur "pire année en 30 ans"

Autopsie d'un secteur en crise

Le poids de la clientèle publique dans notre chiffre d'affaires explique en grande partie les contre-performances du secteur cette année. Ces contre-performances sont hélas conformes aux prévisions présentées ici même voici un an.

Septembre 2015, dernier mois connu a été notre 17^e mois consécutif de baisse d'activité. Depuis fin 2007, les entreprises de Travaux Publics ont perdu près d'1/4 de leur chiffre d'affaires.

En partant de la même année, notre secteur a décroché de 27 points par rapport au reste de l'économie française, avec un effondrement ces deux dernières années.

Après - 7 % en 2014, 2015 devrait se terminer avec un chiffre d'affaires en baisse de -8 % avec des conséquences qui vont en s'aggravant :

- D'après notre estimation, 15 000 emplois permanents pourraient être détruits cette année. Cela représente une forte accélération par rapport aux années précédentes, puisqu'au total depuis le déclenchement de la crise, 33 000 emplois permanents auront été perdus dans le secteur.

- 266 entreprises ont été mises en redressement ou en liquidation ces 12 derniers mois d'août 2014 à juillet 2015, soit +66% comparé à août 2013-juillet 2014.

Après avoir tenté de maintenir leurs équipes permanentes au maximum, les entreprises de TP réduisent désormais massivement leur appareil productif.

Quels sont les causes de ce désastre ? On a beaucoup parlé, cette année, d'alignement des planètes sur le plan économique. Les Travaux Publics ont plutôt connu une éclipse qui a abouti à la pire année depuis 30 ans :

- L'effet habituel d'une année post-électorale pour les municipales, et électorale pour les départementales, a été amplifié

- par la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales qu'elles ont directement répercutée sur l'investissement,

- et par le flou sur la réforme territoriale qui les a privées de visibilité et par là même d'initiatives.

- Ajoutons le rôle négatif de l'Etat,

1. qui a signé avec 18 mois de retard les contrats de plan Etat-régions, provoquant une année blanche côté travaux,

CONJONCTURE

SUITE D E LA CONFÉRENCE DE PRESSE - 5 NOVEMBRE

2. qui a utilisé 530 millions d'euros de crédits de l'AFITF, normalement destinés à financer les projets d'infrastructures, pour dédommager Ecomouv du renoncement à l'Ecotaxe

3. qui a mis 2 ans à signer, puis à sortir en août les décrets du plan de relance autoroutier qui n'engage pourtant aucun argent public.

- La décélération des travaux des grands projets ferroviaires parachève le profil d'une année, qui restera une année noire pour les entreprises de Travaux Publics.

2016 ne sera pas l'année de sortie du tunnel

Pour que l'activité TP se stabilise à son niveau actuel, c'est à dire à peine à celui du début des années 2000 et que les destructions d'emplois cessent, il faudrait un certain nombre de conditions qui, dans les hypothèses actuelles, ne sont pas remplies :

- Ainsi les ressources de l'AFITF devraient être de 1,9 MD€ comme en 2015, puisque la part de taxe sur le diesel affecté à son budget sera plafonnée à 715 M€. Ce qui veut dire qu'une partie des engagements pris ne pourra être tenue puisque ceux-ci impliquent un investissement de 2,5 MD€/an. Qu'est-ce que l'Etat choisira de sacrifier : l'entretien des réseaux routiers et ferroviaires (500 M€/an), le lancement des contrats de plan Etat-Régions (1,1 MD€/an), les projets de transport en commun en site propre (100 M€/an) ???

- Quant aux autres grands projets, il faudrait une accélération dans leur lancement pour limiter l'effet de la fin des grands chantiers de LGV (Tours - Bordeaux et Bretagne - Pays de la Loire). Le plan de relance autoroutier ne générera du chiffre d'affaires que sur la deuxième partie de l'année. Les retards sur les grands chantiers s'accumulent : les travaux du Grand Paris ne seront qu'en phase préparatoire et on assiste à un lissage du programme de grand carénage des centrales nucléaires. Quant aux effets du plan Juncker, on ne les voit pas venir en 2016 dans les TP. Comme trop souvent, il y a eu beaucoup d'effets d'annonces cette année, sans traduction de court terme en travaux.

- Espérer une reprise de la demande des collectivités locales paraît également illusoire. Alors que la baisse des dotations de l'Etat sera encore de 3,7 MD€ en 2016, les mesures de compensation votées par l'Assemblée Nationale à l'occasion du débat budgétaire ne semblent pas à la hauteur : le fonds de soutien à l'investissement

d'1 MD€ d'engagements ne comprend finalement que 150 M€ de crédits de paiement ; la possibilité de recourir au FCTVA pour les travaux d'entretien de voirie aura également un impact limité en 2016.

...Surtout lorsque l'on met en face la hausse des dépenses sociales des départements, la paralysie générée par les élections et les réorganisations des régions, l'attentisme provoqué par la loi NOTRe dans la répartition des compétences au sein du bloc communal.

En l'absence de mesures véritablement incitatives, une nouvelle fois, les travaux sur les infrastructures et les réseaux seront la variable d'ajustement.

C'est pourquoi la FNTP considère que le secteur des Travaux Publics n'atteindra pas son point bas d'activité en 2016. Nous anticipons une baisse de 3% du chiffre d'affaires :

- Seule la demande du secteur privé devrait légèrement progresser à +1%
- Les commandes de l'Etat devraient, au mieux, être stables.
- Le dynamisme de quelques grands opérateurs ne compensera pas la décélération des grands chantiers ferroviaires, d'où l'anticipation d'un repli de 2 %.
- Mais c'est surtout la poursuite de la chute de la demande des collectivités locales à -6,4 % en 2016 qui pénalisera les entreprises.

En conséquence le choc sur l'emploi que j'ai évoqué à maintes reprises depuis 2 ans se dessine : la destruction de 7 000 emplois est probable en 2016, en accompagnement de la baisse du chiffre d'affaires. Avec 42 000 emplois permanents - dont 9 000 emplois intérimaires perdus entre 2008 et 2015, nous ne sommes hélas plus très loin du scénario catastrophe des 60 000 emplois disparus d'ici fin 2017, dont je parlais l'an passé.

Il est temps d'agir

Je suis parfaitement conscient qu'on ne fera pas de travaux sur les infrastructures et les réseaux pour faire plaisir aux adhérents de la FNTP. Je voudrais seulement attirer l'attention sur la chute que connaissent les infrastructures françaises dans les classements internationaux de compétitivité. Il ne faudrait pas que ce qui a toujours été un atout pour notre pays devienne une faiblesse. Ainsi globalement nous sommes passés de la 4^e à la 10^e place en ce qui concerne la qualité de nos infrastructures dans leur ensemble.

Nous qui nous félicitons d'avoir les meilleures routes du monde, ce n'est désormais plus vrai, nous sommes descendus à la 4^e place. Et compte tenu de la chute des commandes en travaux routiers depuis deux ans, il est fort à parier que nous allons poursuivre notre descente dans les classements mondiaux.

Le calcul actuel consistant à repousser les travaux d'entretien des réseaux à d'hypothétiques jours meilleurs pour les finances publiques est un calcul de courte vue. Il reporte sur les générations futures une dette grise que l'on se refuse à voir. Cette notion de dette grise correspond au coût exponentiel des travaux non réalisés : sur une route par exemple, si les nids de poule ne sont pas bouchés, ils s'élargissent en fissures puis en crevasses aboutissant à la nécessité couteuse de refaire l'ensemble d'une route, là où des travaux d'entretien réguliers auraient été beaucoup plus économiques.

A TRAVERS LA PRESSE

CONJONCTURE

SUITE DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE - 5 NOVEMBRE

Le même raisonnement peut se tenir sur les ponts ou sur les réseaux ferrés.

Plus globalement, si je suis très pessimiste pour l'année à venir, j'ai la conviction que l'avenir de notre pays passe par des infrastructures de qualité et que nos décideurs publics ne peuvent passer à côté durablement. Notre secteur est porteur d'avenir : on ne pourra assurer la transition énergétique, s'adapter au changement climatique, développer la France numérique ou même imaginer la ville de demain sans les réseaux adaptés. Les Travaux Publics ne sont pas l'une des données du problème, mais sa solution.

La France a besoin de réseaux performants, bien entretenus et d'infrastructures intégrant de nouvelles technologies.

La France a besoin de villes intelligentes, de réseaux communicants avec l'utilisateur et les donneurs d'ordre se doivent de réinventer la mobilité quotidienne des citoyens ou même de renouveler la façon de produire et consommer l'énergie !

Les médias ont abondamment traité la route photovoltaïque mise au point par l'un de nos grands adhérents, mais beaucoup d'entreprises de Travaux Publics sont porteuses d'innovations qui feront la France de demain et permettront à notre pays de se positionner à la pointe en matière d'infrastructures et de réseaux. Il faut qu'elles aient face à elles des interlocuteurs qui le comprennent et les accompagnent.

La « crise », chez les Grecs antiques, était l'instant décisif où il est nécessaire de prendre une décision, d'affirmer une stratégie.

C'est l'instant où tout peut basculer. Aujourd'hui, nous devons convaincre nos décideurs publics pour sortir victorieux de cette crise : inverser la courbe de la qualité des infrastructures, lutter contre le réchauffement climatique et ouvrir une nouvelle voie vers des relais de croissance future.

Les Echos
LE QUOTIDIEN DE L'ÉCONOMIE

Les travaux publics connaissent leur pire année depuis trente ans

BTP
Les ponts, routes, etc. dépendent à 70 % de la commande publique.
Contrairement au bâtiment, il n'y a pas de retressement en vue.

 **REUTERS**

Travaux publics-Nouveau recul en 2016 malgré le plan de relance

ANNALES
2015

A TRAVERS LA PRESSE



Emplois dans les travaux publics : la "pire année depuis 30 ans"

Selon le président de la FNTP, la Fédération nationale des travaux publics, le secteur s'attend à perdre 15.000 emplois cette année - 33.000 depuis 2008, le mouvement s'est accéléré.

BOURSIER.COM
Travaux publics : les professionnels, très inquiets, tirent la sonnette d'alarme
(Boursier.com) — "Travaux publics : à quand le bout du tunnel ?" s'interroge la fédération nationale de la profession, qui a établi ce jeudi, le bilan 2015 et fait part de ses prévisions pour 2016. Après une chute de l'activité de 8% prévue pour 2015 - un record historique depuis 30 ans - la FNTP anticipe une nouvelle année noire...

Direct Matin

ÉCONOMIE

INQUIÉTUDE
DANS LE BTP



15 000 emplois sont menacés cette année.

Aujourd'hui en France

Les travaux publics dans l'impasse

EMPLOI. Confrontés à la chute des dotations aux collectivités et aux retards pris sur certains projets d'infrastructures, le secteur du BTP redoute de perdre 15 000 emplois cette année.

Localtis.info

La baisse des dotations plombe le secteur des travaux publics

Le fort recul de l'investissement des collectivités obère l'avenir du secteur des travaux publics qui a connu sa pire année depuis trente ans en 2015, avec un repli de son chiffre d'affaires de 8%, occasionnant la perte de 15.000 emplois. Depuis le début de la crise, 42.000 emplois ont été supprimés. Le retard des grands projets conjugué à l'instabilité des collectivités devrait engendrer une nouvelle baisse de 3% du chiffre d'affaires en 2016.

ANNALES
2015

A TRAVERS LA PRESSE

A TRAVERS LA PRESSE

EVENEMENTS PRESSE 2015 :

Jeudi 5 mars 2015 :
Conférence de presse.

Jeudi 28 mai 2015 :
Déjeuner de Bruno CAVAGNÉ avec Agathe MERCANTE, journaliste aux Echos, en charge des marchés publics.

Mercredi 24 juin 2015 : déjeuner de Bruno CAVAGNÉ avec Cyrille LACHEVRE, journaliste économique à l'Opinion.

Mercredi 4 novembre 2015 : Conférence de presse de Bruno CAVAGNÉ sur les perspectives d'activité du secteur des Travaux Publics pour 2016.

Mercredi 25 novembre 2015 : Déjeuner avec Martial YOU, Chef du service économie de RTL et Christophe PONZIO, journaliste.

Mardi 15 décembre 2015 : Déjeuner avec Emmanuel DUTEIL, rédacteur en Chef du service Economie d'Europe 1 + Olivier Samain (rédacteur en Chef Adjoint du service Economique et Social) et Carole Ferry (spécialiste logement) et Anne-laure JUMET (social).

INTERVIEWS PRESSE 2015

Mercredi 14 janvier 2015 : Interview de Bruno CAVAGNÉ avec Mathieu CECE de BTP Magazine sur bilan 2014 et perspectives 2015.

Mardi 10 février : Interview de Bruno CAVAGNÉ avec RMC.

Mercredi 25 février 2015 : Interview de Bruno CAVAGNÉ avec Acteurs Publics TV avec Priscilia de SELVE (rédacteur en chef adjoint) sur l'impact de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales sur l'activité des entreprises de TP et sur le soutien des associations d'élus locaux dans la conjoncture difficile que traversent les entreprises.

Lundi 23 février 2015 : Interview avec Michel Roche pour le magazine du salon Intermat sur conjoncture du secteur des TP, l'intérêt de la mécanisation pour les entreprises et l'implication de la FNTP dans le salon Intermat.

Mercredi 4 mars 2015 : interview de Bruno CAVAGNÉ avec Rebecca FRASQUET de l'AFP sur les difficultés que traverse le secteur des TP.

Lundi 23 mars 2015 : Interview avec Michel Roche pour Intermat.

Mercredi 13 mai 2015 : interview de Bruno CAVAGNÉ avec Agathe MERCANTE, journaliste spécialiste des marchés publics aux Echos sur la conjoncture du secteur des travaux Publics et l'impact de la baisse des dotations sur les collectivités locales que les carnets de commande.

Jeudi 11 juin 2015 : Interview de Bruno CAVAGNÉ avec Marc POUJOL de «Toulouse Métropole Info» sur les choix budgétaires de la ville de Toulouse.

Mardi 3 novembre 2015 : Interview avec Olivier Baumann et Bénédicte RALLU du Moniteur (pour parution dans le numéro papier du 13 novembre et sur le web après la conférence de presse)

Mercredi 4 novembre 2015 : Interview avec Rebecca Frasquet (AFP)

Jeudi 5 novembre 2015 : interview avec Bruno MAZURIER, journaliste au Parisien sur la conjoncture du secteur.

Mardi 15 décembre 2015 : Interview avec Isabelle REY (Le Monde) sur la conjoncture du secteur.

INTERVIEWS PRESSE AUDIOVISUELLE

Mardi 7 avril 2015 : Interview de Bruno Cavagné en direct dans l'émission «L'invité de l'éco» sur France Info.

Mercredi 4 novembre 2015 : Interview avec Emmanuel DUTEIL (rédacteur en chef service économie Europe 1)

Jeudi 5 novembre 2015 : Interview de Bruno Cavagné avec Djamila ZEGHOUDI, journaliste à RMC Radio sur la conjoncture du secteur.

Jeudi 5 novembre 2015 : Interview de Bruno Cavagné avec Christophe PONZIO, journaliste à RTL sur la conjoncture du secteur.

Jeudi 5 novembre 2015 : Interview de Bruno Cavagné avec Alexandra ROUTHIAU, journaliste à LCI sur la conjoncture du secteur.

Jeudi 5 novembre 2015 : Interview de Bruno Cavagné avec Laurent KRAMER, journaliste à France Inter sur la conjoncture du secteur.

Jeudi 5 novembre 2015 : Interview de Bruno Cavagné avec Laurent KRAMER, journaliste à France Inter sur la conjoncture du secteur.

Jeudi 5 novembre 2015 : Interview de Bruno Cavagné avec Hanouchka KUMOR, journaliste à Radio France International sur la conjoncture du secteur.

Jeudi 5 novembre 2015 : Interview en direct de Bruno Cavagné au JT de 19h avec, Jean-Laurent BERNARD, journaliste à France Bleu sur la conjoncture du secteur.

A TRAVERS LA PRESSE



CONSEILS



CONSEILS D'ADMINISTRATION

DE LA FÉDÉRATION
NATIONALE DES TRAVAUX
PUBLICS

ET DU SYNDICAT DES
ENTREPRENEURS DE
TRAVAUX PUBLICS



CONSEILS D'ADMINISTRATION de la Fédération Nationale des Travaux Publics

du 29 janvier 2015

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Jacques ALLEMAND, Olivier ALLEZ, Laurent AMAR, Rémi AMICEL, Mohamad ATOUI, Gilles de BAGNEUX, Eric BERGER, Pierre BERGER, Christian BODIN, Serge BODY, André BOEUF, Dominique BOUILLOT, Gérard BOYRIE, Jean-Claude BROSSIER, Henri de BROUTELLES, Jean-Michel BUESA, Pierre CALVIN, Henri CASSOUS, Bruno CAVAGNÉ, Jean CERUTTI, François-Xavier CLEDAT, Dominique COLLOMP, Dominique DANIEL, Henri DEHÉ, Michel DÉMARRE, Raoul DESSAIGNE, Jean-Claude DOUVRY, Bruno DUPETY, Patrice FONTENAT, Luc GAUDILLERE, Denis GAUTHIER, Thierry GENESTAR, Bernard GERNEZ, Olivier GIORGIUCCI, Laurent GIROU, Laurent GRALL, Philippe GRESSET, Jean GUENARD, Jean-Pierre GUERIN, Jean-Yves GUILLARD, Patrice HALTEBOURG, Bernard HERITIER, Jacques HUILLARD, Gilbert JACQUOT, Jean-Philippe LACOSTE, Michel LALLEMENT, Christian LAVEDRINE, Alain LE DU, Thierry LE FRIANT, Jean LELIEVRE, Paul LHOTELLIER, Philippe LIAUSU, Gauthier LOUETTE, Jean-Christophe LOUVET, Jean-Louis MARCHAND, Jean-François MARTEL, Vincent MARTIN, Pierre MASSY, Guy MATHIOLON, Stéphane MONCEAUX, Chantal NERVI, Xavier NEUSCHWANDER, Didier POISSONNIER, Patrice POLLONO, José RAMOS, Pierre RAMPA, Philippe ROCHER, Bernard SALA, Philippe SEITZ, Bruno TABARIÉ, Christian TRIDON, Jean-Philippe TRIN, Guy VACHER, Bernard VADON, Alfredo ZAROWSKY.

Président honoraire

Philippe LEVAUX.

Administrateurs honoraires

Dominique VELUT, Gérard VIEILLE.

Présents également

Julien GUEZ, Directeur Général.

Représentés

Régis BINET, Christian BRAULT, Germain-Arthur CHARIER (représenté par Vincent MARTIN), Jacques DOLMAZON, Thierry DUR, Yves GABRIEL, Michel GADBOIS, David GANDAUBERT, Philippe GOULLEY (représenté par Didier POISSONNIER), Alain GRIZAUD, Alain GUILLOTEAU (représenté par Rémi AMICEL), Mickaël LECLERCQ, Emmanuèle PERRON, Charles ROBINET (représenté par Pierre BERGER), Jean-Pierre RODOZ, Joël ROUSSEAU, René STUDLI, Alain SUR, Jacques TAVERNIER, Didier VERROUIL, François WEITZ.

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Pierre ANJOLRAS, Philippe ATHUYT, Hervé BELAN, Michel BERGE, Patrick BERNASCONI, Jacques BORDIGNON, Jean BOUZID, Roger BRIAND, Fabien BRONNER, Jean-Paul BROSSARD, Philippe CAPPELLO, Jean-Luc CAPRARO, Serge CHALLOT, Jean CHARBONNEL, Frédéric CHARMASSON, Damien COLOMBOT, Jean-Marc CORNUT, Michel COUEGNAT, Francisco DA CUNHA, Benoît DENIZOT, Christian DERACHINOIS, Alain DUPONT, Laurent FAYAT, François GAGNERAUD, Pierre GIL, Cécile GRUAT, Christophe GRUY, Jean-Pierre GUGLIELMI, Didier HAEGEL, Pascal HAMET, François HURET, Daniel KIEFFER, Guy LACROIX, Eric LAFOND, Hervé LE BOUC, Patrick LE GAL, Emmanuel LORIN, Philippe MATIERE, Jean-Marc MEDIO, Patrick MEUNIER, Hervé NOËL, Christophe PARIS, Francis PENNEQUIN, Jérôme PERRIN, Bruno PETRUCCI, Philippe PIRQUIN, Philippe PUTHOD, Philippe RENAUDI, Patrick ROBERT, Max ROCHE, Jean ROSSI, Christophe ROUGEOT, Jacky SEANTIER, Jean-Louis SERVVRANCKX, Fernando SISTAC, Joseph SPATARO, Christian SURGET, Jean-François THIBAUT, Marc-Antoine TROLETTI, Eric VODINH.

Présidents honoraires

Jean-Louis GIRAL, Daniel TARDY.

Administrateurs honoraires : Yves GHIRON, Jean SCHELLENBERGER.

CONSEILS

En prélude au Conseil, dans le cadre des Matinales des Travaux Publics animées par Fabien PILIU, journaliste à la Tribune, Michel DIDIER, Président de Coe-Rexecode, est intervenu sur le thème « La France en 2015, perspectives économiques, marges de manoeuvre, risques ».

INTERVENTION DE BRUNO CAVAGNÉ

Agenda

1 ^{er} décembre	Déplacement TDIE à Bruxelles avec les présidents de l'association, les parlementaires Philippe DURON et Louis NEGRE
4 décembre	Conférence de presse devant 20 journalistes radio, de la presse quotidienne nationale et de la presse professionnelle.
9 décembre	Rendez-vous du bureau de TDIE avec Violetta BULC, Commissaire européenne aux transports, puis participation au colloque organisé par TDIE à la Présidence de l'Assemblée nationale
18 décembre	Rendez-vous Emmanuel MACRON, Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique
6 janvier	Déjeuner avec Nadine MORANO, ancienne Ministre, Députée européenne
7 janvier	Rendez-vous Jacques RAPOPORT, président de SNCF Réseau Déjeuner Dominique BUSSEREAU, ancien Ministre, Député de Charente Maritime
20 janvier	Rendez-vous Elisabeth BORNE, Directrice de cabinet de Ségolène ROYAL
22 janvier	Rendez-vous Richard FERRAND, Député du Finistère, Rapporteur spécial du projet de loi MACRON Présidence de la cérémonie de remise des trophées « INTERMAT INNOVATION AWARDS »
27 janvier	Déjeuner avec la Directrice du pôle construction du Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment et Nathalie AUBURTIN et le Directeur des rédactions Michel DALLONI

A venir

4 février	Rendez-vous Xavier RAGOT, Président de l'OFCE
5 février	Rendez-vous François POUPARD, Directeur général des infrastructures de transports et de la mer

PLAN D' ACTIONS DU PREMIER SEMESTRE 2015

Alors que les TP risquent de s'enfoncer dans la crise, ce plan d'actions vise à occuper l'espace politique et médiatique autour d'un plan de relance au niveau national et d'une reprise de l'investissement au niveau local.

Trois leviers avec des objectifs spécifiques seront actionnés : l'Etat pour lequel il s'agit de préparer 2016 et suivantes ; les collectivités locales pour « limiter la casse 2015 » et l'opinion publique pour légitimer l'investissement TP (neuf et entretien).

Autour de l'idée que « la relance passera par les infrastructures de TP et les territoires », des outils seront mis en place au service d'une stratégie qui se déploiera au niveau national et en régions à partir de la mi-mars :

1. Recensement de « 500 projets TP pour relancer la France » : utiles et emblématiques, dont la réalisation est susceptible d'être accélérée. Message : c'est concret, c'est utile, c'est urgent.
2. Présentation « 50 initiatives locales pour l'investissement public », bonnes pratiques reproductibles.
3. Ouverture à la signature des élus locaux d'une « Charte d'engagements pour l'investissement en TP et pour l'emploi ».
4. Mise à disposition d'éléments de langage sous forme de « Vademecum de l'utilité de l'investissement public TP ».
5. Présentation de nos propositions.
6. Forum de la relance territoriale : initié à l'occasion de l'AG FNTP, cet événement pourrait être décliné par chaque FRTP, dans les mois qui suivront.

RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2014 ET BUDGET 2015

Le Conseil a été informé par Bruno DUPETY

- D'un résultat prévisionnel 2014 à -453 K€, bien meilleur que prévu (-1 328 K€) grâce à une baisse significative des charges d'exploitation et à des résultats financiers supérieurs au prévisionnel.

CONSEILS

- De la poursuite pour le budget 2015 d'une trajectoire de retour à l'équilibre (prévision d'un résultat déficitaire de -195 K€), malgré un contexte conjoncturel très dégradé.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Conseil a été informé par Laurent GIROU :

- Après une année 2014 en recul de 4 %, de l'accélération de la tendance baissière en 2015 comme le montrent les indicateurs de début d'année :
 - L'opinion sur les carnets de commande continue de se dégrader alors que les élections municipales sont désormais passées depuis plus de 9 mois.
 - La forte chute des appels d'offres TP se poursuit (-23% au 4ème trimestre 2014/2013).
- Des inquiétudes sur l'emploi : après 10 000 pertes d'emplois en 2014 (5 000 permanents et 5 000 intérimaires), les suppressions d'emplois risquent de s'amplifier en 2015 car en comparaison de la période actuelle avec les deux précédentes grandes crises pour le secteur des TP (milieu des années 80 et milieu des années 90) on constate que l'ajustement sur l'emploi permanent n'a été que très limité en comparaison de la baisse d'activité.
- Concernant l'actualité économique :
 - L'AFITF a désormais un budget de 2,2 Md€ desquels il faut retrancher près de 300M€ d'arriérés de loyer à verser à EcoMouv. Malgré cela, le budget de l'AFITF serait en légère augmentation par rapport à 2014 en crédits de paiement.
 - Pour les Contrats de plan Etat Régions (CPER), les discussions sont en cours, avec plus d'un an et demi de retard. L'objectif est que tous les contrats soient signés d'ici avril, pour l'instant nous en sommes au stade des protocoles d'accord qui ne sont intervenus que dans 6 régions.
 - Enfin, le 3ème appel à projets TCSP a été lancé en décembre, là aussi avec un an et demi de retard : ce sont des opérations qui doivent toutes débiter dans les 3 années à venir.

MARCHÉS

En l'absence d'Emmanuèle PERRON, le Conseil a été informé par Marie EILLER, Directrice des affaires juridiques et européennes :

- Des mesures d'urgence de soutien à la trésorerie présentées par la FNTP à Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie :
 - Augmentation de l'avance obligatoire accordée par l'acheteur public de 5 à 10 % du marché.
 - Versement systématique de l'avance pour les marchés dès 10 000 euros HT et d'une durée d'1 mois.
 - Réduction du montant de la retenue de garantie de 5 à 3 % et sa libération immédiate après l'expiration du délai de garantie.
- Des commentaires présentés à Jean MAÏA, Directeur des affaires juridiques des ministères de l'Economie et des Finances, sur le projet d'ordonnance réformant en profondeur l'encadrement de la commande publique :
 - Eviter toute « surtransposition » des directives européennes.
 - Conserver les acquis nationaux.
 - Profiter de cette réforme pour obtenir d'autres avancées concernant les offres anormalement basses et les variantes.
 - Et dans le cadre du régime plus restrictif prévu pour les marchés de partenariat, la nécessité de préserver les PPP.
- Des avancées obtenues concernant les clauses d'insertion : prise en compte de l'apprentissage et des contrats de professionnalisation dans les publics éligibles et engagement de Jean MAÏA à modifier les modalités de calcul des heures d'insertion.
 - Du rappel du bulletin « d'Informations » consacré au mode d'emploi des nouveaux index TP.

CONSEILS

RELATIONS DU TRAVAIL ET PROTECTION SOCIALE (nouvelle dénomination de la Commission Social)

Le Conseil a été informé par Jean CERUTTI :

- De quelques avancées obtenues en 2014 mais largement insuffisantes, après de longs mois d'alerte du gouvernement concernant le compte pénibilité : seuils annuels ; baisse des cotisations pour 2015 à 2017 ; report au 1er janvier 2016 de l'entrée en vigueur de 6 facteurs d'exposition sur 10 impactant les TP.
- De l'engagement par l'Etat en janvier, d'une réforme en profondeur du dispositif, les deux premiers actes étant :
 - la suspension des formalités administratives (ce qui ne signifie pas la suspension du dispositif !) concernant les 4 facteurs d'exposition entrés en vigueur en janvier,
 - et une « mission » chargée de faire des propositions de simplification, confiée à un parlementaire et à un chef d'entreprise.
- De la stratégie que pourrait mettre en place la Fédération :
 - d'une part, quant aux propositions qu'elle ferait à la « mission » autour du regroupement des facteurs d'exposition en trois groupes selon le degré de modifications à apporter pour les rendre plus facilement applicables,
 - d'autre part, quant à l'éventuelle participation à la mission de VIRVILLE II et à l'anticipation de la préparation d'outils pratiques pour les entreprises.
- Concernant l'agenda social 2015, dans un contexte de relations tendues avec les syndicats marqué par l'absence d'accord sur le pacte de responsabilité, de la possibilité d'ouvrir des discussions sur l'extension de la convention collective des cadres et sur une possible cotisation conventionnelle pour la formation continue si notre mandat OPPBTP prospérait, et sur la décision d'ouvrir une discussion sur les frais de santé.

FORMATION

Le Conseil a été informé par Jean-Louis MARCHAND :

- De la non signature du projet d'accord BTP sur la formation professionnelle, de la réouverture d'une négociation exclusivement bâtiment et de la position de la FNTP :
 - Choix de ne pas obliger les entreprises de TP à payer une contribution supplémentaire conventionnelle, faute de prise en compte des besoins de formation spécifiques des salariés en matière de santé et sécurité au travail.
 - Choix de ne pas obliger les entreprises de TP à payer une contribution supplémentaire pour financer les activités des organisations syndicales puisque la loi a prévu la création d'un fonds dédié à cette fin, alimenté par une cotisation des entreprises.
 - Rappel que l'absence d'accord ne remet pas en cause l'accès des PME et des TPE des Travaux Publics à des fonds mutualisés.
 - Refus d'assujettir les entreprises, notamment les plus petites d'entre elles, à des charges supplémentaires dont elles n'auraient pas la maîtrise.
- De l'avenir de l'apprentissage dans le contexte de crise économique et d'obstacles financiers et réglementaires à son développement :
 - Campagne d'incitation, en collaboration avec le CCCA-BTP, auprès des entreprises, pour flécher la taxe d'apprentissage vers les CFA TP, alors que les effectifs d'apprentis de la profession ont baissé de 8% entre 2013 et 2014.
 - De la nécessité de s'engager dans le cursus de formation « Entrepreneurs 21 », module de formation destiné aux dirigeants des TP.

CONSEILS

SANTÉ ET SÉCURITÉ (nouvelle dénomination de la Commission Conditions de travail / Sécurité)

Le Conseil a été informé par Pierre Calvin :

- De la demande qui va être formulée au conseil d'administration de l'OPPBTP et portée par son Président Jean-Claude GUYARD, que les entreprises de TP disposent d'une ligne, dans le budget de l'OPPBTP, de 3,5 M€ pour bénéficier de financements de formations à la santé-sécurité.
- Concernant l'actinolite (cf. réunion du Conseil d'Administration d'octobre) :
 - de la publication par la Direction générale du travail d'une note en décembre qui conclut qu'« il est erroné et injustifié d'imposer de manière générale et pour tous les chantiers un arrêt des travaux ».
 - De la poursuite des contacts avec l'ANSES et les ministères pour leur proposer de prendre d'urgence des mesures transitoires afin de débloquer les chantiers en attente, en s'appuyant sur la note de la DGT, sur la réglementation européenne REACH et sur la position allemande.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil a été informé par Jean-Christophe LOUVET :

- Du nouveau cadre réglementaire inclus dans le droit des « ICPE » (Installation Classées pour la Protection de l'Environnement) concernant le stockage des déchets inertes :
 - La nouvelle réglementation se limite à l'autorisation simplifiée sans étude d'impact, ni garanties financières avec un délai d'instruction des dossiers limité à 6 mois et la création d'un guichet unique auprès des DREAL.
 - Attente d'une circulaire interprétative pour lever les ambiguïtés du texte quant aux zones du territoire ne pouvant accueillir un stockage de déchets inertes.
 - Mise à disposition d'outils pratiques pour les adhérents.
- Concernant l'entrée en vigueur d'une réglementation européenne sur les plantes invasives :
 - Création d'un guide d'identification et de modes opératoires pour aider les entreprises.
 - Recueil d'expériences et de bonnes pratiques d'entreprises relatives à la gestion des plantes invasives sur les chantiers de TP.

VIE PROFESSIONNELLE

Changements de dénomination pour les activités liées aux affaires sociales.

En préambule à l'intervention de Jean CERUTTI, le Président CAVAGNÉ a informé le Conseil du changement de dénomination de :

- La Direction des Affaires Sociales et de la Formation, qui devient : la Direction des Affaires sociales (terme générique englobant la totalité des domaines d'intervention de cette Direction)
- La Commission Social, qui devient : la Commission Relations du travail et Protection sociale
- La Commission «Conditions de travail / Sécurité, qui devient : la Commission Santé et Sécurité

La Commission Formation, pour sa part, conserve son appellation.

Confirmation du changement de présidence de la Commission Santé et Sécurité.

Serge BODY ayant quitté la présidence de la Commission Santé et Sécurité en novembre dernier, Pierre CALVIN, qui avait bien voulu prendre sa suite, s'était vu confier par le Bureau la présidence par intérim de cette Commission.

CONSEILS

Le Conseil, sur la proposition du Président, a confirmé Pierre CALVIN dans cette fonction. A ce titre, et selon l'usage, Pierre CALVIN est invité à assister aux réunions du Bureau de la FNTP.

Assemblées Générale de la FNTP et du Syndicat de France du jeudi 9 avril 2015

Il est prévu que les Assemblées Générales se déroulent entièrement au 3 rue de Berri, les réunions statutaires s'enchaînant tout au long de la matinée pour s'achever par le déjeuner des Conseils auquel seront également conviés les Délégués spécialement désignés pour l'AGO de la FNTP, les Administrateurs honoraires de la FNTP et du Syndicat de France et les Secrétaires Généraux des FRTP et des Syndicats de spécialités.

Les Présidents des organismes adhérents de la FNTP recevront, dans la 2^{ème} quinzaine du mois de février, la demande de désignation de leur Délégué pour l'Assemblée Générale de la FNTP.

• **Résultats de la consultation du Comité des Mandats de la FNTP du mercredi 26 novembre 2014**

Un mandat d'Administrateur arrive à échéance le 9 avril prochain, en raison de la condition d'âge : celui de Philippe GRESSET, actuellement personnalité cooptée.

Du côté des Syndicats de spécialités, l'année 2014 a vu :

- la création de trois nouveaux sièges d'Administrateur à l'intention des trois syndicats de spécialités qui en étaient jusqu'alors dépourvus,
- ainsi que la concentration de quatre spécialités au sein d'une même structure, avec l'adhésion de l'UMTM qui est effective depuis le 1^{er} janvier 2015.

• **Résultats de la consultation du Comité des Mandats du Syndicat de France du mercredi 26 novembre 2014**

14 candidatures ont été retenues pour l'élection du tiers renouvelable du Conseil du Syndicat de France du 9 avril 2015.

Dix Administrateurs sortants (sur quatorze) se représentent pour un nouveau mandat :

Christian BRAULT, Bruno DUPETY, Michel GADBOIS, François GAGNERAUD, Vincent MARTIN, Guy MATHIOLON, Jean-Marc MEDIO, Emmanuèle PERRON, Joël ROUSSEAU, Eric VODINH.

Quatre Administrateurs sortants ne se représentent pas :

Germain-Arthur CHARIER, Jean-Claude DOUVRY, Alain DUPONT et Jean GUENARD.

Quatre nouveaux candidats ont reçu l'agrément du Comité des mandats :

- Paul BAZIREAU, Président de CHARIER TP SUD
- Antoine METZGER, représentant de la SAS GUINTOLI
- Bernard SALA, Président Directeur Général de COLAS ILE-DE-FRANCE
- Philippe SEITZ, Gérant de RESIREP.

Mouvements des administrateurs de la FNTP :

- Charles ROBINET, Président de ROBINET SAS, Trésorier de la FRTP et Administrateur de Canalisateurs de France, a été désigné par la FRTP Auvergne, en remplacement de Bernard MOREAU, Président d'honneur.

- Yves RIVAIN, qui siégeait au titre de la FRTP Pays de la Loire, a démissionné suite à son départ en retraite.

Honorariat du Bureau de la FNTP

Sur la proposition du Président, le Conseil a accordé, à compter du 9 avril 2015 (date marquant la fin de leurs mandats en cours), le titre de Vice-Président honoraire de la FNTP à :

- Jean-Claude DOUVRY,
- Alain DUPONT,
- Philippe GRESSET,
- Jean GUENARD.

CONSEILS

Régions

Vincent MARTIN (qui est par ailleurs Administrateur du Syndicat de France), élu Président de la FRTP Bourgogne le 11 décembre 2014, est entré en fonction le 1er janvier 2015.

CARNET

- **Ordre National du Mérite (décret du 13 novembre - JO du 15 novembre 2014)**

A été nommé au grade de Chevalier : Jean LELIEVRE, Administrateur de la FNTP, Président du SNETI (Syndicat National des Entrepreneurs de Travaux Immergés), ancien Président Directeur général d'HYDROKARST, au titre du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

- **Légion d'Honneur (décret du 31 décembre 2014 - JO du 1er janvier 2015)**

A été promu au grade d'Officier : Jacques HUILLARD, Administrateur de la FNTP, ancien Président d'EIFFAGE Construction Métallique, au titre de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur.

A été nommé au grade de Chevalier : Claude MARCONOT, Président de la Société Générale d'Entreprises – SGE, de la Société de Travaux Publics et Industriels – STPI et de STPI Route, au titre de la Promotion du travail.

- **Et parmi les proches de la profession :**

Promu au grade d'Officier : Frédéric SAINT-GEOURS, ancien Président de l'UIMM, Président du Conseil de Surveillance de la SNCF, au titre du Premier ministre.

Nommé au grade de Chevalier : Bénédicte DONNELLY, Présidente des Nouvelles Corderies, au titre du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Décès

- de Jean-Pierre GARBE, ancien Administrateur de la FNTP (au titre du SEFI), le 8 octobre 2014, à l'âge de 93 ans.
- de Léon GROSSE, ancien Administrateur de la FNTP, Administrateur honoraire du Syndicat de France, Vice-Président du Conseil de Surveillance de l'Entreprise Générale Léon GROSSE, le 18 novembre 2014, à l'âge de 89 ans.
- de Pierre PARINET, Administrateur honoraire du Syndicat de France, le 14 décembre 2014, à l'âge de 96 ans.
- de Jacques BON, ancien Administrateur Directeur Général du CCME (Comptoir Central du Matériel d'Entreprise), Président honoraire du Tribunal de commerce de Paris, le 15 janvier 2015, à l'âge de 91 ans.

En fin de séance : projection du film dédié au projet de rénovation du Club TP 90.

Pour information :

Le Club TP 90 sera déplacé au 3 rue de Berri à partir du 9 février, la durée des travaux étant estimée à 6 mois.

Les réunions qui s'y tenaient habituellement devront se répartir entre les espaces du 3 et du 9 rue de Berri.

Pour les réservations durant cette période, veuillez vous adresser :

→ à Geneviève BECARD (Tél. : 01 44 13 31 63 - becardg@fntp.fr) pour les salles de réunions du 3 rue de Berri et prestations complémentaires (café, viennoiseries, plateaux-repas),

→ à Alberto GONCALVES (Tél. : 01 44 13 31 70 - goncalveza@fntp.fr) pour les salles de réunions du 9 rue de Berri,

→ à Sandrine DESSEAUX (Tél. : 01 44 13 37 51 ou 37 50 - desseaux@fntp.fr) pour les petits déjeuners et déjeuners « Club TP ».

CONSEILS

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET CONSEILS D'ADMINISTRATION de la Fédération Nationale des Travaux Publics et du Syndicat des entrepreneurs de Travaux publics de France

du 9 avril 2015

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Jacques ALLEMAND, Olivier ALLEZ, Rémi AMICEL, Philippe ATHUYT, Mohamad ATOUI, Gilles de BAGNEUX, Paul BAZIREAU, Michel BERGE, Eric BERGER, Pierre BERGER, Patrick BERNASCONI, Régis BINET, Christian BODIN, Serge BODY, Jacques BORDIGNON, Dominique BOUILLOT, Jean BOUZID, Christian BRAULT, Fabien BRONNER, Jean-Claude BROSSIER, Pierre CALVIN, Jean-Luc CAPRARO, Henri CASSOUS, Bruno CAVAGNÉ, Jean CERUTTI, Serge CHALLOT, Jean CHARBONNEL, François-Xavier CLEDAT, Dominique COLLOMP, Jean-Marc CORNUT, Francisco DA CUNHA, Henri DEHÉ, Michel DÉMARRE, Benoît DENIZOT, Raoul DESSAIGNE, Jacques DOLMAZON, Bruno DUPETY, Thierry DUR, Michel GADBOIS, David GANDAUBERT, Luc GAUDILLERE, Denis GAUTHIER, Thierry GENESTAR, Bernard GERNEZ, Olivier GIORGIUCCI, Laurent GIROU, Philippe GOULLEY, Alain GRIZAUD, Jean-Pierre GUGLIELMI, Jean-Yves GUILLARD, Didier HAEGEL, Patrice HALTEBOURG, Pascal HAMET, Bernard HERITIER, François HURET, Gilbert JACQUOT, Daniel KIEFFER, Jean-Philippe LACOSTE, Eric LAFOND, Christian LAVEDRINE, Alain LE DU, Paul LHOTELLIER, Philippe LIAUSU, Emmanuel LORIN, Jean-Christophe LOUVET, Jean-Louis MARCHAND, Vincent MARTIN, Pierre MASSY, Guy MATHIOLON, Jean-Marc MEDIO, Thierry MELINE, Chantal NERVI, Xavier NEUSCHWANDER, Jean-Pierre PASERI, Francis PENNEQUIN, Jérôme PERRIN, Emmanuèle PERRON, Philippe PIRQUIN, Didier POISSONNIER, Patrice POLLONO, Philippe PUTHOD, José RAMOS, Philippe RENAUDI, Patrick ROBERT, Charles ROBINET, Christophe ROUGEOT, Joël ROUSSEAU, Bernard SALA, Philippe SEITZ, Fernando SISTAC, Joseph SPATARO, René STUDLI, Alain SUR, Christian SURGET, Jacques TAVERNIER, Jean-François THIBAUT, Christian TRIDON, Jean-Philippe TRIN, Bernard VADON, Eric VODINH, Alfredo ZAROWSKY.

Président honoraires

Philippe LEVAUX, Daniel TARDY.

Administrateurs honoraires

Dominique VELUT, Gérard VIEILLE.

Présents également

Julien GUEZ, Directeur Général.

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Laurent AMAR, Pierre ANJOLRAS, Hervé BELAN, André BOEUF, Gérard BOYRIE, Roger BRIAND, Henri de BROUTELLES, Jean-Michel BUESA, Philippe CAPPELLO, Frédéric CHARMASSON, Damien COLOMBOT, Michel COUEGNAT, Dominique DANIEL, Christian DERACHINOIS, Laurent FAYAT, Patrice FONTENAT, Yves GABRIEL, François GAGNERAUD, Pierre GIL, Jean-Louis GIRAL, Laurent GRALL, Cécile GRUAT, Christophe GRUY, Jean-Pierre GUERIN, Alain GUILLOTEAU, Jacques HUILLARD, Guy LACROIX, Michel LALLEMENT, Hervé LE BOUC, Mickaël LECLERCQ, Thierry LE FRIANT, Patrick LE GAL, Jean LELIEVRE, Gauthier LOUETTE, Jean-François MARTEL, Philippe MATIERE, Antoine METZGER, Patrick MEUNIER, Pascal MICHENEAU, Stéphane MONCEAUX, Hervé NOËL, Christophe PARIS, Bruno PETRUCCI, Pierre RAMPÀ, Max ROCHE, Philippe ROCHER, Jean-Pierre RODOZ, Jean ROSSI, Jacky SEANTIER, Jean-Louis SERVRANCKX, Bruno TABARIÉ, Marc-Antoine TROLETTI, Guy VACHER, Didier VERROUIL, François WEITZ.

Présidents honoraires

Jean-Louis GIRAL.

Administrateurs honoraires : Yves GHIRON, Jean SCHELLENBERGER.

ANNALES
2015

CONSEILS

PARTICIPATION À LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT DE FRANCE

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Philippe ATHUYT, Mohamad ATOUI, Paul BAZIREAU, Pierre BERGER, Patrick BERNASCONI, Dominique BOUILLOT, Christian BRAULT, Jean-Claude BROSSIER, Henri CASSOUS, Bruno CAVAGNÉ, François-Xavier CLEDAT, Henri DEHÉ, Jacques DOLMAZON, Bruno DUPETY, Michel GADBOIS, Philippe GOULLEY, Paul LHOTELLIER, Emmanuel LORIN, Vincent MARTIN, Pierre MASSY, Guy MATHIOLON, Jean-Marc MEDIO, Jérôme PERRIN, Emmanuèle PERRON, Joël ROUSSEAU, Bernard SALA, Philippe SEITZ, Jacques TAVERNIER, Eric VODINH.

Présidents d'honneur : Philippe LEVAUX, Daniel TARDY.

Présent également : Julien GUEZ, Directeur Général.

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Hervé BELAN, Laurent FAYAT, Yves GABRIEL, François GAGNERAUD, Jean-Louis GIRAL, Christophe GRUY, Michel LALLEMENT, Hervé LE BOUC, Gauthier LOUETTE, Philippe MATIERE, Antoine METZGER, Pierre RAMPA, Jean ROSSI, Jean-Louis SERVIRANCKX.
Président d'honneur : Jean-Louis GIRAL.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNTP

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le Président CAVAGNÉ a présenté son rapport moral pour l'année 2014.

APPROBATION DES COMPTES

Le Président CAVAGNÉ a informé l'assistance :

- que les comptes avaient été arrêtés le 23 mars 2015 par le Comité Mixte d'Audit Financier,
- et que le Trésorier et lui-même avaient reçu, la veille, lors de la réunion du Bureau, quitus de leur gestion des fonds pour l'exercice écoulé.

Ensuite, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport de Bruno DUPETY, Trésorier, sur la situation de la Fédération Nationale des Travaux Publics pendant l'exercice clos le 31 décembre 2014, et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, a approuvé les comptes tels qu'ils lui avaient été présentés et a adopté à l'unanimité les résolutions qui lui étaient soumises, notamment celle visant à affecter le résultat déficitaire de l'exercice écoulé, soit - 565 945,90 €, au compte de report « autres réserves ».

La plaquette des comptes peut être consultée sur l'extranet de la FNTP.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DE FRANCE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le Président CAVAGNÉ a indiqué que les Annales sont mises à disposition sous forme dématérialisée, celles de l'année 2014 pouvant être consultées dès à présent sur le site de la FNTP.

APPROBATION DES COMPTES

Le Président CAVAGNÉ a informé l'assistance :

- que les comptes avaient été arrêtés le 23 mars 2015 par le Comité Mixte d'Audit Financier,
- et que la Trésorière et lui-même avaient reçu, la veille, lors de la réunion du Bureau, quitus de leur gestion des fonds pour l'exercice écoulé.

Ensuite, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport d'Emmanuèle PERRON, Trésorière, sur la situation du Syndicat de France pendant l'exercice clos le 31 décembre 2014, et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, a approuvé les comptes tels qu'ils lui avaient été présentés et a adopté à l'unanimité les résolutions qui lui étaient soumises et notamment celle visant à affecter le résultat excédentaire de l'exercice écoulé, soit 763 468,40 €, au compte de report à nouveau.

Les adhérents souhaitant avoir communication de la plaquette des comptes pourront se la procurer auprès de la Chargée des questions statutaires.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 sièges de trois ans ont été pourvus.

10 Administrateurs sortants ont été réélus : Christian BRAULT, Bruno DUPETY, Michel GADBOIS, François GAGNERAUD, Vincent MARTIN, Guy MATHIOLON, Jean-Marc MEDIO, Emmanuèle PERRON, Joël ROUSSEAU et Eric VODINH.

4 nouveaux Administrateurs font leur entrée au Conseil du Syndicat :

- Paul BAZIREAU, Président de CHARIER TP SUD,
- Antoine METZGER, représentant de la SAS GUINTOLI,
- Bernard SALA, Président Directeur Général de COLAS ILE-DE-FRANCE NORMANDIE,
- Philippe SEITZ, Gérant de RESIREP et de la FOREZIEENNE D'ENTREPRISES.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNTP

ÉLECTION DU BUREAU 2015-2016

Sur la proposition du Président Bruno CAVAGNÉ, le Conseil d'Administration a élu, pour un an :

Vice-Présidents : Pierre ANJOLRAS, Dominique BOUILLOT, François GAGNERAUD, Hervé LE BOUC, Pierre MASSY, Emmanuèle PERRON, Jean-Louis SERVIRANCKX, Jean-Philippe TRIN.

Trésorier : Bruno DUPETY.

Secrétaires : Jean CERUTTI, Laurent FAYAT et Laurent GRALL.

Membres : Pierre CALVIN, Laurent GIROU, Alain GRIZAUD, Alain LE DU, Gauthier LOUETTE, Jean-Christophe LOUVET, Jean-Louis MARCHAND, Xavier NEUSCHWANDER, Jean-Pierre PASERI, Didier POISSONNIER, Jacques TAVERNIER, N.

DESIGNATIONS DANS LES AUTRES INSTANCES DE LA FNTP

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE MIXTE D'AUDIT FINANCIER 2015-2016

Le Comité Mixte d'Audit Financier comprend 5 à 6 membres dont 3 au titre de la FNTP.

Sur la proposition du Bureau, le Conseil a renouvelé les mandats d'Alain GRIZAUD et de Jean-Louis MARCHAND, le troisième représentant étant Bruno DUPETY, membre de droit en sa qualité de Trésorier de la FNTP.

Le Conseil a également accepté que la présidence du Comité soit attribuée à un représentant du Syndicat de France.

COMPOSITION DU COMITE DES MANDATS 2015-2016

Sur la proposition du Bureau, le Conseil a maintenu dans leur fonction :

- François GAGNERAUD,
- Hervé LE BOUC,
- Pierre MASSY,
- Emmanuèle PERRON,

la présidence dudit Comité revenant à Bruno CAVAGNÉ, en sa qualité de Président de la FNTP.

PRESDENCE DES COMMISSIONS FEDERALES 2015-2016

Le Conseil a approuvé la proposition du Bureau de renouveler l'ensemble des mandats des Présidents actuellement en exercice :

- Jean-Christophe LOUVET, Président de la Commission Développement durable,
- Laurent GIROU, Président de la Commission Développement économique,
- Bruno DUPETY, Président de la Commission Europe - International /SEFI,
- Jean-Louis MARCHAND, Président de la Commission Formation,
- Emmanuèle PERRON, Présidente de la Commission Marchés,
- Jean CERUTTI, Président de la Commission Relations du travail et Protection sociale,
- Pierre CALVIN, Président de la Commission Santé et Sécurité,
- Xavier NEUSCHWANDER, Président de la Commission Technique et Innovation.

CONSEILS

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE MÉDIATION ET D'ARBITRAGE DES TRAVAUX PUBLICS POUR 2015-2017

Le Conseil a reconduit pour un nouveau mandat de deux ans l'ensemble des membres du CMATP, soit :

- Jean-Michel BRUNTZ, Président,
- Jean-Pierre BARTHELEMY, Jean-Claude DOUVRY, Alain DUPONT, François GAGNERAUD et Armand PAPIN.

Par ailleurs, le Conseil a approuvé la modification du règlement de médiation et d'arbitrage de la FNTP proposée par le CMATP qui souhaitait compléter le dernier alinéa de l'article 27 pour y préciser la portée de la notification de la sentence arbitrale. Cette modification, rendue nécessaire par la jurisprudence, a pour objet de sécuriser la notification des sentences par lettre RAR.

Le dernier alinéa de l'article 27 du règlement de médiation et d'arbitrage de la FNTP jusqu'alors rédigé comme suit :

« L'arbitre unique ou le président du tribunal arbitral remet au comité autant d'originaux de la sentence, datés et signés, que de parties, pour être notifiés par ce dernier à celles-ci par lettre recommandée avec accusé de réception ».

s'est vu ajouter la phrase suivante : « Cette notification fait courir le délai de recours ouvert contre la sentence. »

VIE PROFESSIONNELLE

MOUVEMENTS DES ADMINISTRATEURS DE LA FNTP

Administrateurs élus par le Syndicat de France

10 Administrateurs sortants ont été réélus :

Christian BRAULT, Bruno DUPETY, Michel GADBOIS, François GAGNERAUD, Vincent MARTIN, Guy MATHIOLON, Jean-Marc MEDIO, Emmanuèle PERRON, Joël ROUSSEAU et Eric VODINH.

4 nouveaux Administrateurs ont fait leur entrée au Conseil du Syndicat :

- Paul BAZIREAU, Président de CHARIER TP SUD,
- Antoine METZGER, représentant de la SAS GUINTOLI,
- Bernard SALA, Président Directeur Général de COLAS ILE-DE-FRANCE NORMANDIE,
- Philippe SEITZ, Gérant de RESIREP et de la FOREZIENNE D'ENTREPRISES.

S'agissant de Bernard SALA et de Philippe SEITZ, ils libèrent ainsi les sièges qu'ils occupaient jusqu'à présent au titre de la FRTP Ile-de-France.

Administrateurs récemment désignés par les organismes adhérents

- Thierry MELINE, Directeur Général adjoint Route France de COLAS et Jean-Pierre PASERI, Directeur Général d'EUROVIA, ont été désignés par l'USIRF pour remplacer Jean-Paul BROSSARD, d'une part, et pourvoir un siège vacant, d'autre part.
- Pascal MICHENEAU, Directeur Général en charge de l'activité TP du Groupe PAPIN, Membre du Bureau de la FRTP, Président de la Fédération départementale des Travaux Publics de Vendée, a été désigné par la FRTP Pays de la Loire (le siège était vacant).

Cooptation de 3 Administrateurs au titre des Personnalités proposées par le Président

Le Conseil a approuvé la proposition du Président et du Bureau d'accueillir dans cette catégorie particulière :

- Philippe BONNAVE, le nouveau Président Directeur Général de BOUYGUES CONSTRUCTION,

CONSEILS

- René SIMON, le Président de DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION,
- Jérôme STUBLER, le nouveau Président de VINCI CONSTRUCTION).

Fin de mandat et prise d'effet des titres d'honorariat qui leur avaient été accordés le 29 janvier dernier pour :

- Germain-Arthur CHARIER, Administrateur Honoraire du Syndicat,
- Jean-Claude DOUVRY et Alain DUPONT, Vice-Présidents Honoraires de la FNTP et Vice-Présidents d'Honneur du Syndicat de France,
- Philippe GRESSET, Vice-Président Honoraire de la FNTP,
- Jean GUENARD, Vice-Président Honoraire de la FNTP et du Syndicat de France.

MODIFICATION DU CALENDRIER DES REUNIONS

Les réunions des Conseils d'Administration de la FNTP et du Syndicat de France initialement prévues le jeudi 15 octobre ont été avancées d'une semaine, les horaires demeurant inchangés ; le calendrier (nouvelle version ci-jointe) a été modifié en conséquence pour l'ensemble des réunions en lien avec celles des Conseils, notamment :

Mercredi 7 octobre 2015 (au lieu du 14 octobre) :

Commission Développement économique, de 12 heures à 16 heures 30
Comité Mixte d'Audit Financier, de 15 heures 30 à 17 heures
Bureau du Syndicat de France, de 17 heures à 17 heures 30
Bureau de la FNTP, à partir de 17 heures 30
Jeudi 8 octobre 2015 (au lieu du 15 octobre)
Matinales, de 8 heures 30 à 10 heures
Conseil d'Administration du Syndicat de France, de 10 heures à 10 heures 30
Conseil d'Administration de la FNTP, à partir de 10 heures 30 (+ déjeuner)

Agenda du Président (pour information)

4 février Rendez-vous Xavier RAGOT, Président de l'OFCE
5 février Déjeuner François POUPARD, Directeur général des infrastructures de transports et de la mer
 Rendez-vous Bernard COMBES, Conseiller politique du Président de la République
10 février Rendez-vous François BAROIN, Président de l'AMF
19 février Rendez-vous Jean-Paul CHANTEGUET, Président de la Commission développement durable de l'Assemblée nationale
23 février Intervention au colloque international sur l'entretien du patrimoine routier (PPRS)
3 mars Entretien avec le Président de la République
10 mars Intervention au Conseil d'administration de l'Assemblée des Communautés de France
11 mars Intervention table ronde sur les délais de paiement
19 mars Matinales Alain JUPPE, ancien Premier ministre, Maire de Bordeaux
24 mars Rendez-vous Odile RENAUD-BASSO, Directrice générale adjointe de la CDC
 Déjeuner Pierre-René LEMAS, Directeur général de la CDC
25 mars Rendez-vous Frédéric CUVILLIER, ancien ministre, Député du Pas-de-Calais
1er avril Déjeuner Jean-Paul OURLIAC, Président de la section « transport-économie-réseaux » du Conseil général du développement durable
7 avril Déjeuner Olivier DUSSOPT, Président de l'Association des Petites Villes de France
 Interview France Info dans l'émission «L'invité de l'éco»

A venir

22 avril Rendez-vous Bruno LE MAIRE, ancien ministre, Député de l'Eure
 Déjeuner François POUPARD, Directeur général des infrastructures de transports et de la mer
30 avril Déjeuner Patrick VIEU, membre du CGEDD

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT DE FRANCE

ÉLECTION DU BUREAU 2015-2016

Sur la proposition du Président Bruno CAVAGNÉ, le Conseil d'Administration a élu pour un an :

Vice-Présidents : Henri CASSOUS, François-Xavier CLEDAT, François GAGNERAUD, Hervé LE BOUC, Emmanuèle PERRON, Jean ROSSI.

Trésorier : Henri DEHÉ.

Secrétaires : Patrick BERNASCONI, Joël ROUSSEAU.

COMPOSITION DU COMITE MIXTE D'AUDIT FINANCIER 2015-2016

Le Comité Mixte d'Audit Financier comprend 5 à 6 membres dont les Trésoriers du Syndicat de France et de la FNTP, membres de droit.

Sur la proposition du Bureau, le Conseil a nommé Pierre MASSY et Emmanuèle PERRON, Henri DEHÉ étant membre de droit en sa qualité de Trésorier du Syndicat de France. Il a en outre confié la présidence du Comité à Pierre MASSY, le Conseil d'Administration de la FNTP ayant préalablement donné son accord pour que cette présidence continue d'être assurée par un représentant du Syndicat de France.

Le Conseil de la FNTP ayant par ailleurs procédé à ses propres désignations, la composition globale du Comité pour 2015-2016 est la suivante :

Pierre MASSY, Président (Syndicat de France),
Henri DEHÉ (Trésorier du Syndicat de France),
Bruno DUPETY (Trésorier de la FNTP),
Alain GRIZAUD (FNTP),
Jean-Louis MARCHAND (FNTP),
Emmanuèle PERRON (Syndicat de France).

COMPOSITION DU COMITE DES MANDATS 2015-2016

Sur la proposition du Bureau, le Conseil a désigné :

Patrick BERNASCONI,
François GAGNERAUD,
Hervé LE BOUC,
Pierre MASSY,
Emmanuèle PERRON,
N.

la présidence dudit Comité revenant au Président du Syndicat de France.

CONSEILS

ADMISSION AU SYNDICAT EN QUALITÉ DE MEMBRES ACTIFS

Le Bureau ayant donné un avis favorable à leurs candidatures, le Conseil a admis en qualité de membres actifs du Syndicat : CAN, SA spécialisée dans les travaux d'accès difficile dont le siège social est sis Quartier Le Relut, 26270 MIRMANDE, et son Président Directeur Général, Michel RICHARD (ancien Administrateur de la FNTP et Président d'honneur du SFETH), parrainés par Michel LALLEMENT et Pierre RAMPA.

Thierry LE FRIANT, Directeur Général de l'Entreprise MALET (et également Administrateur de la FNTP et Président de la FRTP Midi-Pyrénées), parrainé par Vincent MARTIN et Pierre MASSY.

Jérôme STUBLER, nouveau Président de VINCI CONSTRUCTION, parrainé par Jean ROSSI et Bruno CAVAGNÉ.

VINCI CONSTRUCTION DOM-TOM, 2 rue Louis Blériot, 92500 RUEIL MALMAISON, SAS présidée par Philippe CHAVENT, avec Philippe GOULLEY comme Directeur Général, parrainée par SOGEA SATOM et VINCI CONSTRUCTION.

Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Travaux Publics

du 25 juin 2015

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Jacques ALLEMAND, Olivier ALLEZ, Laurent AMAR, Pierre ANJOLRAS, Philippe ATHUYT, Mohamad ATOUI, Gilles de BAGNEUX, Paul BAZIREAU, Pierre BERGER, Christian BODIN, Jean-Claude BROSSIER, Jean-Luc CAPRARO, Bruno CAVAGNÉ, Jean CERUTTI, Jean CHARBONNEL, Dominique COLLOMP, Damien COLOMBOT, Michel COUEGNAT, Francisco DA CUNHA, Dominique DANIEL, Henri DEHÉ, Michel DÉMARRE, Raoul DESSAIGNE, Patrice FONTENAT, Luc GAUDILLERE, Bernard GERNEZ, Olivier GIORGIUCCI, Laurent GIROU, Philippe GOULLEY, Alain GRIZAUD, Jean-Pierre GUERIN, Patrice HALTEBOURG, Bernard HERITIER, Jacques HUILLARD, Gilbert JACQUOT, Guy LACROIX, Eric LAFOND, Michel LALLEMENT, Alain LE DU, Philippe LIAUSU, Gauthier LOUETTE, Jean-Christophe LOUVET, Jean-Louis MARCHAND, Vincent MARTIN, Pierre MASSY, Christophe PARIS, Jean-Pierre PASERI, Francis PENNEQUIN, Jérôme PERRIN, Emmanuèle PERRON, Patrice POLLONO, José RAMOS, Philippe ROCHER, Christophe ROUGEOT, Bernard SALA, Philippe SEITZ, René SIMON, René STUDLI, Christian SURGET, Bruno TABARIÉ, Jacques TAVERNIER, Christian TRIDON, Jean-Philippe TRIN, Guy VACHER, Eric VODINH.

Président honoraire

Daniel TARDY.

Représentés

Philippe BONNAVE (représenté par Jean-Philippe TRIN), Pierre CALVIN, François-Xavier CLEDAT, Thierry DUR, Michel GADBOIS, François GAGNERAUD, David GANDAUBERT, Thierry GENESTAR, Jean-Yves GUILLARD, Alain GUILLOTEAU, Didier HAEGEL, François HURET, Daniel KIEFFER, Jean-Philippe LACOSTE, Christian LAVEDRINE, Thierry LE FRIANT, Paul LHOTELLIER, Jean-François MARTEL, Guy MATHIOLON, Thierry MELINE, Antoine METZGER, Chantal NERVI, Xavier NEUSCHWANDER (représenté par Bruno CAVAGNÉ), Hervé NOËL (représenté par Jean-Pierre GUERIN), Philippe PIRQUIN, Charles ROBINET (représenté par Pierre BERGER), Jean-Pierre RODOZ, Joël ROUSSEAU, Jean-Louis SERVVRANCKX (représenté par Laurent GIROU), Joseph SPATARO, Alain SUR, Jean-François THIBAUT, Alfredo ZAROWSKY.

Administrateurs honoraires

Dominique VELUT, Gérard VIEILLE.

Présents également

Julien GUEZ, Directeur Général.

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Rémi AMICEL, Hervé BELAN, Michel BERGE, Eric BERGER, Patrick BERNASCONI, Régis BINET, Serge BODY, André BOEUF, Jacques BORDIGNON, Dominique BOUILLOT, Jean BOUZID, Gérard BOYRIE, Christian BRAULT, Roger BRIAND, Fabien BRONNER, Henri de BROUTELLES, Jean-Michel BUESA, Philippe CAPPELLO, Henri CASSOUS, Serge CHALLOT, Frédéric CHARMASSON, Jean-Marc CORNUT, Benoît DENIZOT, Christian DERACHINOIS, Jacques DOLMAZON, Bruno DUPETY, Laurent FAYAT, Yves GABRIEL, Denis GAUTHIER, Pierre GIL, Laurent GRALL, Cécile GRUAT, Christophe GRUY, Jean-Pierre GUGLIELMI, Pascal HAMET, Hervé LE BOUC, Mickaël LECLERCQ, Patrick LE GAL, Jean LELIEVRE, Emmanuel LORIN, Philippe MATIERE, Jean-Marc MEDIO, Patrick MEUNIER, Pascal MICHENEAU, Stéphane MONCEAUX, Bruno PETRUCCI, Didier POISSONNIER, Philippe PUTHOD, Pierre RAMPÀ, Philippe RENAUDI, Patrick ROBERT, Max ROCHE, Jean ROSSI, Jacky SEANTIER, Fernando SISTAC, Jérôme STUBLER, Marc-Antoine TROLETTI, Bernard VADON, Didier VERROUIL, François WEITZ.

Présidents honoraires

Jean-Louis GIRAL, Philippe LEVAUX.

Administrateurs honoraires : Alain DUPONT, Yves GHIRON, Jean GUENARD, Jean SCHELLENBERGER.

CONSEILS

INTERVENTION DE BRUNO CAVAGNÉ

Agenda

21 avril	Inauguration du Salon INTERMAT avec Pierre GATTAZ
22 avril	Rendez-vous avec Bruno LE MAIRE – ancien ministre
23 avril	Rendez-vous avec François POUPARD, directeur général des infrastructures, des transports et de la mer Intervention aux Assises de la FRTP PACA : « bien programmer pour mieux réaliser »
30 avril	Déjeuner avec Patrick VIEU, membre du CGEDD
20 mai	Rendez-vous avec Nicolas JACHET, président de SYNTEC INGENIERIE
21 mai	Déjeuner avec Loïc ROCARD et Stéphane LECLERC, conseillers au cabinet du Premier ministre
26 mai	Intervention devant le conseil d'administration de la FRTP BRETAGNE
4 juin	Déjeuner avec Alexis KOHLER, directeur de cabinet et Julien DENORMANDIE, directeur adjoint de cabinet d'Emmanuel MACRON
9 juin	Petit-déjeuner avec Philippe DURON, président de l'AFITF Déjeuner avec Laurent GRANDGUILLAUME, député de Côte d'Or, et Emmanuèle PERRON Rendez-vous Alain MINC, président de la SANEF
16 juin	Lancement du Forum SMART CITY MARSEILLE, en présence de Jean-Claude GAUDIN, député-maire de Marseille Intervention devant l'Assemblée Générale de Canaliseurs de France
17 juin	Rendez-vous avec Alain JUPPE, ancien Premier ministre Déjeuner avec Olivier FAURE, député de Seine-et-Marne et rapporteur du budget des transports Intervention devant l'Assemblée générale du STRES
18 juin	Pose de la 1ère pierre de l'ECOPOLE de Franche-Comté
24 juin	Intervention au colloque de l'ASFA « Les concessions : un modèle d'avenir »
25 juin	Matinales des TP avec Pierre-René LEMAS, Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

A venir

2 juillet	Déjeuner avec Gabrielle GAUTHEY, directrice des financements de la CDC et Serge BERGAMÉLI, Directeur du Réseau CDC
7 juillet	Rendez-vous avec Nicolas SARKOZY, Président « Les Républicains »
15 juillet	Rendez-vous avec François POUPARD, Directeur général des Infrastructures, des Transports et de la Mer
16 juillet	Rendez-vous avec Gilles CARREZ, Président de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale
22 juillet	Déjeuner avec Salim BENSMAIL, Directeur de la MAPP et Pierre CALVIN

Suite des annonces effectuées par E MACRON lors de l'Assemblée Générale de la FNTP, le 9 avril dernier :

- Plan de relance autoroutier : les avenants sont signés, les appels d'offres seront lancés à partir de septembre. La FNTP et l'ASFA vont se revoir sur les modalités et le suivi de la dévolution des travaux.
- FCTVA : cf. intervention de Laurent GIROU.
- 200 M€ pour un fonds d'infrastructures issu des concessions autoroutières et géré par la CDC : objectif, maximiser l'effet de levier.

Actions de court terme :

- Financement de l'AFITF : prochaine rencontre avec le secrétaire d'Etat au budget pour parvenir à un financement pérenne de l'Agence.
- 6 propositions pour favoriser l'investissement des collectivités locales : en discussion avec les associations d'élus et le gouvernement.

CONSEILS

Dans la perspective de l'élection présidentielle 2017 :

Préparation pour les candidats d'éléments sur les infrastructures et la compétitivité française, en s'appuyant sur un partenariat avec l'OFCE, un groupe interne FNTP sur le financement (en particulier par l'usager), le comité infrastructure du MEDEF ainsi qu'une cartographie des grands besoins d'infrastructures et de rénovation.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Conseil a été informé par Laurent GIROU :

- De la conjoncture des TP à contre-courant de l'économie française avec une chute de 12% à fin avril pour les facturations, un recul des effectifs permanents ouvriers de l'ordre de 2900 salariés entre janvier et avril, malgré les mesures d'activité partielle qui ont explosé depuis le début de l'année.
- Des perspectives moroses des prochains mois : opinion sur les carnets au plus bas, comparable aux années 83-84 et 95-96. A noter une divergence entre l'opinion sur l'activité future des clients privés (en légère amélioration) et la courbe de la commande publique qui continue de s'enfoncer.
- Côté appels d'offres publics, à fin mai, un recul désormais plus modéré (-3%), avec une baisse enrayée depuis le début de l'année pour les canaliseurs, les électriciens et le génie civil mais qui se poursuit côté routes et terrassement, un bloc communal qui se stabilise tandis que les appels d'offres des départements décrochent.
- D'un investissement local toujours en berne avec en particulier une baisse des budgets primitifs des départements tandis que l'investissement des principales intercommunalités est marqué par de fortes disparités.
- De la mise en place du dispositif annoncé par E MACRON lors de l'AG de la FNTP de préfinancement du FCTVA à percevoir en année N+1 ou N+2 par les collectivités éligibles via des prêts à taux 0 accordés par la Caisse des dépôts.

MARCHÉS

Le Conseil a été informé par Emmanuèle PERRON :

- De sa prochaine audition, le 9 juillet 2015, par la mission du Sénat sur la commande publique et de l'importance de relayer à la FNTP des exemples concrets de pratiques contraires aux règles de la commande publique.
- De l'avancement de la réforme de la commande publique caractérisée par une volonté d'unification des différents textes et de simplification :
 - Un projet d'ordonnance prévu pour fin juillet, en principe, fixant des principes généraux qui répondent à plusieurs demandes de la FNTP aussi bien en termes de transposition de la directive marchés publics que concernant le régime des marchés globaux et des marchés de partenariat (PPP).
 - Un décret en phase de concertation à l'automne.
- Concernant la trésorerie des entreprises :
 - Du refus de Bercy d'augmenter l'avance obligatoire sur les marchés publics de 5 à 10% du montant des marchés et de réduire la retenue de garantie de 5 à 3%.
 - Des actions en cours visant à mettre fin à l'usage abusif des factures récapitulatives.
 - Des éclaircissements attendus sur le suramortissement exceptionnel de 40% des investissements pour ce qui est des engins et matériels de TP.
 - Des recommandations de Bercy favorables aux entreprises concernant les acomptes mensuels et les possibilités de demande d'avance.

CONSEILS

- Des nouveaux guides à destination des entreprises de la Commission des Marchés :
 - 6 fiches pratiques « chantier » pour le suivi contractuel des marchés publics.
 - Un complément à la plaquette assurance sous forme de fiche d'aide à la négociation des contrats d'assurance.

RELATIONS DU TRAVAIL ET PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a été informé par Jean CERUTTI :

- Du difficile contexte : crise économique, montée de l'activité partielle, mise en place de plans sociaux, tension avec les syndicats qui craignent pour leur financement.

Concernant le compte personnel pénibilité :

- Grâce à un intense lobbying (notamment via le groupe de travail du MEDEF présidé par Jean CERUTTI à la demande de Pierre GATTAZ), de l'introduction de plusieurs mesures de simplification dans le projet de loi en discussion au Sénat (en particulier suppression de la fiche de suivi, possibilité pour les branches d'établir des référentiels professionnels opposables...).
- De la poursuite des actions pour obtenir de nouvelles simplifications ainsi que des modifications des seuils.
- De l'enjeu que représente l'écriture de modes d'emploi homologables comme opposables, seul moyen de porter une appréciation collective sur l'exposition des salariés aux 6 facteurs de pénibilité devant entrer en vigueur en 2016. Les syndicats de spécialités sont sollicités pour établir leurs modes d'emploi d'ici l'automne afin que la FNTP effectue un travail de mise en cohérence d'ici la fin de l'année. L'OPPBTP pourrait être l'expert technique pour l'homologation de ces modes d'emploi.
- De la réouverture de la négociation TP (exclusivement) sur la complémentaire santé :
 - 20 000 salariés TP sont concernés.
 - Mandat sur un panier de soin légèrement supérieur au panier légal et sur un maintien de la couverture santé au départ de l'entreprise pendant 12 mois (la FFB envisage 36 mois).
- Du démarrage du travail de toilettage à droit constant de nos conventions collectives en commençant par celle des cadres pour la rendre plus lisible et permettre son extension.

FORMATION

Le Conseil a été informé par Jean-Louis MARCHAND :

- Concernant l'apprentissage :
 - De l'assouplissement de la réglementation concernant les moins de 18 ans.
 - De la réinstauration des aides d'Etat.
 - De l'ouverture par le Gouvernement d'une réflexion sur la durée du temps de travail des apprentis mineurs.
 - De la fragilisation de nos CFA : 10 à 20% des futurs apprentis TP de la rentrée de septembre n'auraient pas à ce jour trouvé d'entreprise d'accueil.
 - De la campagne de communication conçue en collaboration avec le CCCA-BTP à destination des entreprises.
- De la restructuration de Constructys dont les cotisations sont en baisse de 25% en 2015 :
 - Mise en place d'un plan social.
 - Passage de 22 à 12 associations régionales.
 - Mise en commun au niveau national des fonctions support de Constructys et du CCCA-BTP.
- De l'intérêt pour les entreprises du secteur de se mobiliser pour la fondation ESTP.

CONSEILS

INTERNATIONAL/SEFI

Le Conseil a été informé par Michel DEMARRE, en l'absence de Bruno DUPETY :

- De l'activité des groupes français à l'international (activités 2013 et perspectives 2014) :
 - 2013 :
32 % de l'activité consacrée aux transports, 16 % au Bâtiment, 14% au Génie Civil.
48 % de l'activité réalisée dans l'Union Européenne, 14 % en Amérique du nord, 13% en Afrique.
 - 2014 : Hausse prévisionnelle de 9,5% de l'activité en 2014 à 35,3 MDE.
- Des résultats obtenus au niveau européen avec une proposition législative soumise à la Commission de ne plus considérer le prix comme seul critère de sélection pour les projets financés par l'aide extérieure de l'union Européenne.

TECHNIQUE ET INNOVATION

Le Conseil a été informé par Pascal LEMOINE, en l'absence de Xavier NEUSCHWANDER :

- Du succès du séminaire du 23 juin, réuni dans le cadre de la convention d'engagement signée avec le ministère de l'écologie, l'USIRF, l'IDRRIM et la FNTP, sur les réseaux routiers innovants :
 - Reconnaissance de la route comme vecteur d'innovation par le ministère de l'écologie et l'ADEME.
 - 40 M€ pour la recherche et le développement dans les TP dans le cadre d'un appel à projets du type PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) intitulé « Route du futur » sur des projets de recherche appliquée dans la perspective de technologies ou de produits à commercialiser.

VIE PROFESSIONNELLE

SPÉCIALITÉS

- EGF-BTP : 3 juin 2015, élection de Laurent GRALL, Président du Directoire de SPIE BATIGNOLLES, à la présidence. Le nouveau Bureau est notamment composé de José-Michaël CHENU, Laurent FAYAT, Michel GOSTOLI (Président sortant) et Pascal MINAULT, Vice-Présidents.
- SERCE : 10 juin 2015, élection de Guy LACROIX, Président Directeur Général de COFELY INEO à la présidence. Le nouveau Bureau est composé d'Alain LE DU (Président sortant) : Vice-Président, d'Olivier ALLEZ : Trésorier, d'Hervé ADAM, Gilles BRAZEY et Frédéric CARMILLET : Membres du Bureau.

BUREAU DE LA FNTP

Le Conseil a validé la proposition du Bureau de la FNTP de nommer Guy LACROIX Membre du Bureau en remplacement d'Alain LE DU.

NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Pour les 19 Administrateurs ayant intégré le Conseil depuis un an, rencontre le 2 septembre pour une présentation visant à mieux connaître la Fédération, son rôle, ses services, ses actions avec Bruno CAVAGNÉ et l'équipe de direction de la FNTP.

CONSEILS

TROPHÉES DES TRAVAUX PUBLICS

- 4^e édition qui se tiendra le 12 octobre en partenariat avec le Moniteur.
- 7 trophées : ressources humaines, acceptabilité des chantiers, numérique, innovation technique et recherche, processus matériel, environnement et un grand trophée.
- L'occasion de médiatiser la capacité à innover dans tous les domaines du secteur TP.
- Dépôt des dossiers jusqu'au 6 juillet.

REMISE DES TROPHÉES « ENTREPRENEUR 21 »

Intervention de Bruno Cavagné :

- 20 auditeurs ont reçu leur trophée pour avoir suivi le cursus de formation « Entrepreneur 21 », outil conçu par des professionnels des Travaux Publics et Ponts formation Conseil, avec pour objectif de donner aux entrepreneurs de TP et à leurs proches collaborateurs les repères nécessaires pour diriger ou reprendre une entreprise de TP. 11 cursus ont actuellement été lancés dans 9 régions avec des retours du terrain très positifs.
- Les régions Pays-de-La-Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Languedoc-Roussillon ont été parmi les premières à proposer un cursus dans leur région.

En prélude au Conseil, Pierre-René LEMAS, directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations, est intervenu dans le cadre des Matinales des Travaux Publics animées par Philippe MABILLE, rédacteur en chef de la Tribune.

CONSEILS

Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Travaux Publics

du 8 octobre 2015

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Jacques ALLEMAND, Olivier ALLEZ, Pierre ANJOLRAS, Philippe ATHUYT, Mohamad ATOUI, Gilles de BAGNEUX, Paul BAZIREAU, Hervé BELAN, Eric BERGER, Christian BODIN, Serge BODY, Jacques BORDIGNON, Christian BRAULT, Jean-Claude BROSSIER, Jean-Michel BUESA, Pierre CALVIN, Bruno CAVAGNÉ, Jean CERUTTI, Serge CHALLOT, Dominique COLLOMP, François COVILLE, Raoul DESSAIGNE, Patrice FONTENAT, Michel GADBOIS, Luc GAUDILLERE, Denis GAUTHIER, Thierry GENESTAR, Bernard GERNEZ, Laurent GIROU, Laurent GRALL, Jean-Pierre GUERIN, Jean-Yves GUILLARD, Patrice HALTEBOURG, Bernard HERITIER, Jacques HUILLARD, Gilbert JACQUOT, Michel LALLEMENT, Christian LAVEDRINE, Hervé LE BOUC, Thierry LE FRIANT, Paul LHOTELLIER, Philippe LIAUSU, Jean-Christophe LOUVET, Jean-Louis MARCHAND, Jean-François MARTEL, Pierre MASSY, Jean-Marc MEDIO, Thierry MELINE, Stéphane MONCEAUX, Chantal NERVI, Xavier NEUSCHWANDER, Jérôme PERRIN, Emmanuèle PERRON, Patrice POLLONO, Pierre RAMPA, Philippe ROCHER, Christophe ROUGEOT, Bernard SALA, Philippe SEITZ, René SIMON, Bruno TABARIÉ, Christian TRIDON, Jean-Philippe TRIN, Guy VACHER, Bernard VADON, Eric VODINH, Alfredo ZAROWSKY.

Représentés

Laurent AMAR, Régis BINET, Philippe BONNAVE (représenté par Jean-Philippe TRIN), Dominique BOUILLOT, Jean-Luc CAPRARO, Henri CASSOUS, François-Xavier CLEDAT, Jean-Marc CORNUT, Michel COUEGNAT, Jacques DOLMAZON, Bruno DUPETY, Thierry DUR, François GAGNERAUD, David GANDAUBERT, Philippe GOULLEY, Alain GRIZAUD, Jean-Pierre GUGLIELMI, Joël HAMON, François HURET, Daniel KIEFFER, Guy LACROIX, Patrick LE GAL, Vincent MARTIN (représenté par Paul BAZIREAU), Antoine METZGER, Charles ROBINET (représenté par Pierre MASSY), Jean-Pierre RODOZ, Joël ROUSSEAU, Jérôme STUBLER (représenté par Pierre ANJOLRAS), Alain SUR, Marc-Antoine TROLETTI.

Président honoraire

Daniel TARDY.

Administrateurs honoraires

Dominique VELUT.

Présents également

Julien GUEZ, Directeur Général.

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Michel BERGE, Pierre BERGER, Patrick BERNASCONI, André BOEUF, Jean BOUZID, Roger BRIAND, Fabien BRONNER, Henri de BROUTELLES, Philippe CAPPELLO, Jean CHARBONNEL, Frédéric CHARMASSON, Damien COLOMBOT, Francisco DA CUNHA, Dominique DANIEL, Henri DEHÉ, Michel DÉMARRE, Benoît DENIZOT, Christian DERACHINOIS, Laurent FAYAT, Yves FORZINI, Yves GABRIEL, Pierre GIL, Olivier GIORGIUCCI, Cécile GRUAT, Christophe GRUY, Alain GUILLOTEAU, Didier HAEGEL, Pascal HAMET, Jean-Philippe LACOSTE, Eric LAFOND, Mickaël LECLERCQ, Alain LE DU, Jean LELIEVRE, Emmanuel LORIN, Gauthier LOUETTE, Guy MATHIOLON, Philippe MATIERE, Patrick MEUNIER, Pascal MICHENEAU, Hervé NOËL, Christophe PARIS, Jean-Pierre PASERI, Francis PENNEQUIN, Philippe PIRQUIN, Didier POISSONNIER, Philippe PUTHOD, José RAMOS, Philippe RENAUDI, Patrick ROBERT, Max ROCHE, Jean ROSSI, Jacky SEANTIER, Jean-Louis SERVIRANCKX, Fernando SISTAC, Joseph SPATARO, René STUDLI, Christian SURGET, Jacques TAVERNIER, Jean-François THIBAUT, Didier VERROUIL, François WEITZ.

Présidents honoraires

Jean-Louis GIRAL, Philippe LEVAUX.

Administrateurs honoraires : Alain DUPONT, Yves GHIRON, Jean GUENARD, Jean SCHELLENBERGER, Gérard VIEILLE.

ANNALES
2015

CONSEILS

INTERVENTION DE BRUNO CAVAGNÉ

Agenda

2 juillet	Déjeuner Gabrielle GAUTHEY, Directrice des financements de la CDC et Serge BERGAMELI, Directeur du Réseau CDC
7 juillet	Rendez-vous Nicolas SARKOZY, Président « Les Républicains »
15 juillet	Rendez-vous François POUPARD, Directeur général des Infrastructures, des Transports et de la Mer
22 juillet	Rendez-vous Valérie RABAULT, Rapporteur général du Budget à l'Assemblée nationale
28 juillet	Rendez-vous Gilles CARREZ, Président de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale
9 septembre	Déjeuner Renaud DONNEDIEU de VABRES, ancien ministre Rendez-vous Pierre GATTAZ, Président du MEDEF
15 septembre	Audition par la Commission d'Enquête de l'Assemblée nationale sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat aux Collectivités locales sur l'investissement public
16 septembre	Déjeuner Salim BENSMAIL, Directeur de la MAPP et Pierre CALVIN
23 septembre	Rendez-vous Pierre-Matthieu DUHAMEL (équipe campagne A. JUPPE) Rendez-vous Eric WOERTH (équipe campagne Sarkozy) Rendez-vous Jérôme GRANDESNON (équipe campagne LE MAIRE)
25 septembre	Intervention Forum Smart City à Marseille
6 octobre	Participation à l'Assemblée générale de la FRTP Midi-Pyrénées
7 octobre	Rendez-vous Louis NEGRE, Sénateur, Président de la FIF Rendez-vous François BAROIN, Président de l'AMF
8 octobre	Matinales Alain MINC

A venir

12 octobre	Matinales Valérie PECRESSE
13 octobre	Déjeuner Hervé GAYMARD, ancien ministre (équipe campagne A. JUPPE) Dîner-débat sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat aux Collectivités locales avec François BAROIN, Président de l'AMF et Nicolas SANSU, Rapporteur de la Commission d'Enquête de l'Assemblée nationale
20 octobre	Participation à l'Assemblée générale de la FRTP Languedoc
23 octobre	Participation à l'Assemblée générale de la FRTP Centre

D'ici 2017, peu de réformes de fond sont attendues pour le secteur. Notre lobbying se concentre donc d'une part sur le portage d'amendements au projet de loi de Finances pour assurer un meilleur financement de l'AFITF et pour obtenir l'accès au FCTVA des travaux d'entretien et d'autre part sur la rencontre avec les équipes en charge des programmes des candidats à la primaire de droite de l'élection présidentielle.

Comme nous nous y étions engagés avec l'ASFA, en septembre 2013, nous mettons en place un observatoire des conditions de dévolution des marchés du plan de relance autoroutier. Il aura pour président Alain DUPONT et comme représentants FNTP : Jean CERUTTI, Jean-Louis MARCHAND et Christian TRIDON.

La Fédération sera présente au Salon des Maires qui se déroulera du 17 au 19 novembre avec, en particulier, le déjeuner des 1 000 Maires en présence de François BAROIN, Président de l'Association des Maires de France.

Dans le cadre des actions des FRTP dans le cadre des élections régionales de décembre, attention à veiller à interroger l'ensemble des candidats de manière équitable.

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Conseil a été informé par Laurent GIROU

- Du 16^e mois consécutif de baisse du chiffre d'affaires TP en août qui confirme la prévision sur l'année à -8%, accompagné du décrochage des effectifs : le secteur perd ainsi 1 160 postes d'ouvriers permanents en août par rapport à juillet et plus de 7 000 depuis le début de l'année. A cela s'ajoute le recul du personnel intérimaire : -16,8% sur les heures travaillées en août à un an d'écart.
- De la tendance à la remontée des appels d'offres (en particulier du bloc communal) qui sont en hausse de 1,6% sur les neuf premiers mois de l'année.
- Des prévisions d'activité 2016, telles qu'elles ont été débattues en commission économique anticipant une poursuite de la baisse d'activité à -3%.

MARCHÉS

Le Conseil a été informé par Emmanuèle PERRON :

- De demandes répétées de mesures susceptibles d'améliorer la trésorerie des entreprises dans une période de crise où se multiplient les pratiques abusives des maîtres d'ouvrage :
 - Acompte : demande d'interdiction des clauses limitant le montant des acomptes mensuels à 80-90% du montant des marchés.
 - Avances : demande d'augmentation du montant minimum obligatoire de 5 à 10% du montant du marché.
 - Pénalités : demande d'une limitation de la sanction des retards d'exécution et d'un plafond à hauteur de 5% du montant des marchés.
- De la grande vigilance à avoir sur les clauses de prix dans les marchés et de l'impossibilité de « caper » les variations des composants des index TP servant aux révisions de prix, même en ces périodes de fortes fluctuations du prix des matières premières. En revanche, des échanges avec l'Insee sur l'évolution des indices en relation avec les coûts sont toujours possibles. Emmanuèle PERRON invite les membres à se rapprocher de Jacques ALLEMAND, Président du Comité Trésorerie et variation des prix de la Commission des Marchés, sur ce point.
- Des éclaircissements enfin obtenus sur le suramortissement exceptionnel de 40% des investissements, applicable aux engins et matériels concourant prioritairement à une activité TP.
- Des nombreux aménagements obtenus sur l'examen QCM que devront passer, à partir du 1er janvier 2017, les salariés intervenant à proximité des réseaux.
- Des principales évolutions de l'encadrement des marchés publics, en attendant l'ouverture incessante de la concertation sur le décret d'application de l'ordonnance du 23 juillet :
 - Unification en un seul texte des règles de la commande publique en remplacement du code des marchés publics et des deux ordonnances sur les personnes non soumises au code et sur les contrats de partenariat, même si certains acheteurs bénéficieront toujours d'obligations allégées.
 - Evolution de la typologie des marchés selon les objectifs de l'acheteur : marchés publics « simples », globaux (conception et/ou réalisation, entretien, maintenance), marchés de partenariat (ex contrats de partenariat) soumis à un encadrement strict et à de multiples évaluations préalables, partenariats d'innovation.
 - Inquiétudes sur les évolutions de la concurrence public/privé permise par la nouvelle ordonnance.
 - Inquiétudes sur les possibilités d'interdiction de soumissionner dites « facultatives » et laissées à l'appréciation des maîtres d'ouvrage.

CONSEILS

RELATIONS DU TRAVAIL ET PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a été informé par Jean CERUTTI :

- De la décision de rouvrir une négociation B-TP sur la complémentaire santé après que :
 - La FFB a refusé dans un premier temps d'ouvrir une négociation B-TP pour finalement mener une négociation Bâtiment sur une base inacceptable pour la FNTP, et finir par retirer l'accord ouvert à la signature devant l'hostilité de la CAPEB et de certaines organisations syndicales.
 - La FNTP a mené sa négociation dans le mandat fixé (portabilité fixée à 12 mois, répartition des cotisations à hauteur de 50/50, coût global inférieur à 30€) mais n'a pu obtenir la signature que de la seule CFDT, de fortes pressions ayant été exercées sur les potentiels autres signataires.
- Concernant le compte personnel pénibilité :
 - Des avancées obtenues dans la loi du 17 août 2015 (suppression de la fiche de suivi, possibilité pour les branches d'établir des référentiels professionnels sécurisés, reports de 6 facteurs sur 10 au 1er juillet 2016...).
 - De la poursuite des actions pour obtenir en particulier la modification des décrets sur les seuils.
 - Du travail engagé avec les syndicats de spécialité des Travaux Publics pour bâtir un référentiel de branche TP au plus près de la réalité de nos métiers, l'OPPBTP étant sollicité pour donner un avis technique.
 - De la poursuite de la mission « Cerutti » au MEDEF, notamment suivre la réalisation des référentiels au niveau interprofessionnel et pour chiffrer le coût de ce dispositif.
- De la prochaine négociation sur les salaires minima 2016 :
 - Après une année de gel, négociation autour de l'inflation sachant que celle-ci est très faible (0,1% en 2015 et prévision à 1% pour 2016 dans le projet de loi de finances).

SANTÉ ET SECURITÉ

Le Conseil a été informé par Pierre CALVIN :

- De l'état d'avancement des demandes des entreprises de TP faites à l'OPPBTP en matière d'amélioration du pilotage de l'organisme et d'adaptation de son action aux besoins des entreprises de TP en matière d'aide aux formations à la santé et à la sécurité :
 - Opposition du collège de salariés à tout vote et abstention de la FFB, lors du conseil d'administration du 17 septembre sur les propositions de la FNTP sur la comptabilité analytique et la demande de flécher une partie de la cotisation TP vers les formations à la santé sécurité des salariés des entreprises de TP.
 - Convocation d'un conseil extraordinaire de l'OPPBTP le 27 octobre, l'OPPBTP proposant désormais la mise en place progressive de premiers éléments d'une comptabilité analytique pendant l'année 2016 selon les directives et le plan comptable analytique arrêtés par le Conseil de l'OPPBTP.
 - Volonté d'obtenir des mesures spécifiques aux entreprises de TP, par exemple la mise en place de formations gratuites en partenariat avec les FRTP.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil a été informé par Jean-Christophe LOUVET :

- De l'arrêt du processus d'élargissement de la méthodologie de réemploi de terres traitées issues de sites pollués à l'ensemble des terres excavées.
- De la mise en ligne d'un Centre national de ressources du génie écologique dont la Fédération est partenaire aux côtés de l'Aten, du MEDDE, de la CDC, de l'UNPG, de l'UPGE, de la LPO, du Conservatoire du littoral et de Tdv.

CONSEILS

- De la présence de la FNTP sur le salon « world efficiency », le salon de la croissance verte du 13 au 15 octobre avec en particulier, deux conférences en partenariat avec l'UNICEM sur l'économie circulaire et sur le recyclage en technique routière.
- Dans le cadre de la COP21, de la tenue le 4 décembre, à la FNTP, d'une journée consacrée aux solutions de l'industrie de la construction face au changement climatique en partenariat avec la FIEC et la FFB.

VIE PROFESSIONNELLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2016

La date retenue pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2016 de la FNTP est le mercredi 6 avril 2016. Comme en 2015, elle devrait être organisée 3 rue de Berri.

Dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale de la FNTP, le Comité des Mandats se réunira le mercredi 25 novembre après-midi, avant la réunion du Bureau de la FNTP, pour procéder à son examen habituel de la composition du Conseil d'Administration de la FNTP et vérifier que les dispositions statutaires sont bien respectées : conditions d'âge, désignation de droit au Conseil de la FNTP des Présidents de FRTP ou de Syndicats de spécialités, condition « d'assiduité minimale » (= assister à au moins une réunion entre deux Assemblées Générales).

Les éventuelles anomalies constatées seront signalées aux intéressés afin qu'ils puissent y remédier avant notre Assemblée de 2016.

COMPOSITION DU COMITE SUPERIEUR DE L'IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE

Les mandats des membres du Comité Supérieur de l'Identification Professionnelle, lesquels sont nommés pour deux ans, arrivent à échéance, la composition du CSIP, arrêtée par le Conseil lors de sa réunion du 17 octobre 2013, étant la suivante :

- Président : Jean BERGOUGNOUX (ancien Directeur Général d'EDF et ancien Président de la SNCF - nommé par le Conseil sur la proposition du Président de la FNTP) ;
- Vice-Président (le Président de la FNTP en exercice) : Bruno CAVAGNÉ ;

Les 10 membres désignés, en son sein, par le Conseil étant :

- Pierre MASSY et José RAMOS, au titre du Conseil des Régions,
- Olivier ALLEZ et Alain GRIZAUD, au titre du Conseil des Spécialités,
- Denis GAUTHIER et Bernard HERITIER, au titre de la Commission Développement Economique,
- Michel LALLEMENT, au titre de la Commission Europe – International / SEFI,
- Philippe ATHUYT et Jacques DOLMAZON, au titre de la Commission des Marchés,
- Christian TRIDON, au titre de la Commission Technique et Innovation.

Le Conseil a décidé de renouveler l'ensemble des membres en fonction pour un nouveau mandat courant jusqu'à octobre 2017.

MOUVEMENT DES ADMINISTRATEURS DE LA FNTP

- François COVILLE, le nouveau Président de la FRTP Bretagne, a pris depuis 1er août dernier la succession de Rémi AMICEL aussi bien au Conseil des Régions qu'au Conseil d'Administration de la FNTP.
- Yves FORZINI, Directeur Général adjoint de SADE CGTH, a été désigné par Canaliseurs de France, en remplacement de Gérard BOYRIE.
- Joël HAMON, Président de COLAS NORD PICARDIE, a été désigné par la FRTP Nord-Pas de Calais, en remplacement de Bruno PETRUCCI.

CONSEILS

CARNET

Légion d'Honneur (décret du 13 juillet - JO du 14 juillet 2015) :

Ont été promus au grade d'Officier :

- Jean-Claude FAYAT, Président Directeur Général du Groupe FAYAT, au titre du Ministère des affaires étrangères et du développement international,
- Guy LACROIX, Membre du Bureau de la FNTP, Président du SERCE, Président Directeur Général de COFELY INEO, au titre de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur,
- Jean-Louis MARCHAND, Membre du Bureau de la FNTP, Président de la Commission Formation, au titre du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

A été nommé au grade de Chevalier :

- Jean-Louis SERVRANCKX, Vice-Président de la FNTP, Administrateur du Syndicat de France, Président d'EIFFAGE INFRASTRUCTURES, au titre du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Nous avons également relevé, parmi les personnalités n'appartenant pas à la profession des Travaux Publics, la promotion au grade d'Officier de Jean-Paul DELEVOYE, ancien ministre, ancien médiateur de la République, Président du Conseil Economique, Social et Environnemental, au titre du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Décès

le 19 juillet 2015, de Mme Catherine CLEMENT, née CHAGNAUD, veuve de Philippe CLEMENT (décédé le 5 décembre 2002), Président honoraire de la FNTP et Président d'Honneur du Syndicat de France (Président de 1973 à 1982) ; Président de la CNETP (de 1982 à 2002).

le 29 août 2015, de M. Pierre PEAUCELLE, ancien Président du SERCE, ancien Administrateur de la FNTP, dans sa 86ème année.

le 30 août 2015, de M. Maurice LE BOUC, père de Hervé LE BOUC (Vice-Président de la FNTP et du Syndicat de France, Président Directeur Général de COLAS), dans sa 95ème année.

Le 19 septembre 2015, de M. Louis RIGAUD, qui fut le 1er Secrétaire Général de la FRTP Nord-Pas de Calais, de 1968, date de sa création, à 1994.

En prélude au Conseil, Alain MINC est intervenu dans le cadre des Matinales des Travaux Publics animées par Philippe MABILLE, rédacteur en chef de la Tribune, sur le thème « par ici la sortie de crise ? ».

CONSEILS

Conseil d'administration du Syndicat des entrepreneurs de Travaux Publics de France

du 8 octobre 2015

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Philippe ATHUYT, Mohamad ATOUI, Paul BAZIREAU, Hervé BELAN, Christian BRAULT, Jean-Claude BROSSIER, Bruno CAVAGNÉ, Michel GADBOIS, Michel LALLEMENT, Hervé LE BOUC, Paul LHOTELLIER, Pierre MASSY, Jean-Marc MEDIO, Jérôme PERRIN, Emmanuèle PERRON, Pierre RAMPA, Bernard SALA, Philippe SEITZ, Eric VODINH.

Représentés

Dominique BOUILLOT, Henri CASSOUS, François-Xavier CLEDAT, Jacques DOLMAZON, Bruno DUPETY, François GAGNERAUD, Philippe GOULLEY, Vincent MARTIN (représenté par Paul BAZIREAU), Antoine METZGER, Joël ROUSSEAU.

Président d'honneur : Daniel TARDY.

Présent également : Julien GUEZ, Directeur Général.

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Pierre BERGER, Patrick BERNASCONI, Henri DEHÉ, Laurent FAYAT, Yves GABRIEL, Christophe GRUY, Emmanuel LORIN, Gauthier LOUETTE, Guy MATHIOLON, Philippe MATIERE, Jean ROSSI, Jean-Louis SERVRANCKX, Jacques TAVERNIER.

Présidents d'honneur : Jean-Louis GIRAL, Philippe LEVAUX.

VIE SYNDICALE

JURY D'HONNEUR - DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT

Un membre suppléant voit son mandat s'achever cette année ; le 2ème siège de membre suppléant est vacant.

Président = Président sortant du Syndicat ayant accompli la totalité de son mandat = Daniel TARDY		
cinq membres titulaires nommés pour cinq ans		
Philippe LEVAUX	nommé en 2014	sortant en 2019
Jean-Claude DOUVRY	nommé en 2013	sortant en 2018
François GAGNERAUD	nommé en 2013	sortant en 2018
Baptiste CARMINATI	nommé en 2011	sortant en 2016
Henri CASSOUS	nommé en 2011	sortant en 2016
deux membres suppléants nommés pour cinq ans		
Alain DUPONT	nommé en 2010	sortant en 2015
N.	le poste n'a pas été pourvu depuis 2009	

Le Conseil a retenu la proposition du Bureau :

- de reconduire Alain DUPONT pour un nouveau mandat de 5 ans, comme membre suppléant,
- de laisser vacant le second siège de membre suppléant.

CONSEILS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2016

- La date du jeudi 6 avril 2016, prévue pour la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du Syndicat, a été confirmée (calendrier des réunions 2016 joint en annexe).
- Liste des 14 Administrateurs dont le mandat vient à échéance à l'AGO de 2016 :
 - Philippe ATHUYT
 - Hervé BELAN
 - Patrick BERNASCONI
 - Dominique BOUILLLOT
 - Henri CASSOUS
 - Bruno CAVAGNÉ
 - François-Xavier CLEDAT
 - Hervé LE BOUC
 - Emmanuel LORIN
 - Pierre MASSY
 - Philippe MATIERE
 - Jean ROSSI
 - Jean-Louis SERVRANCKX
 - Jacques TAVERNIER
- **Date de la prochaine réunion du Comité des Mandats du Syndicat de France**

Dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale du Syndicat, le Comité des mandats se réunira le mercredi 25 novembre après-midi, avant la réunion du Bureau de la FNTP, pour examiner :

 - la situation de l'ensemble des membres du Conseil afin de vérifier qu'ils remplissent toujours les conditions requises et peuvent ainsi mener leurs mandats à terme, ou postuler un nouveau mandat pour les membres du tiers sortant cités ci-dessus, le résultat de sa consultation déterminant ainsi le nombre total de sièges à pourvoir lors de la prochaine AGO et les durées de mandat correspondantes (3, 2 et 1 ans),
 - les dossiers de candidatures régulièrement déposés par les membres sortants et les nouveaux candidats au Conseil d'Administration du Syndicat, afin d'arrêter la liste qui sera présentée à l'élection par l'Assemblée Générale.
- **Fixation de la date limite de dépôt des candidatures au Conseil d'Administration du Syndicat pour l'élection de 2016**

Le Comité des Mandats se réunissant le mercredi 25 novembre 2015, le Conseil a fixé la date limite de dépôt des candidatures au Conseil d'Administration du Syndicat de France au lundi 23 novembre 2015.
- **Lancement de l'appel à candidature au Conseil du Syndicat de France**

Un courrier comportant :

 - la date prévue pour l'AGO : le 6 avril 2016,
 - la liste du tiers sortant des Administrateurs,
 - les conditions de dépôt de candidature (le nombre total de sièges à pourvoir n'étant pas encore connu),
 - l'annonce de la date limite de dépôt des candidatures : le lundi 23 novembre 2015,
 - l'annonce de la date à laquelle le Comité des mandats les examinera, soit le mercredi 25 novembre 2015, sera adressé à l'ensemble des adhérents dans les prochains jours.

Le jeudi 28 janvier 2016, le Conseil sera informé :

 - du résultat de la consultation du Comité des Mandats (liste des candidats, nombre de sièges à pourvoir),
 - et du résultat du tirage au sort de la lettre déterminant l'ordre d'inscription des candidats au Conseil sur les convocations et bulletins de vote, qui aura eu lieu la veille, en réunion de Bureau.
 - Les convocations à l'AGO du Syndicat seront expédiées début mars 2016.

MAINTIEN DES MONTANTS DES COTISATIONS POUR L'EXERCICE 2016

Pour 2016, le Conseil a décidé de maintenir à leur niveau actuel les montants des cotisations dues par les membres actifs et les membres correspondants, soit :

ANNALES
2015

CONSEILS

• Membres actifs entreprises :	
- Entreprises de moins de 50 salariés	500 €
- Entreprises de 50 à 249 salariés	1 000 €
- Entreprises de 250 à 999 salariés	2 500 €
- Entreprises d'au moins 1000 salariés	5 000 €
• Membres actifs personnels :	200 €
• Membres correspondants :	
- Entreprises étrangères proches des Travaux Publics	11 000 €
- Entreprises françaises à vocation internationale proches des Travaux Publics	11 000 €
- Banques et établissements financiers	5 000 €
- Fournisseurs de matériels	5 000 €
- Fournisseurs de matériaux	2 500 €
- Fournisseurs de services	2 500 €
- Anciens adhérents à titre personnel	100 €

PRISE EN CHARGE DU COUT DES MÉDAILLES SYNDICALES

Le Conseil a décidé, pour les médailles de la promotion 2015 qui seront livrées en 2016, de laisser au Syndicat la charge intégrale de cette prestation.

ADMISSION EN QUALITE DE MEMBRES ACTIFS PERSONNELS

Sur la proposition du Bureau, le Conseil a donné une suite favorable aux demandes présentées par :

- Laurent GIROU, Directeur Général délégué d'EIFFAGE INFRASTRUCTURES (SAS), représentant du Président d'EIFFAGE GENIE CIVIL (SAS), Membre du Bureau et Président de la Commission Développement économique de la FNTP, parrainé par Jean GUENARD et Philippe SEITZ.

- Olivier TARDY, Président Directeur Général de CIFE (S.A.), elle-même Présidente de l'Entreprise Jean NEGRI et Fils (S.A.S.), Administrateur d'ETPO (S.A.), parrainé par Emmanuèle PERRON et Laurent FAYAT.

CONSEILS



RAPPORTS DES COMMISSIONS



Relations du travail et Protection sociale

Formation

Santé - Sécurité

Développement économique

Marchés

Europe - International / SEFI

Développement durable

Technique et Innovation

Identification professionnelle



Relations du travail et Protection sociale

Président : Jean Cerruti

Rapporteur : Florence Sautejeau

En 2015, la commission sociale de la FNTP s'est réunie le 3 février, le 18 juin et le 20 octobre. De plus, une réunion des présidents des commissions sociales régionales s'est tenue le 21 octobre.

I. POLITIQUE CONVENTIONNELLE DE BRANCHE

1. AGENDA SOCIAL TP 2015

Les partenaires sociaux des Travaux Publics ont tenu 4 réunions au cours de l'année 2015 pour mettre en œuvre l'Agenda social dans les Travaux Publics, négocié le 10 février et signé par 2 organisations syndicales (CFDT et CFE-CGC).

1.1 Pacte de responsabilité – relevé de conclusions

Après plusieurs séances de négociations en 2014, la FNTP a proposé un projet de relevé de conclusions sur le Pacte social qui n'a recueilli aucune signature des organisations syndicales.

En 2015, certaines organisations syndicales ont accepté de rediscuter du Pacte si l'Agenda social pour 2015 était annexé au relevé de conclusions sur le Pacte social dans les TP.

Il a finalement été signé par la CFE-CGC et la CFDT.

La CFTC et FO avaient alors fait valoir leur droit d'opposition mais sans succès.

Le relevé de conclusions sur le Pacte social pour les TP présente un état des lieux partagé de la situation économique particulièrement alarmante du secteur. Face à ce constat, la Profession s'est engagée à éviter la suppression de 13 000 emplois.

Par ailleurs, elle a pris deux grands engagements complémentaires :

- maintenir prioritairement les salariés dans l'emploi en promouvant les outils d'aide au maintien dans l'emploi en faveur des entreprises qui traversent des difficultés (numéro vert, activité partielle, efforts en matière de formation, accord de maintien dans l'emploi...);
- intégrer, former et accompagner les jeunes pour favoriser leur employabilité et afficher l'ambition d'augmenter ses effectifs d'apprentis de 2% sur la durée du Pacte.

1.2 Toilettage à droit constant de la CCN Cadres des TP

L'année 2015 a principalement été consacrée à la réécriture à droit constant de la Convention Collective Nationale des Cadres des Travaux Publics du 1^{er} juin 2004.

L'objectif de cette démarche était double :

- obtenir l'extension de la Convention Collective Nationale des Cadres des Travaux Publics, seule de nos Conventions Collectives à ne pas être étendue ;
- faire de la Convention Collective Nationale des Cadres un outil unique, lisible et compréhensible pour les entreprises comme pour les salariés de la Profession, à jour des dernières modifications législatives et des accords collectifs signés dans la branche depuis 2004 (accord collectif national relatif au travail de nuit des Ouvriers, des ETAM et des Cadres des entreprises du BTP du

RAPPORTS DES COMMISSIONS

12 juillet 2006 ; accord collectif national concernant les périodes d'essai des salariés des Travaux Publics du 5 octobre 2010 ; avenant n°1 sur les forfaits jours du 11 décembre 2012 à la Convention Collective Nationale des Cadres des Travaux Publics du 1^{er} juin 2004).

Afin de préparer la mise à jour des dispositions conventionnelles, la FNTP a mis en place un groupe « projet », composé des juristes de la FNTP et piloté par Jean Cerutti, Président de la Commission Relations du Travail et Protection Sociale, ainsi qu'un groupe « miroir » constitué de DRH.

A l'issue de la réunion paritaire du 20 novembre 2015, le projet de refonte à droit constant de la Convention Collective Nationale des Cadres des Travaux Publics a été ouvert à signature jusqu'au 18 décembre. Le texte a reçu l'accord de la FNTP et de la Fédération SCOP BTP, d'une part, la CFE-CGC, FO Construction et la CFDT, d'autre part.

Entrée en vigueur le 22 janvier 2016, la nouvelle Convention Collective Nationale des Cadres TP du 20 novembre 2015 se substitue à l'ancienne Convention Collective du 1^{er} juin 2004 à l'exception de ses annexes qui restent inchangées.

1.3 Complémentaire santé

La FNTP a décidé d'inscrire à son agenda pour 2015 une négociation sur la complémentaire santé qui n'avait pas pu aboutir en 2013 lors d'une négociation BTP.

L'objectif de cette négociation purement TP était de créer un régime légèrement supérieur au panier de soin légal sans peser sur les petites entreprises qui connaissent de sérieuses difficultés.

La négociation a abouti à un projet d'accord le 8 septembre 2015. Il prévoyait une portabilité à des droits sur 12 mois, une répartition des cotisations 50/50, la préservation des accords existants avant le 10 septembre 2014 et un panier de soins dont le coût global était inférieur à 30 €.

En contrepartie, le projet d'accord prévoyait, notamment, une clause d'alignement des garanties pour les entreprises qui auraient mis en place un régime frais de santé depuis le 10 septembre 2014 en deçà du régime de branche, des cas de dispense d'affiliation de plein droit et la nécessité pour les entreprises de négocier le coût d'une complémentaire santé enfants et/ou conjoint à la charge exclusive du salarié.

Au final, seule la CFDT a signé ce qui n'est pas suffisant pour permettre à l'accord de rentrer en vigueur. C'est donc le seul panier de soin légal qui s'impose aux entreprises à compter du 1^{er} janvier 2016.

1.4 Guide paritaire sur le document unique

Afin d'aider les entreprises de Travaux Publics à réaliser leur document unique d'évaluation des risques professionnels et à le faire vivre, les partenaires sociaux des Travaux Publics (FNTP, Fédération SCOP BTP, CFE-CGC, FNSCB CFDT, BATI MAT TP CFTC et FG-FO Construction) ont abouti en 2015 à la réalisation d'un guide pratique paritaire.

Ce guide présente des exemples d'entreprises, qui, avec l'aide des salariés et des institutions représentatives du personnel, ont réussi à mieux intégrer la prévention dans l'organisation du travail. Fruit d'un travail approfondi des partenaires sociaux avec le soutien technique de l'OPPBT, il a pour objectif d'aider les entreprises à identifier les risques professionnels et mettre en œuvre une démarche de prévention et de performance durable.

Il contient :

- un état des lieux des pratiques des entreprises de TP ;
- un rappel de la réglementation pour l'élaboration du document unique et sa mise à jour ;
- une méthodologie pour sa réalisation ;
- des témoignages d'entrepreneurs et de salariés, ainsi que des exemples de documents uniques réalisés dans ces entreprises.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

1.5 Autres sujets présentés aux organisations syndicales chaque année

- Examen de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) issue de l'accord collectif national du 7 avril 2011 (modifié par avenant du 6 mai 2014) qui a permis d'affirmer la responsabilité sociétale des entreprises de Travaux Publics et d'instituer un tableau de bord chiffré présenté chaque année aux organisations syndicales de salariés ;
- Négociation annuelle obligatoire sur les salaires ;
- Constat des valeurs de référence pour les négociations régionales des Ouvriers et des ETAM ;
- Point d'information :
 - sur le dispositif TP d'insertion des jeunes en difficulté
 - sur la Convention de partenariat pour l'amélioration de la santé au travail
 - sur les actions de promotion des métiers et des formations de Travaux Publics

1.6 Négociation des salaires minima Cadres pour 2016

La réunion paritaire consacrée à la fixation du barème 2016 des minima des Cadres de TP s'est tenue le 20 novembre 2015. L'accord proposé aux organisations syndicales de salariés prévoyant une revalorisation en moyenne arithmétique de 0,42 % n'a pas reçu de signature. La FNTP a décidé de fixer unilatéralement les valeurs de minima annuelles de chacune des positions des Cadres pour 2016 comme suit :

A1	27 055 €	B3	38 323 €
A2	29 427 €	B4	41 289 €
B1	34 574 €	C1	43 103 €
B2	36 701 €	C2	50 237 €

Les valeurs ci-dessus sont majorées de 15 % pour les Cadres bénéficiaires d'une convention de forfait en jours sur l'année, soit :

A1	31 113 €	B3	44 072 €
A2	33 841 €	B4	47 482 €
B1	39 760 €	C1	49 568 €
B2	42 206 €	C2	57 773 €

Cette revalorisation est égale à + 0,26 % en moyenne arithmétique soit 0,30 % pour tous les niveaux sauf le B1.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

2. NÉGOCIATION EN RÉGION DES MINIMA RÉGIONAUX OUVRIERS ET ETAM DANS LES ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS

Les minima des Ouvriers et des ETAM sont négociés en région annuellement à partir des valeurs de référence validées au niveau national (réunion paritaire nationale du 21 octobre 2015). Les accords régionaux peuvent fixer des valeurs situées dans une fourchette de + ou - 3 %, sauf pour le niveau I position 1 des Ouvriers et pour le niveau A des ETAM pour lesquels les régions ne peuvent que relever la valeur de référence jusqu'à +3%.

En 2015, 14 régions ont signé des accords avec une augmentation des minima comprise entre 0,6 % et 1%, 6 régions ont pris des décisions unilatérales avec une augmentation comprise entre 0,3 % et 0,71 %.

3. COMMISSION PARITAIRE DE VALIDATION DES ACCORDS COLLECTIFS CONCLUS PAR LES REPRÉSENTANTS ÉLUS AU COMITÉ D'ENTREPRISE OU LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 200 SALARIÉS

La section Travaux Publics de la Commission Paritaire Nationale BTP de Validation des Accords d'entreprise s'est réunie 5 fois en 2015 sous la co-présidence de Jean CERUTTI pour le collège employeurs et de Lionel Malaterre (CFE-CGC) pour le collège salariés : les 13 janvier, 14 avril, 30 juin, 30 septembre et 1^{er} décembre.

Au total 14 accords ont été validés et 9 rejetés (soit un pourcentage de validation de 61 %) ce qui constitue un bilan en augmentation par rapport à 2014 où 48 % des accords présentés avaient été validés.

Sur les 23 accords examinés, 5 l'ont été à deux reprises.

Parmi ces accords, 18 portaient sur la durée et l'aménagement du temps de travail, 1 portait sur le relèvement du contingent annuel d'heures supplémentaire, 1 sur le repos quotidien et l'amplitude journalière, 1 sur un compte épargne temps, 1 sur l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes et 1 sur la mise en place de la BDES. A signaler que pour ces deux derniers accords, la section Travaux Publics a dû se déclarer incompétente dans la mesure où la CPNV n'a compétence que pour examiner les accords portant sur des mesures dont la mise en œuvre est subordonnée par la loi à un accord collectif (article L.2232.21 du Code du travail) ce qui n'est pas le cas pour les accords d'entreprise conclus alors que la loi permet la mise en œuvre des mesures envisagées par d'autres voies que l'accord collectif.

S'agissant plus précisément des accords sur la durée et l'aménagement du temps de travail, la grande majorité concernait la mise en place d'un régime d'annualisation du temps de travail en distinguant selon les catégories de salariés (dispositions spécifiques pour les salariés en forfaits jours, à savoir Cadres autonomes et certains ETAM).

4. NÉGOCIATION BTP SUR L'ÉPARGNE SALARIALE

Une négociation BTP « Epargne salariale » s'est tenue le 16 décembre 2015 pour toilettier les accords BTP au regard de la modification de certaines règles incluses dans la loi Macron.

Les principales modifications concernent notamment :

- la mise en place dans la gestion pilotée du PERCO d'un investissement minimum en fonds PME/TEI afin de faire bénéficier les entreprises d'un forfait social réduit à 16% au lieu de 20% dès le 1er janvier 2016 ;
- l'introduction d'une clause explicite de rétroactivité afin que l'entreprise qui adhère à l'accord BTP, n'ait pas à ré-adhérer formellement à l'accord renouvelé ;
- la mise en place d'une gestion pilotée comme investissement par défaut ;
- l'adhésion à l'accord de branche de participation uniquement pour les entreprises de moins de 50 salariés. Au-delà de cet effectif, les entreprises doivent négocier pour adhérer à l'accord de branche.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Au-delà du toilettage, deux modifications supplémentaires :

- l'accord PERCO prévoit l'instauration d'un fonds de pension propre au BTP ;
- l'accord cadre traite des sommes en déshérence.

L'accord PERCO a été signé par l'ensemble des OS à l'exception de FO et la CGT.

Les autres accords (accord cadre, PEI, participation) ont été signés par l'ensemble des OS à l'exception de la CGT.

II. ACTIONS DE LOBBYING

2.1 Pénibilité

La loi du 20 janvier 2014 a institué un compte personnel de prévention de la pénibilité pour les salariés exposés à l'un des 10 facteurs de pénibilité définis par la loi de 2010. Ce compte pénibilité doit permettre aux salariés, en fonction de leur durée d'exposition à un ou plusieurs facteurs de risque, au-delà des seuils, de cumuler des points qui pourront être utilisés pour suivre une formation, passer à temps partiel avec un maintien de la rémunération à temps plein ou pour une retraite anticipée.

Ce dispositif est en vigueur depuis le 1er janvier 2015 pour 4 facteurs de pénibilité sur les 10 prévus par la loi (travail de nuit, activités hyperbares, travail répétitif et travail en équipes successives alternantes).

Devant sa complexité dénoncée sans cesse par la FNTP depuis l'adoption de la loi, le Gouvernement a diligenté une première mission de concertation au 1er semestre 2014 qui n'a pas permis d'apporter les simplifications suffisantes à la mise en place du dispositif dans les entreprises.

Une seconde mission en janvier 2015, confiée par le Gouvernement à Gérard Huot, Christophe Sirugue et Michel de Virville pour faire des propositions d'allègement de la charge administrative des entreprises et de sécurisation du dispositif s'est achevée par la remise d'un rapport le 26 mai 2015.

Dans le même temps, Jean CERUTTI, Président de la Commission Relations du Travail et Protection Sociale de la FNTP, a piloté, à la demande de Pierre GATTAZ, Président du MEDEF, un groupe de travail interprofessionnel sur la pénibilité ayant pour objectif de proposer des simplifications drastiques du dispositif.

Par l'action constante de la FNTP, conjuguée avec celle du MEDEF, à tous les niveaux institutionnels, des simplifications sont intervenues. La loi du 17 août 2015 a fait évoluer, à la suite du rapport Sirugue-Huot-Virville, le dispositif pour tenter de le rendre plus opérationnel : suppression de la fiche individuelle, ouverture d'une approche collective du suivi des expositions et sécurisation juridique des référentiels de branche par leur homologation.

Ces simplifications restent pour autant largement insuffisantes.

Les décrets et les arrêtés publiés le 31 décembre 2015 au Journal Officiel adaptent les dispositions réglementaires publiées en 2014 afin de tenir compte, notamment, des dernières modifications de la loi. Ils reportent également l'entrée en vigueur de 6 facteurs (manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques, agents chimiques dangereux, températures extrêmes et bruit) au 1^{er} juillet 2016.

Cependant, le dispositif reste difficile à mettre en place tant pour les évaluations et déclarations des expositions que pour les cotisations d'entreprises et l'utilisation des points par le salarié, qui feront encore l'objet d'une circulaire d'application.

En 2015, la Fédération Nationale a engagé le chantier de la réalisation du référentiel professionnel des Travaux Publics en vue d'en demander l'homologation telle que prévue par la loi du 17 août 2015, même si la complexité de certains textes réglementaires du 31 décembre 2015 rendent l'exercice très compliqué.

Afin d'être au plus près de nos métiers, les syndicats de spécialité ont été sollicités pour le réaliser.

III. RAPPORT COMBREXELLE

Remis au Premier ministre le 9 septembre 2015, le rapport sur la négociation collective, le travail et l'emploi contient 44 propositions qui doivent servir de base à un projet de loi sur la réforme du Code du travail. A ce titre, le rapport « COMBREXELLE » propose de modifier l'architecture du Code du travail en faisant le partage entre :

- les principes fondamentaux du droit du travail auquel aucun accord collectif d'entreprise ou de branche ainsi que les contrats de travail ne pourrait déroger (ordre public social) ;
- les champs ouverts à la négociation avec un minimum d'encadrement législatif ;
- les dispositions supplétives du Code du travail qui s'appliqueraient en l'absence d'accord collectif d'entreprise ou de branche.

Cette opération qui nécessite de revoir l'intégralité des dispositions du Code du travail s'inscrit nécessairement sur le long terme (environ 4 ans). Devant l'urgence de la situation économique de la France, le rapport préconise d'agir immédiatement sur 4 domaines essentiels, regroupés sous l'acronyme « ACTES » (Accords sur les Conditions de travail, le Temps de travail, l'Emploi et les Salaires).

Afin de faire des propositions très concrètes au ministère du travail, le MEDEF a sollicité, fin 2015, l'expertise de la FNTP afin d'élaborer, pour chacun des thèmes relevant des « ACTES », le basculement possible de la loi vers les accords collectifs.

Ce travail est censé alimenter le projet de loi de la Ministre El Khomri devant être présenté en 2016.

IV. DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN)

La déclaration sociale nominative (DSN) est appelée à se substituer progressivement à la quasi-totalité des déclarations sociales issues de la paie auxquelles sont tenus les employeurs.

Si la généralisation de la déclaration sociale nominative (DSN) est prévue pour le 1er janvier 2016, certaines entreprises ont dû la mettre en œuvre de manière anticipée pour les paies effectuées depuis le 1er avril 2015 dès lors qu'elles dépassaient :

- 2 millions d'euros pour les employeurs qui effectuaient eux-mêmes les déclarations ;
- 1 million d'euros pour les employeurs ayant recours à un tiers déclarant, dès lors que ce tiers déclarait pour l'ensemble de son portefeuille un montant de 10 millions d'euros, sous peine de pénalités.

Consciente des difficultés que représentait l'instauration d'une telle étape pour ces entreprises, la FNTP, en relation étroite avec les membres de la Commission Relations du Travail et Protection Sociale de la FNTP, a mené plusieurs actions afin d'obtenir le maintien, d'une part, de la généralisation du dispositif au 1er janvier 2016, et, d'autre part, du système de volontariat jusqu'à cette échéance.

Face au retard d'un certain nombre de développements techniques indépendants de la volonté des entreprises, le MEDEF avait relayé notre demande auprès de la Direction de la Sécurité Sociale (DSS). En avril 2015, la DSS avait décidé d'instaurer des mesures de tolérance :

- aucune pénalité en cas d'absence de transmission de la DSN lors de la 1ère échéance prévue les 5 et 15 mai 2015 ;
- aucune pénalité pour les trois échéances suivantes (DSN de juin, juillet et août), dès lors que l'entreprise avait pris contact préalablement avec l'URSSAF en exposant de manière précise, d'une part, les difficultés rencontrées qui l'ont empêchées d'émettre la DSN et d'autre part, les moyens techniques, organisationnels et le calendrier mis en place pour se conformer à l'obligation DSN.

La période de tolérance achevée, les difficultés rencontrées par les entreprises ont perduré. Pour cette raison, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 du 21 décembre 2015 a reporté la généralisation de la DSN jusqu'au 1er juillet 2017 pour les TPE/PME.

V. SIMPLIFICATION DU BULLETIN DE PAIE

Le Gouvernement a engagé un chantier de simplification de la fiche de paie dont les orientations ont été présentées en Conseil des Ministres le 3 décembre 2014.

Les ministres ont missionné Jean-Christophe SCIBERRAS (DRH, SOLVAY) pour piloter un groupe de travail réunissant des acteurs de la simplification du bulletin de paie (partenaires sociaux, principales fédérations professionnelles, experts comptables, utilisateurs des bulletins de paie et comité de normalisation des données sociales) et auquel la FNTP a participé, accompagné d'un expert d'une entreprise de Travaux Publics.

Les travaux de ce Groupe poursuivaient 2 objectifs :

- fusionner les lignes relatives aux cotisations patronales (phase 1) ;
- simplifier les libellés du bulletin de paie pour une meilleure intelligibilité en imposant un cadre commun à tous (phase 2).

Le groupe de travail a traité, notamment, des thématiques suivantes : regroupement des lignes (sans modification des taux, des assiettes et des modes de calcul), normalisation des libellés, uniformisation de la présentation de la fiche de paie, coûts des pistes envisagées, dématérialisation...

A la suite du rapport Sciberras de juillet 2015, le Gouvernement envisageait de revoir la présentation du bulletin de paie afin d'en améliorer la lisibilité pour le salarié via un décret.

Le projet de décret, présenté en 2015, prévoit d'imposer une généralisation de la réforme sans qu'une étude d'impact n'ait été réalisée et sans prévoir une période suffisante d'expérimentation avant extension à toutes les entreprises. Si la présentation actuelle est perfectible, la FNTP s'inquiète des conditions de mise en œuvre de cette nouvelle réforme, qui vient télescoper d'autres chantiers de simplification prioritaires et, notamment, de la déclaration sociale nominative (DSN).

Par l'intermédiaire du MEDEF, il a été demandé de modifier le projet de décret avec une phase pilote de deux ans au moins et un bilan avant généralisation. Une simplification ne peut pas se traduire par une nouvelle obligation pour les entreprises et un coût supplémentaire.

VI. CONCURRENCE SOCIALE DÉLOYALE

6.1 Carte d'identification professionnelle BTP

Après la loi SAVARY du 10 juillet 2014 visant à lutter contre la concurrence sociale déloyale, la loi MACRON du 6 août 2015 a instauré de nouvelles dispositions afin de lutter contre le travail illégal avec, notamment, la généralisation de la carte d'identification professionnelle.

Contrairement aux demandes de la FNTP, la carte d'identification professionnelle est devenue obligatoire pour tous les salariés intervenant sur un chantier du Bâtiment ou de Travaux Publics : travailleurs employés par les entreprises du BTP établies en France, travailleurs intérimaires ou travailleurs détachés par une entreprise établie hors de France.

Ces dispositions seront applicables début 2016.

6.2 Audition du Président CERUTTI devant le Conseil économique social et environnemental

Le Président de la Commission Relations du Travail et Protection Sociale, Jean CERUTTI, a été auditionné le 6 mai 2015 par le CESE qui devait établir un bilan du détachement des travailleurs en France, éclairer les motifs économiques pour lesquels le recours aux travailleurs détachés s'accroît et constater l'efficacité des mesures législatives destinées à encadrer les détachements.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le CESE, qui s'interrogeait sur le rôle des partenaires sociaux dans ce domaine, a été extrêmement intéressé par la déclaration commune en matière de lutte contre le travail illégal signée avec l'ensemble des organisations syndicales des TP.

VII. PARTICIPATION À DES NEGOCIATIONS INTERPROFESSIONNELLES

En 2015, la FNTP a participé au MEDEF au programme d'évaluation des ANI du 11 janvier 2008 relatif à la modernisation du marché du travail et du 11 janvier 2013 relatif à la sécurisation de l'emploi.

La Direction des Affaires Sociales a également fait partie de la délégation patronale ayant menée :

- la négociation nationale interprofessionnelle relative à la qualité et à l'efficacité du dialogue social dans l'entreprise et à l'amélioration de la représentation des salariés (MDS). Suite à l'échec de ces négociations, le 22 janvier 2015, le sujet a été repris par le Gouvernement qui a présenté un projet de loi définitivement adopté par le Parlement le 23 juillet 2015.
- Très impliquée sur le sujet, la FNTP a élaboré un guide à destination de ses entreprises;
- la négociation nationale interprofessionnelle sur l'avenir des régimes de retraite complémentaire ;
- la négociation sur le compte personnel d'activité.

La Direction des Affaires sociales participe au MEDEF :

- à la commission sociale présidée et à son bureau ;
- à la commission protection sociale présidée et à son bureau ;
- et à tous les groupes thématiques sociaux pour porter les préoccupations des entreprises de TP.

VIII. RETRAITE - PREVOYANCE

8.1 Vie institutionnelle

La FNTP est représentée au sein des diverses instances de PRO BTP par Christian LAVEDRINE, chef de file TP et une quinzaine de mandataires.

Deux réunions de coordination ont été organisées à l'initiative de Christian LAVEDRINE, et en présence de Jean CERUTTI, le 22 janvier et les 8 et 9 octobre 2015 avec l'ensemble des administrateurs TP à PRO BTP.

8.2 Modifications réglementaires et statutaires

Comme chaque année, les partenaires sociaux du BTP se sont réunis en Commission Paritaire extraordinaire en fin d'année, le 16 décembre 2015, pour décider de plusieurs modifications réglementaires et statutaires relatives à BTP-PREVOYANCE :

- un avenant (n°56) visant à modifier l'annexe III du règlement du régime national de prévoyance des ouvriers :

RAPPORTS DES COMMISSIONS

- un avenant (n°33) visant à modifier l'annexe III du règlement du régime national de prévoyance des ETAM.

Ces modifications ont consisté notamment à :

- supprimer les dispositions relatives à la périodicité et au recouvrement des cotisations du fait de la modification des périodicités des cotisations à PRO BTP en lien avec les nouvelles règles de la retraite complémentaire AGIRC/ARRCO ;
- à préciser les conditions de maintien des garanties notamment afin de prendre en compte les nouvelles dispositions de la convention d'assurance chômage sur le différé d'indemnisation ;
- à exclure les primes éventuelles et/ou gratifications exceptionnelles du plafonnement des garanties en cas de reprise d'activité à temps partiel ;
- ou encore, à procéder à une harmonisation rédactionnelle de l'article sur la garantie rente d'éducation afin de rendre cet article plus lisible.

8.3 Alliance Professionnelle

Dans l'accord national interprofessionnel du 13 mars 2013 sur les retraites complémentaires, les partenaires sociaux ont inséré un article 8 relatif à la poursuite de la rationalisation des coûts de gestion des institutions de retraite complémentaire et plus particulièrement à la rationalisation des structures, avec la mise en œuvre d'un « schéma – cible » des regroupements de Groupes de protection sociale (G.P.S.).

Pour la mise en œuvre de cette clause, un groupe de travail des mêmes partenaires sociaux interprofessionnels avait pris plusieurs résolutions dont la 6^è qui détermine deux seuils pour établir un schéma – cible des regroupements : la taille de ces derniers :

- ne doit pas représenter plus de 30 % de l'ensemble AGIRC – ARRCO ;
- ne pas être inférieure à 10 %.

Avec 8,37 %, le groupe PRO BTP seul serait en dessous du seuil de 10 %.

Un projet « Alliance Professionnelle » a été élaboré en 2014 pour regrouper le maximum de participants issus de l'AMICAP (PROBTP, AGRICA, AUDIENS, B2V, IRP Auto et LOURMEL) afin de situer l'ensemble ainsi constitué au - dessus du seuil tout en conservant le maximum d'autonomie professionnelle aux composants.

En 2015, AGRICA a choisi la voie de l'offre agricole autonome, mais maintient sa participation à AMICAP. Il en est de même de IRP auto qui a renoncé à l'alliance professionnelle en précisant que le Groupe se laisse une période de réflexion jusqu'au séminaire de février 2016.

Les autres régimes poursuivent la mise en place de l'Alliance.

8.4 Solva II

Solvabilité II est une réforme réglementaire européenne importante pour le monde de l'assurance. Dans la lignée de Bâle II, son objectif est d'adapter les fonds propres réglementaires aux risques que les compagnies d'assurance encourent dans leurs activités.

Le but désormais fixé aux organismes d'assurances est de pouvoir démontrer la fiabilité, la pertinence et la maturité de leur système de gestion des risques, ainsi que la prise en compte concrète de l'utilisation de ce dispositif dans le pilotage de l'entreprise.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Pour ce faire, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) impose aux entreprises d'assurances, notamment aux entreprises d'assurances de l'économie sociale, de constituer des groupes prudentiels, de type SGAM (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle) ou de type SGAPS (Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale).

Elle veut s'assurer qu'en cas d'insuffisance de fonds propres, une entité d'assurance faisant partie d'un groupe donné soit secourue par les autres entités d'assurance qui forment le groupe auquel elle appartient.

C'est un sujet sur lequel PRO BTP travaille depuis 2015.

8.5 BTP – Vacances

Depuis la « Révolution du Jasmin » en 2011, la désaffection de la clientèle française en Tunisie n'a malheureusement pas épargné le village BTP Vacances d'El Shems.

Les événements du premier semestre 2015 ont marqué un nouveau coup d'arrêt au tourisme avec, pour conséquences, une baisse accrue de la fréquentation du Village et des pertes financières importantes.

N'ayant aucune visibilité sur une amélioration à court ou moyen terme, il a été décidé de céder le village de vacances d'El Shems.

IX. REGLEMENTATION SOCIALE EUROPEENNE

La FNTP participe activement aux travaux de la Commission Sociale de la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction (FIEC).

9.1 Sous-commission en charge des aspects économiques et sociaux de l'emploi

Au cours de l'année 2015, M. GILI, Président TP de la SOC 3, a poursuivi les travaux entamés en 2014.

Les principaux sujets étudiés lors de la SOC 3 ont concerné :

9.2 Détachement - « Paquet mobilité »

Sous l'impulsion de la France, 7 pays de l'ouest (France, Autriche, Belgique, Danemark, Luxembourg, Pays Bas et Suède) ont demandé la révision de la Directive détachement de 1996 car ils estiment que celle-ci n'est plus adaptée pour lutter contre la fraude.

La Commissaire européenne aux Affaires sociales, Marianne Thyssen, a l'intention de présenter au Conseil un paquet législatif pour promouvoir la mobilité des travailleurs au sein de l'Union Européenne (UE) et n'exclut pas, pour ce faire, de réviser la Directive de 1996 sur le détachement et sa Directive d'exécution de 2014 ainsi que le Règlement de coordination des systèmes de sécurité sociale de 2004.

Ce paquet mobilité qui devait être présenté en décembre 2015, le sera finalement en mars 2016 dans le cadre d'un Conseil des ministres de l'emploi.

La FNTP partage pleinement l'objectif de lutte contre la concurrence économique et sociale déloyale et le dumping social que représentent, au sein de l'Union européenne, les pratiques frauduleuses en matière de détachement.

Sur les moyens à mettre en œuvre, la FNTP considère, toutefois, que cet objectif ne passe pas par une révision de la directive Détachement mais par la mise en œuvre effective des outils prévus par la directive « Exécution » 2014/67/EC et par l'amélioration

RAPPORTS DES COMMISSIONS

des règlements de coordination de sécurité sociale (ex : réduire la durée maximale de détachement fixée à deux ans, modifier et renforcer les conditions de délivrance du formulaire A1, prévoir une durée suffisante d'affiliation préalable des salariés détachés au régime du pays d'origine, etc.).

9.3 Proposition de décision pour une plateforme européenne contre le travail illégal

La Commission Européenne a lancé en septembre 2013 une consultation des partenaires sociaux sur les mesures à adopter au niveau européen pour mieux lutter contre le travail non-déclaré et en particulier sur la possibilité de mettre sur pied une « Plateforme » européenne.

L'objectif de la Commission était d'obtenir une sorte «d'Europol» pour les Inspecteurs du travail, obligatoire pour tous les Etats membres, alors même que Business Europe s'était prononcée contre cette obligation.

Une lettre conjointe a été signée par la FIEC et tous les secteurs « les plus touchés par le travail illégal » afin d'être associés à tous les travaux futurs relatifs à la plate-forme et que nous puissions être présents au sein même de la plate-forme, une fois qu'elle sera mise en place.

Ce sujet a été abordé dans le cadre des réunions à la FIEC en 2015.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

INFORMATIONS

Relations du travail et Protection sociale

JANVIER

- Extension de l'avenant n° 1 du 14 janvier 2014 à l'accord collectif national du 15 septembre 2010 instituant une commission paritaire nationale BTP de validation des accords
- Les mesures sociales de la loi de finances pour 2014
- Information des salariés en cas de cession de leur entreprise
- Concurrence sociale déloyale : une circulaire rappelle les dispositions pénales
- Récapitulatif des informations « Social » et « Formation » publiées au cours de l'année 2014
- Cotisations de Sécurité Sociale – Frais professionnels – Avantages en nature
- Entrée en vigueur des mesures sociales
- Maintien du taux de la cotisation AGS à 0,30 % au 1^{er} janvier 2015
- Distinguer location d'engin avec chauffeur et prêt de main d'œuvre
- Plafond de la Sécurité sociale pour 2015 et charges sociales 2015
- Les mesures sociales de la loi de finances pour 2015
- Location d'engin avec chauffeur – précisions de la Direction Générale du travail
- Plafond de la Sécurité sociale pour 2015 et charges sociales (erratum et complément)
- Précision sur le montant de la gratification des stagiaires

FEVRIER

- « Contrats responsables » : précisions sur le nouveau cahier des charges

MARS

- Mesures sociales de la loi de simplification de la vie des entreprises
- Droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement : mesures d'application

AVRIL

- Difficultés éventuelles de mise en œuvre de la phase intermédiaire de déploiement de la DSN
- Jurisprudence – attribution de titres restaurant

JUIN

- Phase transitoire de la DSN : période de tolérance pour les entreprises rencontrant certaines difficultés
- Temps de préparation et formation des administrateurs salariés
- Certificat de travail : mention de la portabilité de la prévoyance depuis le 1^{er} juin 2015

JUILLET

- Mise en place des nouvelles règles en matière de travail illégal
- Taux de cotisation du régime intempéries pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015
- Création d'une aide à l'embauche d'un premier salarié dans les petites entreprises
- Etablissements assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- Maintien du taux de la cotisation AGS à 0,30 % au 1^{er} juillet 2015

RAPPORTS DES COMMISSIONS

INFORMATIONS

Relations du travail et Protection sociale

AOÛT

- Décret du 29 juin 2015 : modalités de transfert du congé de maternité au père en cas de décès de la mère

SEPTEMBRE

- CICE : impacts des modifications du calcul de la réduction FILLON
- Aide à l'embauche d'un 1er salarié : exclusion des contrats en alternance et précisions
- Sécurisation des rentes issues des régimes de retraite à prestations définies en cas de défaut de l'entreprise
- DSN : prolongation de la phase 1 et retour aux pratiques antérieures pour les attestations de fin de contrat
- Détermination de l'effectif à prendre en compte pour les élections professionnelles
- Circulaire ACOSS du 12 août 2015 sur les contributions patronales de prévoyance et de retraite
- Jurisprudence du Conseil d'Etat sur les licenciements économiques faisant l'objet d'un PSE
- Une nouvelle indemnité kilométrique pour les trajets domicile-lieu de travail effectués à vélo
- Assouplissement des dispositions du Compte personnel de prévention de la pénibilité
- Régime social de la gratification des stagiaires et autres précisions
- Note ACOSS : la modulation des taux de contributions patronales par tranche de rémunération est toujours possible
- Mise en ligne d'un guide sur la loi relative au dialogue social et à l'emploi
- Report de la généralisation de la DSN pour les TPE/PME d'ici juillet 2017

DECEMBRE

- Exceptions à la saisie de l'administration par voie électronique
- Décret du 26 octobre 2015 relatif à l'encadrement du recours aux stagiaires par les organismes d'accueil
- DSN : abandon du décalage de la paie sur le mois de décembre
- Précisions sur l'organisation de la procédure de recherche d'un repreneur en cas de projet de fermeture d'un établissement
- Décret du 21 octobre 2015 relatif à la diffusion sur un site internet de condamnations prononcées pour travail illégal
- Barème 2016 des minima des cadres

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Formation

Président : Jean-Louis Marchand

Rapporteurs : Florence Sautejeau et Richard Langlet

La Commission Formation s'est réunie les 12 février, 9 juin et 5 novembre 2015. Dans le cadre de la commission, deux réunions des Présidents et Directeurs des Centres de Formation Continue (CFC) et des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) TP se sont tenues, les 14 avril et 15 octobre 2015.

I. LA FORMATION DES JEUNES AUX MÉTIERS DES TRAVAUX PUBLICS

1.1 L'évolution des effectifs de jeunes en formation

Selon l'enquête annuelle réalisée par la FNTP auprès de 192 lycées professionnels et centres de formation d'apprentis, 14 510 jeunes, dont 6 510 en première année, préparaient un diplôme des Travaux Publics du CAP au BTS au 1er janvier 2015.

68 établissements de formation (CFA et sections d'apprentissage) préparent à un diplôme des Travaux Publics par la voie de l'apprentissage. Le taux moyen de réussite aux examens atteste de la qualité de la formation : il était de 89% lors de la session de juin 2014 (dernier chiffre connu).

Le nombre d'apprentis de première année préparant un diplôme spécifique aux Travaux Publics se stabilise après deux années de baisse avec une diminution de moins de 2 %.

1.2 La promotion des métiers des Travaux Publics auprès des jeunes

La profession des Travaux Publics se mobilise depuis plusieurs années pour faire connaître ses activités, ses métiers et ses filières de formation auprès des collégiens et des lycéens.

Pour maintenir l'attractivité du secteur malgré la crise économique, les FRTP ont poursuivi leurs actions de promotion des métiers des Travaux Publics et des formations préparant à ces métiers.

Ces actions prennent la forme :

- pour les collèges et les lycées, de séances de présentation des métiers et des formations des Travaux Publics, de la mise en place de « Bus Itinérants », de visites de chantiers et d'établissements de formation ;
- en dehors du cadre scolaire : de réunions d'informations collectives, de forums des métiers, de salons,...
- de réalisation de documents d'information sur les métiers des Travaux Publics et les formations préparant à ces métiers.
- Au niveau national, la FNTP a poursuivi ses actions de communication auprès des jeunes, des équipes éducatives de l'Éducation nationale et de leurs élèves.
- Comme chaque année, des outils ont été mis à la disposition des équipes éducatives de l'Éducation nationale par la FNTP :
- kit de découverte professionnelle sur le secteur des Travaux Publics, pour l'enseignement de l'option de découverte professionnelle en classe de 3^e ;
- collection de brochures sur les métiers « Les Travaux Publics, une passion durable ».
- La FNTP a également poursuivi sa collaboration à la création d'un ensemble de ressources pédagogiques à l'attention des enseignants et des élèves de niveau collège, lycée et BAC+2, autour de la construction de la LGV SEA, en partenariat avec l'Éducation Nationale, la Fondation BTP+, COSEA, ASCO TP et la Fédération SCOP BTP. Ces ressources prennent la forme de « serious games », téléchargeables sur l'espace www.lgv.asco-tp.fr. Trois « serious games » ont été mis en ligne en 2015 : « Des territoires, une voie », « Construire et préserver », « Construis ta ligne à grande vitesse ».
- Le serious game « Des territoires, une voie » a fait l'objet du prix de l'innovation Vinci 2015.
- S'agissant de l'enseignement supérieur, des séances d'accueil des étudiants ingénieurs et des étudiants préparant le titre de conducteur de travaux de l'ESTP ont été organisées par la FNTP, avec table ronde et débat avec des professionnels du secteur.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

1.3 La valorisation du tutorat

La qualité de l'accueil, dans les entreprises, des jeunes qui suivent une formation en alternance est une priorité de la profession qui s'est fixée pour objectif de valoriser le tutorat en créant, en 1996, le dispositif de l'Ordre des tuteurs des Travaux Publics.

Depuis sa création, l'Ordre des Tuteurs des Travaux Publics a permis de préparer près de 6 900 salariés à l'exercice de la fonction tutorale et de valoriser cette fonction.

1.4 Participation de la FNTP au dispositif du « Service militaire volontaire »

Le Ministère de la Défense a sollicité la FNTP concernant la mise en place du dispositif « Service Militaire Volontaire ».

Il s'agit de proposer à des jeunes de 18-25 ans, sans qualification ni emploi, mais volontaires, de passer 6 à 12 mois dans un centre de « service militaire volontaire ».

Sous statut militaire, ces jeunes y suivront :

- une formation militaire élémentaire (dont secourisme) ;
- une formation citoyenne et comportementale ;
- une préparation au permis de conduire et une mise à niveau scolaire ;
- une formation professionnelle avec attribution d'un certificat d'aptitude personnelle à l'insertion. L'objectif à la sortie de la formation est un emploi direct ou un complément de formation en vue d'un emploi.
- Trois centres sont opérationnels :
- le 1^{er} centre SMV (CSMV) Lorraine et le 2^e CSMV Île-de-France à Brétigny-sur-Orge (Essonne) accueillent les volontaires depuis la fin de l'année 2015 à Montigny-lès-Metz (Moselle) ;
- Le 3^e CSMV est opérationnel depuis le 13 janvier 2016 à La Rochelle (Charente-Maritime).

Les effectifs de volontaires sont actuellement de 300.

Le 16 juillet 2015, la FNTP a adressé un appel à candidatures auprès de ses principaux adhérents. Plusieurs entreprises sont prêtes à participer à cette expérimentation et ont déjà rencontré le SMV.

1.5 L'actualisation des diplômes des Travaux Publics

La FNTP et le Ministère de l'Éducation Nationale procèdent périodiquement à l'actualisation des référentiels des diplômes des Travaux Publics de façon à les adapter à l'évolution des besoins des entreprises. Le référentiel du BTS Géomètre-topographe a ainsi été révisé en 2015.

1.6 Les centres de formation des Travaux Publics

La FNTP anime le réseau des centres de formation de la profession en leur permettant de se concerter sur le développement de l'offre de formation, l'innovation de méthodes pédagogiques, d'échanger leurs expériences et de rechercher des solutions communes aux problèmes rencontrés.

En 2015, en partenariat avec le CCCA-BTP, les centres de la formation ont pu bénéficier d'une opération d'achat groupé de simulateurs à la conduite d'engins.

Conscients qu'ils servent et défendent des intérêts communs et complémentaires dans les domaines de la formation professionnelle initiale et continue, ces centres de formation ont affirmé, en 2015, leur volonté d'afficher leur appartenance à un réseau, « Excellences TP », par la signature d'une charte commune.

II. L'APPRENTISSAGE

2.1 Campagne sur la taxe d'apprentissage

La FNTF a mené une campagne de communication en direction des entreprises sur la collecte de la taxe d'apprentissage afin de les inciter à orienter les fonds vers les établissements de formation qui préparent aux métiers des Travaux Publics. Cette campagne s'est traduite par l'envoi d'un courrier aux entreprises, la création d'une rubrique dédiée sur le site fntp.fr et une alerte sur la page d'accueil du site internet de la FNTF.

2.2 Campagne sur l'apprentissage

La Commission Formation a souhaité soutenir le développement de l'apprentissage et le Bureau de la FNTF a validé le principe d'une campagne de relance de l'apprentissage en direction des entreprises. Cette campagne s'est appuyée sur des outils développés par le CCCA-BTP déclinés « Travaux Publics » :

- accompagnement des CFA dans leur stratégie de communication vers les entreprises avec édition de fiches pratiques, argumentaires et traitement des objections ;
- déclinaison de la campagne du CCCA-BTP à destination des entreprises « Son avenir, c'est aussi le mien » ;
- renouvellement de la campagne du CCCA-BTP à destination des jeunes et du grand public du « mouvement des casques jaunes » avec une prise de parole des apprentis.
- Cette campagne et la mobilisation des entreprises de Travaux Publics qui y ont répondu favorablement a permis d'enrayer à la rentrée 2015 la baisse des effectifs d'apprentis dans la branche.

2.3 Plan d'action en faveur du développement de l'apprentissage

Dans le Pacte social pour les Travaux Publics, signé le 10 février 2015, les partenaires sociaux ont affirmé leur volonté de préserver l'emploi, de développer les compétences des salariés du secteur et privilégier l'embauche des jeunes. La profession y affiche ainsi l'ambition d'augmenter ses effectifs d'apprentis sur la durée du Pacte.

Afin de relancer l'apprentissage dans les entreprises de Travaux Publics, la Commission Formation a validé un plan d'actions qui s'inscrit dans le Pacte social et cible à la fois les jeunes et les entreprises. Il présente les priorités suivantes :

- promouvoir les métiers des TP et l'apprentissage ;
- améliorer la qualité des formations ;
- construire une offre de formation initiale adaptée aux besoins de la profession ;
- favoriser le financement de l'apprentissage ;
- développer la collaboration entre les centres de formation de la profession ;
- maintenir et renforcer la qualité de l'accueil des apprentis dans les entreprises de Travaux Publics ;
- favoriser la mise en relation des entreprises et des apprentis ;
- veiller à l'accompagnement social du jeune pendant sa formation ainsi qu'en fin d'études pour qu'il réussisse son insertion dans la vie active.

2.4 Mise en place de nouvelles règles de financement des CFA

L'accord sur l'organisation et le financement de l'apprentissage dans les branches du Bâtiment et des Travaux Publics du 24 septembre 2014 prévoit l'affectation d'une partie des fonds collectés par Constructys au titre de la professionnalisation au financement des dépenses de fonctionnement des CFA.

Un protocole d'accord entre l'OPCA de la Construction et le CCCA-BTP a été élaboré fin 2014 afin de définir leurs rôles respectifs ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre à partir de 2015.

2.5 Habilitation de Constructys en tant qu'OCTA

La loi du 5 mars 2014 a rationalisé le réseau de collecte de la taxe d'apprentissage :

- Au niveau national, seuls les OPCA peuvent être agréés pour collecter la taxe d'apprentissage, sur le territoire national et dans leur champ de compétence professionnelle ou interprofessionnelle, et la reverser.
- Au niveau régional, une seule chambre consulaire peut assurer la collecte et le reversement de la taxe d'apprentissage. Les collecteurs de la profession (19 OCTA régionaux et le CCCA-BTP au niveau national) ont vu leurs habilitations prendre fin le 31 décembre 2015.
- Les entreprises doivent verser l'intégralité de leur taxe d'apprentissage à un unique OCTA, national ou régional, selon leur choix. Les versements partiels ne sont donc plus possibles.

Dans le cadre de l'accord sur l'organisation et le financement de l'apprentissage dans les branches du Bâtiment et des Travaux Publics du 24 septembre 2014, les partenaires sociaux avaient décidé que l'OPCA de la Construction solliciterait un agrément auprès des pouvoirs publics pour collecter la taxe d'apprentissage auprès des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics, à compter du 1er janvier 2016.

À cette fin, un avenant à l'accord de création de l'OPCA de la Construction a été signé par les partenaires sociaux afin d'intégrer la collecte de la taxe d'apprentissage dans les missions de l'OPCA. Un dossier de demande d'habilitation a été déposé par Constructys auprès de la DGEFP.

L'OPCA de la Construction a été habilité par arrêté du 23 novembre 2015 à collecter la taxe d'apprentissage au niveau national auprès des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics.

Le Conseil d'administration de Constructys du 16 septembre 2015 a décidé de déléguer la perception de la collecte de la taxe d'apprentissage à l'UCF pour une durée de 3 ans. La CNETP assure cette mission pour les entreprises de Travaux Publics.

2.6 Nouvelle procédure de dérogation pour les apprentis mineurs

Jusqu'à présent, une autorisation préalable de l'inspecteur du travail était nécessaire pour le travail des apprentis mineurs.

Après des années de lobbying auprès des pouvoirs publics, la FNTP a obtenu que la demande de dérogation soit remplacée par une déclaration à l'inspecteur du travail. Le décret du 17 avril 2015 a mis fin à l'autorisation préalable au profit d'une déclaration valable 3 ans. Ce décret est applicable depuis le 2 mai 2015. L'employeur et l'établissement d'enseignement sont tenus de veiller au respect des règles de sécurité, préalablement à l'affectation du jeune aux travaux dangereux.

L'inspecteur du travail exerce désormais un contrôle a posteriori de la bonne application de la réglementation.

Pour la FNTP, ce décret constitue une 1ère avancée importante et devrait être de nature à lever un frein à la formation des jeunes de moins de 18 ans aux métiers des Travaux Publics et notamment au recrutement d'apprentis mineurs, sans toutefois que les règles de santé et de sécurité ne soient remises en cause.

La FNTP poursuit son action auprès des pouvoirs publics afin d'assouplir la réglementation relative au temps de travail des apprentis mineurs.

III. LA FORMATION CONTINUE

3.1 Réforme de la formation professionnelle

- **L'absence d'accord au niveau du Bâtiment et des Travaux Publics**

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. Les divergences en 2015 entre les partenaires sociaux du Bâtiment et des Travaux Publics, tant sur la mise en place d'une contribution conventionnelle supplémentaire que sur le financement des organisations syndicales, n'ont pas permis la signature d'un accord sur la formation professionnelle dans les branches du Bâtiment et des Travaux Publics.

Dans un contexte économique particulièrement difficile, la FNTP s'est refusée à assujettir les entreprises à des charges supplémentaires dont elles n'auraient pas la maîtrise et s'est attachée à ce que leur trésorerie soit prioritaire par rapport à celle des organismes collecteurs. La FNTP a préféré soutenir la position visant à redonner aux entreprises la liberté de choisir le niveau de leur investissement formation.

- **Les conséquences pour Constructys et les Associations Paritaires Régionales (APR)**

La réforme de la formation professionnelle a introduit plus de souplesse dans le financement de la formation en permettant aux entreprises de gérer en interne leur budget formation sans intermédiaire. Les entreprises de Travaux Publics ont saisi majoritairement cette opportunité de reprendre la main sur leur budget formation. Au niveau de Constructys, la donne est plus complexe. Ainsi, les fonds collectés au titre du plan de formation des entreprises de Travaux Publics de 10 salariés et plus sont passés de 78 M€ en 2014 à 5,9 M€ en 2015.

Cette diminution, conjuguée à la réforme territoriale, nécessite de restructurer l'OPCA et le réseau des Constructys régionaux et d'évaluer sur le plan quantitatif et qualitatif les moyens à mettre en œuvre pour que les missions de l'OPCA et des APR puissent être assurées correctement.

Le Tribunal d'instance ayant décidé, le 21 juillet 2015, de ne pas donner suite à la demande de reconnaissance judiciaire de l'Unité Economique et Sociale (UES) intégrant Constructys et les 24 associations paritaires régionales (APR), la mise en place d'un éventuel plan social relevait désormais de chaque conseil d'administration, à la fois celui de Constructys siège et celui de chaque APR.

- **Convergence territoriale**

La réforme territoriale a prévu la création de 13 régions en lieu et place des 22 régions actuelles. Cette réforme doit être opérationnelle le 1er janvier 2016.

Dans le cadre de cette réforme, 6 régions restent inchangées :

- Bretagne,
- Corse,
- Centre,
- Île-de-France,
- Pays de la Loire,
- Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En revanche, la nouvelle carte acte le rattachement des régions suivantes :

- Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine,
- Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes,
- Auvergne et Rhône-Alpes,
- Bourgogne et Franche Comté,
- Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées,

RAPPORTS DES COMMISSIONS

- Nord-Pas-de-Calais et Picardie,
- Basse-Normandie et Haute-Normandie.

Un Conseil d'Administration de l'OPCA en 2015 a décidé d'appliquer ce nouveau schéma à son réseau territorial, qui comptera désormais 12 régions en Métropole (la Corse étant rattachée à l'APR PACA et il n'y aura plus qu'une seule APR au niveau de Paris et de l'Île-de-France).

Cette nouvelle architecture a nécessité :

- d'organiser la fusion des APR concernées ;
- de nommer les administrateurs au sein des nouvelles structures ;
- de mettre en place un nouveau conseil d'administration et de désigner les élus aux fonctions représentatives ;
- de réfléchir à l'organisation du service aux entreprises ;
- de réfléchir à l'évolution de l'organisation cible afin de définir ce qui relève du niveau national et du niveau régional ;
- de réfléchir au budget de fonctionnement des APR.

• **Rapprochement Constructys/CCCA-BTP**

Dans le cadre de l'accord du 24 septembre 2014 sur l'organisation et le financement de l'apprentissage dans le Bâtiment et les Travaux Publics, les partenaires sociaux ont affirmé leur volonté d'optimiser l'utilisation des ressources des organismes professionnels paritaires en charge de la formation professionnelle. Dans cette perspective, une évaluation de l'organisation des fonctions et des missions de l'OPCA et du CCCA-BTP au niveau national a été réalisée en 2015. Un groupe de travail paritaire a été mis en place au sein de Constructys afin de réfléchir aux pistes de collaboration possibles entre Constructys et le CCCA-BTP. Ce groupe rendra ses conclusions courant 2016.

3.2 Réunion nationale des représentants des FRTF au sein des conseils d'administration des Constructys régionaux

La FNTF a organisé, le 24 septembre 2015, une réunion de ses représentants dans les Conseils d'administration des Associations Paritaires Régionales (APR). Cette réunion a abordé les points suivants :

- la restructuration de l'OPCA et des APR ;
- la convergence territoriale ;
- le Plan TPE/PME 2015 ;
- le budget d'activité 2016.

3.3 Conventions de versement volontaires

Depuis la loi du 5 mars 2014, l'OPCA a la possibilité de collecter des contributions supplémentaires destinées au développement de la formation professionnelle continue. Ces contributions peuvent être versées sur une base volontaire par l'entreprise. Elles sont enregistrées sur le compte de l'entreprise et utilisées pour le compte de l'entreprise.

Pour contractualiser la collecte de cette contribution et formaliser les relations entre l'entreprise et l'OPCA, deux modèles de convention de partenariat et de gestion ont été mis en place : l'un à destination d'une entreprise, l'autre à destination d'un groupe. Grâce au versement de cette contribution volontaire, l'entreprise peut accéder à une offre de services individualisés en lien avec son projet de formation.

3.4 Plan TPE 2015 « Objectif Compétences »

Suite à la réforme de la formation, le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) doit consacrer 20% de ses ressources à la formation des entreprises de moins de 10 salariés. 33 millions d'euros ont donc été octroyés à Constructys par le FPSPP au titre de 2015. Pour utiliser au mieux ces fonds, Constructys a mis en place le plan « Objectifs Compétences » et fixé les priorités de formation suivantes :

RAPPORTS DES COMMISSIONS

- développer la qualification de vos collaborateurs ;
- développer l'autonomie des ouvriers ;
- développer les parcours d'encadrement de chantier ;
- développer les compétences des salariés par l'innovation technologique ;
- réduire le risque amiante dans les TPE du Bâtiment et des Travaux Publics ;
- développer les capacités de gestion des salariés ;
- socle de compétences.

Les modalités de prises en charge des formations sont particulièrement avantageuses pour les entreprises.

La FNTP a relayé cette opération auprès des FRTP, des entreprises et des centres de formation de la profession.

Au 31 décembre 2015, 80% du budget alloué par le FPSPP était engagé, représentant près de 10 000 dossiers et plus de 12 000 stagiaires au niveau du Bâtiment et des Travaux Publics.

3.5 Expérimentation FNTP : Achat groupé de formations

La FNTP a demandé à Constructys de mettre en place une offre de services spécifique aux TPE/PME des Travaux Publics, visant à leur proposer un accès simplifié à l'offre de formation, à un tarif négocié.

Constructys est chargé de négocier les prix des formations et de les proposer ensuite soit gratuitement, soit à un coût moindre aux entreprises concernées, via une inscription en ligne à partir de son site.

L'expérimentation portera dans un 1er temps sur des actions à fort volume (CACES R.372, FCO et SST) et dans 5 régions (3 grandes et 2 petites) : Île-de-France, Rhône-Alpes, PACA, Poitou-Charentes et Franche-Comté.

Elle sera ouverte à l'ensemble des organismes de formation compétents avec l'objectif toutefois d'identifier des organismes de formation nationaux mais aussi des organismes de formation régionaux leaders dans le domaine afin d'obtenir des prix optimisés tout en garantissant des formations de qualité.

3.6 Élaboration des listes de formations éligibles au Compte Personnel de Formation

Le compte personnel de formation (CPF) est entré en vigueur le 1er janvier 2015. Crédité en heures de formation, ce compte permet à toute personne, en activité ou en recherche d'emploi, de suivre une formation tout au long de sa vie professionnelle.

Les heures peuvent être mobilisées pour suivre une formation :

- permettant d'acquérir le socle de connaissances et de compétences ;
- concourant à la validation des acquis de l'expérience ;
- ou concourant à une certification ou une qualification et figurant sur une liste des formations éligibles au CPF, établies au niveau de la branche, au niveau national interprofessionnel et au niveau régional interprofessionnel.

Les CPNE du BTP ont poursuivi l'élaboration de la liste des formations éligibles au CPF pour les salariés des branches. Cette liste est disponible sur le site de l'Observatoire des métiers (www.metiers-btp.fr). Elle comprend notamment les diplômes de l'Éducation Nationale, les titres du Ministère du travail, les CQP, ainsi que les titres inscrits au RNCP. Cette liste est appelée à évoluer régulièrement.

3.7 Bilan de de l'accord-cadre national de coopération relatif aux recrutements et à la formation de demandeurs d'emploi pour les grands chantiers de Travaux Publics 2012-2016

Cet accord a été signé le 12 mars 2012 entre le Ministère du travail, Pôle Emploi, la FNTP, le Syndicat Professionnel des Terrassiers de France et l'OPCA de la Construction. Il a pour objet de définir les modalités de la coopération entre les différents signataires pour la sélection et la formation de demandeurs d'emploi en vue des recrutements qui sont effectués par les entreprises de Travaux Publics pour réaliser les grands travaux prévus pour la période 2012-2016.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Cette coopération porte notamment sur :

- l'évaluation des besoins en personnel ;
- l'information sur les métiers et les emplois générés par les chantiers ;
- la satisfaction des besoins en recrutement ;
- l'accompagnement et la professionnalisation des demandeurs d'emploi pour favoriser leur insertion durable dans l'entreprise.

Les entreprises de Travaux Publics qui participent à la construction de la ligne à grande vitesse Sud-Europe Atlantique ont été les premières à bénéficier, pour la sélection et la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi recrutés pour ce chantier, des dispositions de l'accord-cadre.

Deux autres annexes à l'accord-cadre ont été signées respectivement le 5 mars 2013 pour le chantier de construction de la ligne LGV Bretagne – Pays de la Loire et le 28 novembre 2013 pour le chantier du contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier.

Au total, sur 4 ans et sur les 3 projets, 1 763 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une formation d'une durée moyenne de 203 heures. En 2012/2013, les formations ont essentiellement concerné des conducteurs d'engins et des hommes à pied. En 2014 et 2015, les poseurs de voies et de caténaires ont été prépondérants sur le chantier. En 2016, COSEA prévoit d'employer 120 ouvriers de niveau V à la maintenance et 30 techniciens.

L'investissement financier des différents acteurs (FPSPP, OPCA, Pôle Emploi, Conseils régionaux) s'est élevé à 5,7 millions d'euros, auquel il convient d'ajouter les sommes restées à la charge des entreprises.

3.8 La valorisation de l'expérience professionnelle des salariés

La profession des Travaux Publics a créé un dispositif de certificats de qualification professionnelle (CQP) dont l'objet est de valoriser les salariés en reconnaissant l'expérience qu'ils ont acquise pendant leur vie professionnelle. Ce dispositif concerne principalement les ouvriers qui n'ont pas de diplôme.

Les CQP sont créés par les Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics sur demande d'un syndicat de spécialité.

Il existe 25 CQP propres au secteur des Travaux Publics. Plusieurs d'entre eux ont fait l'objet d'un renouvellement pour 5 ans : le CQP « Foreur d'eau », le CQP « Applicateur et chef applicateur en prestations de signalisation routière horizontale » et le CQP « Monteur-raccordeur FTTH ».

Deux nouveaux CQP ont été créés : le CQP « Chef de projet études » à l'initiative du SERCE et le CQP « Pilote de machine à coffrage glissant » à l'initiative du SPECBEA.

Par ailleurs, le TRAMAF a demandé l'inscription du CQP « Batteur de profilés métalliques » au RNCP. Le SER a également demandé l'inscription au RNCP des CQP « Applicateur et chef applicateur en prestations de signalisation routière horizontale ».

IV. ÉTUDES

La Commission Formation a lancé, en 2015, une étude afin :

- de recenser les établissements de formation préparant aux métiers des TP à partir du niveau IV,
- d'identifier les besoins en compétences des salariés des TP à l'horizon 2030.

Parallèlement à cette étude, l'Observatoire des métiers du BTP met en œuvre une étude sur l'encadrement intermédiaire de chantier.

V. FORMATION DES DIRIGEANTS ET DE LEURS PROCHES COLLABORATEURS : CURSUS « ENTREPRENEUR 21 »

La FNTF poursuit ses actions de formation à l'attention des dirigeants et de leurs proches collaborateurs. Conçu sur-mesure par des professionnels de Travaux Publics et Ponts Formation Conseil, le cursus de formation « Entrepreneur 21 » a pour objectif de donner aux entrepreneurs de Travaux Publics et à leurs proches collaborateurs les repères nécessaires pour diriger ou reprendre une entreprise de Travaux Publics. Depuis 2014, dix cursus « Entrepreneur 21 » ont été mis en place en région et ont réuni 140 participants. À l'occasion du Conseil d'Administration de la FNTF du 25 juin 2015, le Président Bruno Cavagné a remis les Trophées « Entrepreneur 21 » aux premiers entrepreneurs des régions Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon et Bourgogne-Franche-Comté ayant finalisé leur cursus.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

INFORMATIONS FORMATION

JANVIER

- Taxe d'apprentissage : campagne de collecte 2015 (année de salaires 2014)
- Apprentissage et contrat de professionnalisation salaire minima du 1er janvier 2015
- Récapitulatif des informations « Social » et « Formation » publiées au cours de l'année 2014
- Loi de finances pour 2015 une nouvelle aide aux recrutements des apprentis

AVRIL

- Le financement de la formation professionnelle dans les travaux publics

MAI

- Travaux interdits pour les jeunes de moins de 18 ans : suppression de l'autorisation préalable de l'inspecteur du travail

JUIN

- Suppression de la déclaration fiscale 2483

JUILLET

- Une nouvelle aide à l'apprentissage : l'aide TPE jeunes apprentis
- Ordre des tuteurs des travaux publics une nouvelle formation de trois jours

SEPTEMBRE

- Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques : Principales dispositions formation
- Contrat de professionnalisation : Nouvelles modalités de dépôt
- L'aide TPE jeunes apprentis : Possibilité d'une procédure non dématérialisée d'obtention de l'aide
- Loi relative au dialogue social et à l'emploi : Les dispositions formation
- Cotisations 2015 pour l'emploi d'apprentis
- Aide à l'embauche d'un 1er salarié : exclusion des contrats en alternance et précisions

NOVEMBRE

- Participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue instruction fiscale du 7 octobre 2015
- Contribution au financement des organisations syndicales : nouvelle position de l'ACOSS pour les apprentis

Santé-Sécurité

Président : Pierre Calvin

Rapporteur : Florence Sautejeau

I. LA COMMISSION NATIONALE « SANTÉ ET SÉCURITÉ »

La commission s'est réunie trois fois en 2015 : le 5 mars, le 10 juin et le 4 décembre.

Malgré la conjoncture économique particulièrement défavorable, les entreprises de Travaux Publics n'ont pas délaissé leurs objectifs de prévention et ont poursuivi la mise en œuvre de leurs plans d'actions en affinant cependant leurs priorités.

Par ailleurs, les partenaires sociaux des TP ont réalisé un guide paritaire afin d'aider les petites entreprises (- 250 salariés) pour la mise en œuvre et le suivi du Document unique d'évaluation des risques.

II. LES COMMISSIONS DES FRTP

Les commissions régionales ont également été impactées par la crise économique et ont adapté le nombre de manifestations en vue de promouvoir les travaux de la Convention nationale de partenariat.

Les thèmes les plus souvent traités en 2015 ont été : les pratiques addictives, le risque routier, le risque amiante et la pénibilité.

Un séminaire prévention s'est tenu les 3 et 4 décembre 2015 à la FRTP Rhône-Alpes. Il s'inscrit dans le prolongement de celui organisé en 2012 à Nantes.

Ce séminaire a réuni une soixantaine de participants et a été axé sur l'engagement des maîtres d'ouvrage en matière de prévention à travers des témoignages et une table ronde.

III. SUIVI DE LA CONVENTION NATIONALE DE PARTENARIAT

La Convention nationale de partenariat a été signée le 29 mars 2012 avec la Direction Générale du Travail, la CNAMTS, l'INRS et l'OPPBT. Elle est conclue pour une durée de 5 ans. L'objectif est d'assurer une meilleure synergie entre les partenaires de la FNTF sur les 9 thèmes retenus dans la Convention (présentés ci-après).

Le comité de suivi annuel s'est réuni le 16 novembre 2015 sous la présidence de Pierre CALVIN. Lors de cette réunion les partenaires signataires ont rappelé leur attachement à cette Convention et l'intérêt qu'ils lui portent.

Ainsi, la DGT est intervenue pour préciser que si d'autres démarches de ce type ont été engagées avec d'autres organismes, elles ont rarement atteint une telle ampleur, une telle qualité d'échange et que les orientations du PST3 (Plan Santé au Travail 3) élaboré par l'État faisaient écho à la convention de partenariat de la FNTF.

Groupe de travail n°1 : Risques chimiques

Sous-groupe Évaluation des risques

Il a été décidé que l'outil LARA 2 de l'OPPBT et l'outil SEIRICH de l'INRS seront présentés, en région, en même temps.

Ce sous-groupe a également en charge la veille sur les études relatives aux nanomatériaux.

Sous-groupe Amiante

Formation : la Direction Générale du Travail a engagé des travaux en vue de mettre en place une formation qualifiante de désamiantage. La FNTF n'est pas favorable à cette nouvelle filière qualifiante qui risque de remettre en cause les dispositifs actuels (SS3 et SS4) voire à s'y ajouter.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Campagne Carto de l'OPPBTP : pour compléter les données sur les niveaux d'empoussièrement lors de travaux, l'OPPBTP organise des campagnes de mesures. Devant les difficultés rencontrées pour organiser, planifier et réaliser des prélèvements sur des interventions de très courtes durées, cette campagne a été prolongée en 2015 et 2016.

Actinolite

Le rapport de l'ANSES sur l'actinolite et les fragments de clivage a été publié fin 2015.

Il n'a pas permis, à ce jour, de se prononcer précisément sur la dangerosité ou non des fragments de clivage et de l'actinolite. Une demande complémentaire pourrait être faite auprès de l'ANSES par les ministères concernés.

La FNTP poursuit ses actions auprès des pouvoirs publics pour que les dispositions qui pourraient s'en suivre soient adaptées aux risques réels.

Sous-groupe Silice cristalline et SS4

Le groupe de travail a été réactivé sur la demande de la DGT. Le premier objectif sera de rassembler les modes opératoires qui ont fait l'objet de mesures d'empoussièrement.

Sous-groupe Fumées de diesel

Le groupe de travail élabore un guide pratique pour les entreprises (état des lieux de la réglementation, obligation des entreprises sur la prévention vis-à-vis des émissions diesel, démarches d'achat ou de location d'un matériel) qui devrait être édité courant 2016.

Ce guide sera disponible sur les sites Internet de tous les organismes.

Groupe de travail n°2 : Risques TMS

Le groupe de travail a finalisé un kit qui sera mis à disposition des FRTP en 2016, afin qu'elles organisent auprès des entreprises des séances d'information, de sensibilisation et d'aide à l'amélioration de la prévention des TMS, en lien avec la campagne TMS Pro de la CNAM TS.

Groupe de travail n°3 : Risque routier

Le groupe de travail a réalisé un guide en 2013 très apprécié par les entreprises. Il assure désormais une veille et un suivi de mise en œuvre de la prévention du risque routier en entreprise. Une publication annuelle sur le risque routier (évolution du code de la route, accidentologie, assurance) sera transmise aux entreprises via les FRTP.

Groupe de travail n°4 : Risques UV

Les actions organisées par les FRTP sur le risque UV n'ont pas mobilisé les entreprises qui considèrent souvent ce risque comme une question de santé publique et non de risque professionnel.

Une FRTP (Bourgogne) a cependant mené une action de sensibilisation auprès de sa Commission santé et sécurité, à l'aide du kit mis à disposition par le groupe de travail. Cette action a été très appréciée et a démontré la pertinence des outils de déploiement élaborés par le groupe de travail.

Une nouvelle campagne de sensibilisation sera relancée au printemps 2016.

Groupe de travail n°5 : Formation santé et sécurité

Les 2 objectifs principaux de ce groupe de travail ont été initiés par la FNTP depuis 2008 et sont désormais intégrés dans la Convention. Ils ont été repris dans les orientations du PST 3 élaboré par l'État :

- intégrer la prévention dans l'enseignement scolaire, professionnel (initial ou continu) et universitaire ;
- assurer la traçabilité de ces formations tout au long de la vie.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Pour les intérimaires

Le dispositif « sensibilisation des intérimaires » et des cartes sécurité a été déployé en Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes et sera prochainement étendu à d'autres régions.

Le livret sécurité remis aux intérimaires va être enrichi, réactualisé et converti en format dématérialisé. La plate-forme va offrir courant 2016 de nouvelles fonctionnalités aux utilisateurs : entreprises de travail temporaire et entreprises utilisatrices.

Pour le CACES

La FNTF participe aux travaux du CTN B sur le projet de réforme qui doit permettre à minima :

- d'intégrer les réponses aux différentes questions des entreprises ;
- d'améliorer l'efficacité des CACES ;
- de prendre en compte le dispositif d'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

Groupe de travail n°6 : Bien-être au travail (qualité de vie au travail)

Le groupe de travail a décidé d'élargir la cible initiale de son intervention (jusqu'à présent limitée aux salariés) aux dirigeants et aux chefs d'agence afin de les aider à gérer au mieux les difficultés auxquels ils sont confrontés en période de grave crise économique.

Groupe de travail n°7 : Matériel et engins de chantier

Depuis 2013, une collaboration très étroite s'est établie entre la FNTF, les signataires de la convention et les constructeurs de machines. Le salon Intermat de 2015 a permis de constater que les constructeurs de machines ont intégré les préoccupations de la profession et de nombreuses améliorations, notamment en ce qui concerne l'accès des engins. On notera également l'intérêt que certains constructeurs européens portent au groupe de travail de la Convention et leur volonté de prendre en compte le résultat de ses travaux.

Au plan européen, la FIEC et la FETBB ont organisé, en collaboration avec le CECE (Committee for European Construction Equipment) une réunion de lancement du groupe de travail dont la Commission européenne assure la prise en charge.

Groupe de travail n°8 : Maîtres d'ouvrage

La première journée du séminaire des 3 et 4 décembre, qui s'est déroulée à la FRTF Rhône-Alpes, a porté sur des échanges et des témoignages de maîtres d'ouvrage publics, de maîtres d'œuvre et d'entreprises sur l'intérêt d'intégrer le plus en amont possible la prévention (Grand Lyon la Métropole, Lille métropole, Conseil départemental de Seine-et-Marne, Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, SYNTEC).

Suite à cette manifestation, le groupe de travail doit proposer un outil permettant aux élus des petites collectivités d'intégrer la prévention dès la phase conception.

Groupe de travail n°9 : Pratiques addictives

La consommation de substances psychoactives est un sujet extrêmement préoccupant pour les entreprises car elle peut être l'origine d'accidents du travail.

La DGT est parfaitement consciente de cette problématique et travaille actuellement avec la DGS sur l'aspect « test salivaire ».

IV. RELATIONS ET ACTIVITÉS AVEC LES PARTENAIRES

4.1 DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

En 4 ans, les partenaires ont tissé des relations de confiance qui permettent aujourd'hui de trouver plus rapidement des consensus sur les actions de prévention à mettre en œuvre.

Même si certains sujets restent encore très délicats et difficiles à aborder, la volonté de trouver des solutions reste présente.

4.2 CNAMTS

La Convention Nationale d'Objectifs des Travaux Publics (CNO TP), signée avec la CNAMTS, le 22 mai 2014, permet aux entreprises de Travaux Publics de moins de 200 salariés, souhaitant s'engager dans une démarche de prévention, de bénéficier d'aides financières versées par les Caisses régionales (Carsat, Cramif, CGSS).

La FNTP est intervenue auprès de la CNAMTS pour débloquer, au bénéfice des entreprises de TP, les aides prévues par la convention, pour le financement d'actions de maîtrise des risques professionnels. La CNAMTS a rappelé les modalités de ces aides aux CARSAT concernées.

Le CTN B assure, dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion de la branche AT/MP pour 2014-2017, un suivi national en matière de prévention des risques professionnels et de tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles pour les activités de la Construction.

En matière de prévention, trois grandes priorités nationales sont retenues pour la prévention :

- les TMS,
- les chutes avec dénivelation dans le BTP,
- l'exposition aux agents cancérogènes identifiés.

À la demande de la Commission des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (CAT/MP), la CNAMTS en liaison avec l'ensemble des CTN intéressés, dont le CTN spécifique au BTP, réalisent actuellement la rénovation des 6 recommandations du dispositif CACES.

En matière de tarification, le CTNB assure le suivi de la mise en œuvre de la réforme de la tarification prévu par le décret du 5 juillet 2010. Il poursuit, par ailleurs, les travaux de simplification de la tarification visant à adapter et à réduire la nomenclature de gestion des codes risques.

4.3 OPPBTP

Le partenariat FNTP/OPPBTP a été renforcé en 2015 avec :

- la diffusion à 7 300 entreprises du guide « document unique » aux entreprises de moins de 250 salariés, réalisé par les partenaires sociaux des Travaux Publics ;
- un travail technique avec les syndicats de spécialité des Travaux Publics sur les mesures de protection individuelles et collectives pour l'élaboration du référentiel sur la pénibilité,
- un groupe de travail pour la mise en place d'une comptabilité analytique.

La FNTP poursuit un travail commun avec l'OPPBTP afin d'améliorer l'accès aux services proposés par l'organisme aux entreprises de Travaux Publics.

Développement économique

Président : Laurent GIROU

Co-Rapporteurs : Corine LE SCIELLOUR et Jean-Philippe DUPEYRON

Au cours de l'année 2015, la Commission Développement économique a réuni ses membres à cinq reprises, les 28 janvier, 8 avril, 24 juin, 7 octobre et 25 novembre.

Au cours de chaque réunion un tour d'horizon de la conjoncture parmi les régions et les spécialités est effectué : ceci permet à la commission d'être représentative d'un maximum de métiers et de régions de façon à avoir une vision globale. Cela permet aussi de bénéficier du sentiment des entrepreneurs sur le terrain vis-à-vis des analyses préparées et présentées par le Service des Affaires économiques.

Les réunions de commission ont abordé des thématiques particulières grâce à l'intervention de différents invités au cours de l'année : Nicolas PORTIER, Délégué Général de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) a livré son analyse et pistes de réflexions sur les perspectives de l'investissement local le 28 janvier ; Guy LE BRAS, Directeur Général du Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) est revenu sur les problématiques liées aux transports collectifs le 8 avril ; François Poupard, Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, est venu présenter les axes du Ministère en matière de politique d'infrastructure en France le 24 juin. A cette même commission, Laurence HERBEAUX, Directrice du GIE des Cellules économiques régionales de la construction est venue présenter les baromètres TP régionaux sur le patrimoine d'infrastructures et la qualité de service.

Lors de la commission du 25 novembre, Denis FERRAND, Directeur Général de l'institut COE-REXECODE, a présenté l'étude « infrastructures et croissance » réalisée dans le cadre du Comité Infrastructures du MEDEF. Enfin, cette commission s'est conclue par une intervention de Yves MILLARDET, Président du Directoire de l'Agence France Locale sur le financement des collectivités locales.

L'activité des Travaux Publics devrait se replier d'environ -7% en 2015 selon les dernières données provisoires. Après une très forte dégradation au premier semestre, le recul a été plus modéré en fin d'année. C'est essentiellement la panne de l'investissement des collectivités locales qui est responsable de cette très forte baisse d'activité : 2015 aura été la pire année depuis 30 ans en termes d'évolution du chiffre d'affaires pour la profession.

Cette situation s'est traduite par des réductions d'emploi importantes dans le secteur puisque les pertes sont estimées à environ 10 000 emplois ouvriers pour la seule année 2015.

Les appels d'offres marchés publics ont progressivement repris au fil de l'année mais l'amélioration reste de faible ampleur et prendra du temps pour se traduire dans les carnets de commande puis dans l'activité. L'amélioration de la situation sur la clientèle privée est en revanche devenue tangible en fin d'année.

Le comportement des collectivités locales en matière d'investissement pèsera fortement sur le profil de l'année 2016. La baisse des dotations et la réforme territoriale ont amené beaucoup d'incertitudes et de flou : dans ces conditions, la Commission développement économique reste prudente et table sur une nouvelle baisse d'activité, certes moins marquée, mais encore de l'ordre de -3% en 2016.

LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE

- L'enquête d'activité sur le marché intérieur (réalisée par la FNTP, avec l'agrément du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du Ministère de l'Économie et de l'Industrie) est traitée et diffusée tous les mois (tirage 2 600 exemplaires). L'analyse qui l'accompagne est largement reprise dans la presse. Les résultats sont également repris par les

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Cellules Economiques Régionales de la Construction. Cette enquête fournit chaque mois cinq indicateurs (travaux réalisés, marchés conclus, effectifs ouvriers, heures travaillées sur les chantiers et heures intérimaires et l'index général TP01). Les résultats sont utilisés dans le calcul de l'indicateur Travaux Publics (les heures travaillées par le personnel productif) qui rentre dans la composition de l'« Indice de la Production Industrielle » - IPI - publié par l'INSEE et qui est ultérieurement transmis à EUROSTAT dans le cadre de ses indicateurs à court terme. L'enquête mensuelle est agréée par le Comité du Label depuis le 1 octobre 1999. Elle porte un numéro de visa qui la rend obligatoire. En obtenant ce label, l'enquête de la FNTP est confirmée partie intégrante du Système Statistique Public et est répertoriée sur le site Internet du CNIS (Conseil National de l'Information Statistique).

- L'enquête trimestrielle d'opinion est traitée et diffusée sous le double timbre FNTP/INSEE (tirage 2 200 exemplaires). Elle permet de connaître l'opinion des entrepreneurs sur leur activité passée et future, sur l'état des carnets de commandes, sur les délais de règlement suivant les grands maîtres d'ouvrage ainsi que sur l'évolution de l'emploi et les facteurs limitants la production. L'enquête trimestrielle a obtenu elle aussi le statut d'enquête d'intérêt général et de qualité statistique suivant l'avis du CNIS du 19 juin 2003. Dans le cadre de l'harmonisation des enquêtes de conjoncture européennes, le questionnaire de l'enquête d'opinion a été légèrement modifié à compter de janvier 2004. Cette enquête est un outil précieux d'anticipation des tendances de l'activité. Les résultats au niveau national et par région transmis aux FRTP sont repris par les Cellules Economiques Régionales de la Construction et l'INSEE.

Les résultats des enquêtes mensuelles d'activité et trimestrielles d'opinion sur le marché intérieur, font l'objet de la publication « Conjoncture » (16 numéros par an). Ces résultats sont aussi disponibles sur le site Internet : www.fntp.fr sous la rubrique Secteur TP – Conjoncture avec la possibilité d'abonnement en ligne.

Pour compléter ces statistiques, il est également mis à jour des tableaux de bord dont les données sont issues d'autres organismes :

- Les matériaux de construction utilisés dans les Travaux Publics (SFIC, UNICEM...).
- Les matériels de Travaux Publics (CISMA, DLR...).
- Les défaillances d'entreprises de Travaux Publics (CNETP).
- Les appels d'offres marchés publics (Vecteur Plus).

LES ENQUÊTES DE STRUCTURE

Les enquêtes annuelles sur le marché intérieur et sur les marchés extérieurs ont donné lieu à deux types de publications :

- Une synthèse des principaux chiffres sous forme d'un dépliant format carte de crédit contenant chiffres et graphiques, tiré à 15 000 exemplaires ;
- Un rapport d'activité intitulé « Les Travaux Publics en 2015 » qui se présente comme la carte de visite de la Profession (tirage 14 000 exemplaires) et un recueil de statistiques avec l'ensemble des séries chiffrées issues des enquêtes. Les deux documents sont accessibles en ligne sur le site www.fntp.fr.

Cette année, le rapport annuel s'articule autour de trois problématiques :

- Le rôle essentiel de nos entreprises en tant que constructrices d'infrastructures,
- L'importance de l'entretien et du développement des infrastructures face à une dégradation de l'état des réseaux,
- Les nouveaux défis de la croissance verte que devront relever l'ensemble de la société et les Travaux Publics.

Il s'agit ainsi non seulement d'informer et d'alerter sur les urgences en matière d'entretien des infrastructures françaises, mais aussi d'anticiper les changements futurs. La société toute entière a besoin des entreprises de Travaux Publics, de leurs compétences et de leur vision pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

DONNÉES SOCIALES

Un document comprenant des statistiques économiques et sociales a été réalisé pour la réunion paritaire du 20 novembre 2015 (Obligation annuelle de négocier) en collaboration avec le Service des Affaires Sociales. Il comprend des indicateurs sur les effectifs des Travaux Publics, les mouvements de main d'œuvre, la durée du travail et les heures supplémentaires dans le BTP, ainsi que les salaires annuels moyens dans les Travaux Publics par catégorie professionnelle. Cette seconde édition du document a été complétée de nouveaux indicateurs demandés l'année précédente par les organisations salariales.

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

Les Dossiers Économiques, envoyés aux FRTP et Syndicats de Spécialités sont disponibles sur le site internet de la FNTP. Il est possible de s'y abonner via le site. Ils présentent des notes de synthèse ayant pour vocation d'informer les entrepreneurs, d'analyser les données économiques propres aux Travaux Publics ou susceptibles d'intéresser la Profession. En 2015, trois numéros des Dossiers Économiques ont été publiés. Ils ont également entièrement été revu sur le plan graphique et mise en page au cours de l'année.

Les notes de synthèse s'articulent autour de grands thèmes : conjoncture, aménagement du territoire, infrastructures, maîtres d'ouvrage, budget, structure, Europe, international, et actualité documentaire..

CAHIERS REGIONAUX

Les Cahiers Régionaux sont réalisés à la demande des FRTP. Ils leur sont envoyés ainsi qu'au Syndicats de Spécialités et sont aussi disponibles sur l'Extranet de la FNTP. En une trentaine de pages, ce document couvre les caractéristiques essentielles d'une région et se compose de sept rubriques : portrait de région, Travaux Publics, budget des départements, intercommunalité, projets et chantiers, infrastructures de transport, l'énergie et l'eau.

En 2015, trois numéros ont été réalisés et ont porté sur les régions Nord-Pas de Calais, PACA et Poitou-Charentes.

Par ailleurs un tableau de bord régional automatisé regroupant l'ensemble des indicateurs régionaux utilisés dans ces cahiers a transmis aux FRTP en 2015. Il permet l'envoi chaque année à toutes les FRTP d'un document de synthèse reprenant toutes les données régionales.

RÉGIONS / SPECIALITÉS

Le renforcement des liens avec les régions et les spécialités en matière de statistiques et d'information économique se poursuit. Il s'agit à la fois d'apporter un meilleur service et de faire remonter une information économique indispensable à la compréhension des grandes évolutions nationales. La présence et l'implication des représentants des commissions économiques régionales ou des spécialités est vivement souhaitée par Laurent Girou.

Lors des réunions des secrétaires généraux des FRTP, des synthèses sont présentées avec des études et des graphiques sur des questions d'actualité. De plus, pour assurer la cohérence du message économique de la Fédération Nationale, des Fédérations Régionales et des Syndicats de Spécialités, des présentations pour chacun d'entre eux sont disponibles, à la demande, avec les résultats des enquêtes et des mises en graphiques spécifiques.

Le développement de commission économiques régionales et le développement d'enquêtes statistiques fiables dans les régions est également encouragé. Le travail en matière de développement d'enquête statistiques en ligne a ainsi abouti en fin d'année 2015 avec plusieurs FRTP pilotes (Normandie, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon).

INFORMATIONS SUR LES MAITRES D'OUVRAGE

Le dépouillement des budgets primitifs et des comptes administratifs des départements et d'un échantillon d'une cinquantaine d'intercommunalités est sous-traité à une organisation extérieure. Les montants consacrés au secteur des TP (travaux routiers, principalement) sont extraits afin de suivre l'activité générée par ces maîtres d'ouvrages. Plusieurs phénomènes impactent négativement les finances locales : l'année 2015 a été marquée par l'accentuation de la baisse des dotations, -3,7 Md€ qui se prolongera en 2016 et 2017. La poursuite de la crise et de ses effets sur l'emploi touche directement les départements en charge des prestations sociales et

RAPPORTS DES COMMISSIONS

notamment du RSA et dont le reste à charge ne cesse de croître année après année. Les discussions sur le PLF 2016 ont toutefois permis de créer un fonds de soutien à l'investissement local doté de 1 Md€ d'autorisations d'engagement pour 2016 afin de lancer rapidement des projets du bloc communal.

A la baisse des dotations s'ajoutent les incertitudes organisationnelles : la mise en place des Métropoles prévue par la loi MAPTAM, le redécoupage des régions et la loi NOTRe votée en août 2015 qui modifie la répartition des compétences entre les collectivités et prévoit un mouvement de concentration des intercommunalités.

Les données issues de l'exploitation des budgets primitifs alimentent les notes sur les Départements et les Intercommunalités dans les Cahiers Régionaux, le Tableau de bord, et font l'objet d'analyses publiées dans les Dossiers Economiques. Une analyse des Budgets Primitifs 2015 des départements a été présentée lors de la commission du 24 juin : après avoir reculé de 4,5 % en 2014, les dépenses liées aux TP affichent une baisse plus forte de 5,5 %.

SUIVI DES CONTRATS DE PLAN ÉTAT-REGIONS

Les CPER permettent de financer des projets de transports ferroviaires, collectifs et fluviaux. La nouvelle génération 2015-2020 réintègre également la route dans le volet « Mobilité ».

Après une année blanche en 2014, les contrats de cette nouvelle génération ont finalement été signés avant l'été 2015.

Ils contractualisent 29 Md€ de crédits dont 16 Md€ pour le volet Mobilité au sein duquel le ferroviaire capte 67 % des montants.

L'avancement de ces signatures et le détail du contenu des contrats pour le volet Mobilité a fait l'objet d'un suivi particulier par le Service des Affaires Economiques. Il sera poursuivi compte tenu de la clause de revoyure prévue pendant l'été 2016 pour ajuster les projets aux nouveaux périmètres régionaux et aux nouvelles compétences dévolues aux régions. Par ailleurs, les CPER font l'objet d'un suivi se retrouvant au sein des Cahiers Régionaux.

SUIVI DES CHANTIERS

Les chantiers de Travaux Publics de plus de 10 millions d'euros sont recensés depuis les premières études, lorsque cela est possible, jusqu'à leur mise en service. Des analyses intitulées « Infos chantiers » font le point au cours de l'année sur les démarrages et mises en service de ces chantiers ou sur leur état d'avancement. Elles sont diffusées dans les « Dossiers économiques ».

RELANCE TRAVAUX PUBLICS

Avec l'opération « 400 projets pour la relance » réalisée dans le cadre d'une rencontre entre Bruno Cavagné et François Hollande, 400 opérations d'infrastructures de toutes natures pouvant être lancées immédiatement ont été recensées en lien avec le réseau des FRTP. Ces opérations, retardées ou bloquées pour diverses raisons (économique, sociale, politique...) et pourtant essentielles pour le développement local ont fait l'objet d'un site internet dédié www.relancetravauxpublics.fr avec une représentation cartographique. Plusieurs autres documents ont été réalisés à cette occasion dont :

- Les 17 propositions pour la relance
- Un vade-mecum sur l'utilité de l'investissement en infrastructures
- 33 initiatives locales pour l'investissement en infrastructures.

THÉMATIQUES INFRASTRUCTURES

Le Service des Affaires Economiques a également couvert les thématiques :

- « Entretien et qualité de service des infrastructures » : la collecte d'indicateurs et un état des lieux des données disponibles sur la qualité et l'entretien des réseaux ont constitué des sujets prioritaires.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Ces travaux se sont concrétisés à travers des publications (Dossiers Economiques) mais également le partenariat avec le réseau des CERC dans le cadre du lancement d'un Baromètre des TP : six régions ont publié ou lancé en 2015 leur baromètre des Travaux Publics durables reprenant des indicateurs sur les réseaux d'infrastructure et leur état.

- « Infrastructures et développement socio-économique » : le travail s'est poursuivi tout au long de l'année 2015, en lien notamment avec le Comité Infrastructures du MEDEF. Il a abouti à la publication du rapport « les infrastructures de réseaux au service de la croissance » en fin d'année 2015.
- « Infrastructures et croissance verte » : en relation avec la Commission développement durable, des travaux ont été initiés pour mesurer les investissements concernant la croissance verte et chiffrer les besoins à venir en matière d'infrastructures. L'objectif est de positionner le secteur comme un acteur incontournable de ce sujet qui est au cœur de la plupart des politiques publiques.

Ces thématiques ont permis d'enrichir les travaux sur le Rapport Annuel de la FNTP, ainsi que différentes démarches de communication et de lobbying.

STATISTIQUES EUROPÉENNES

En 2015 la FNTP a participé à la réalisation du rapport statistique de la FIEC « L'activité de la Construction en Europe ». Ce dernier dresse le bilan de l'activité Travaux Publics dans les différents pays européens et présente les prévisions à court terme en vue des comparaisons possibles entre les différents pays.

RELATIONS AVEC LA PRESSE ÉCONOMIQUE

La conférence de presse du 5 novembre 2015 a tiré la sonnette d'alarme sur un secteur en crise en 2015 et Bruno Cavagné y a dévoilé des prévisions pour 2016 à -3 %. Le secteur ne voit toujours pas le bout du tunnel avec une année qui devrait encore être marquée par un fort attentisme des collectivités locales en matière d'investissement et l'absence de relais d'activité du côté des grands projets pour 2016.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

RÉCAPITULATIF DES DOSSIERS ECONOMIQUES 2015 PAR THÈME

CONJONCTURE

- Le recul de l'activité se poursuit (DE n°149)
- Commentaires des chefs d'entreprises : des pertes d'emploi annoncées (DE n°149)
- Vers une forte baisse de l'emploi (DE n°149)
- Activité en berne au premier semestre 2015 (DE n°150)
- Commentaires des chefs d'entreprises : une concurrence exacerbée (DE n°150)
- Quelques signes d'éclaircie en fin d'année (DE n°150)
- Travaux Publics : un secteur en pleine mutation (DE n°151)
- 2015 : plus fort recul de l'activité depuis 30 ans (DE n°151)
- Prévisions 2016 : poursuite de la récession dans les TP (DE n°151)

MAITRE D'OUVRAGE

- AFITF : un budget 2015 en trompe l'œil (DE n°149)
- 3 leviers pour maintenir l'investissement local : endettement, fiscalité, économies de fonctionnement (DE n°149)
- Budgets primitifs 2015 des départements : la baisse des dépenses TP se poursuit : -5,5% (DE n°150)
- Budgets primitifs 2015 des EPCI : évolutions hétérogènes des dépenses TP (DE n°150)
- Préfinancement du FCTVA : quel dispositif et quel impact sur l'investissement ? (DE n°150)
- Développer la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) (DE n°150)
- Loi NOTRe : quel impact pour nos maitres d'ouvrage (DE n°151)
- CPER 2015-2020 : indicateurs de comparaisons régionales (DE n°151)
- Comptes administratifs 2014 des départements : 97% des dépenses TP prévues dans les budgets primitifs ont été réalisées (DE n°151)

TERRITOIRES ET INFRASTRUCTURES

- Infos chantiers : 4ème trimestre 2014 (DE n°149)
- Infos chantiers : 1er trimestre 2015 (DE n°150)
- L'étendue, l'état et la qualité de service des infrastructures françaises : une tentative d'inventaire (DE n°150)
- Infos chantiers : 2ème et 3ème trimestres 2015 (DE n°151)
- Infrastructures et croissance verte : un levier indispensable (DE n°151)

EUROPE ET INTERNATIONAL

- Le plan d'investissement de Jean-Claude Juncker sur les rails (DE n°149)
- L'union des marchés de capitaux met l'accent sur l'investissement de long terme (DE n°150)
- Le plan d'investissement de Jean-Claude Juncker : un état des lieux (DE n°151)

ACTUALITÉ DOCUMENTAIRE

- Sites web recommandés, ouvrages et annonces de colloques (DE n°149, DE n°150, DE n°151)

Marchés

Président : Emmanuèle Perron

Rapporteur : Marie Eiller-Chapeaux

LA COMMISSION DES MARCHÉS AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ POLITIQUE DE LA FNTF EN 2015

Alors que le droit de la commande publique est marquée une nouvelle réforme, la plus importante depuis 10 ans, les sujets traités par la Commission des Marchés ont fait l'objet de contacts politiques au plus niveau, au cours de l'année 2015.

Deux préoccupations majeures ont été relayées par Bruno CAVAGNÉ, Président de la FNTF, et Emmanuèle PERRON, Présidente de la Commission des Marchés :

- l'introduction de mesures de soutien pérennes à la trésorerie des entreprises de Travaux Publics dans le droit de la commande publique ;
- la préservation de modèles contractuels de nature à accompagner l'investissement dans les infrastructures et les réseaux (nouveaux « marchés de partenariat », qui remplaceront les contrats de partenariat, et marchés globaux).

Ces préoccupations ont fait l'objet d'échanges lors d'entretiens à l'Élysée et au Ministère de l'Économie.

Emmanuèle PERRON a également entretenu des contacts étroits avec le Directeur de la Direction des Affaires Juridiques de Bercy, Jean MAIA, et le sous-Directeur en charge de la commande publique, Benoît DINGREMONT, tout au long de l'année.

Ainsi la FNTF a été la première organisation professionnelle à faire part de ses commentaires sur le projet de décret relatif aux marchés publics, lors d'une réunion à la DAJ de Bercy, le 9 novembre 2015.

Pour clôturer l'exercice de consultation sur ce texte, Guillaume DELALOY, adjoint au Chef du Bureau de la réglementation de la DAJ de Bercy et principal artisan de la réforme, a participé à la réunion de la Commission des Marchés du 2 décembre 2015.

Cette réunion a été l'occasion de faire part de la déception de la FNTF sur l'absence de prise en compte des recommandations de la Mission d'information du Sénat sur la commande publique présentées le 15 octobre 2015.

En effet, la Mission d'information du Sénat a repris l'essentiel des propositions de la FNTF, suite à l'audition d'Emmanuèle PERRON le 9 juillet 2015 :

- un soutien indispensable à la trésorerie des entreprises qui dépendent de la commande publique,
- la volonté de recentrer le délit de favoritisme sur une réelle intention de favoritisme des maîtres d'ouvrage,
- l'insertion des clauses sociales et environnementales en tant que clauses d'exécution et non comme critères d'attribution des marchés.

LA COMMISSION DES MARCHÉS, À L'ÉCOUTE DES BESOINS DES ENTREPRISES

En parfaite cohérence avec la décision d'ouvrir l'ensemble des informations disponibles sur le site de la FNTF, depuis le mois d'avril 2015, la Commission des Marchés poursuit son travail d'élaboration de guides pratiques, sous format dématérialisé, destinés aux entreprises de toutes tailles, en particulier celles qui ne disposent pas de services juridiques internes.

Considérant les difficultés rencontrées en matière de trésorerie, un nouveau guide de la Commission des Marchés a été consacré aux cautions et garanties afin d'alléger le poids de ces lignes, tout en sécurisant les relations avec les interlocuteurs.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Conformément au souhait d'Emmanuèle PERRON de renforcer la transversalité des travaux des huit Comités de la Commissions des Marchés, ce guide a été élaboré conjointement par le Comité Trésorerie et variation des prix présidé par Jacques ALLEMAND et le Comité Guides et Pratiques de la gestion contractuelle présidé par Stéphane FAUCHER.

D'autres supports ont été mis à la disposition des entreprises en 2015, en particulier, un nouveau kit pratique « chantier » destiné à accompagner la gestion contractuelle par les conducteurs de travaux.

Comité « COMMANDE PUBLIQUE » (marchés publics, contrats de partenariat, concessions)

Présidé par Emmanuèle PERRON

Les trois directives «marchés publics» (« classiques » et « secteurs ») et «concessions» de février 2014 ont été transposées en partie en droit français par une ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. L'ensemble de ce nouveau dispositif doit en vigueur le 1er avril 2016, en principe.

Réforme des marchés publics

Principales orientations de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics :

- Intégration dans un texte unique du code des marchés publics, de l'ordonnance de 2005 sur les personnes non soumises au code (SEM, SNCF, RFF) et de l'ordonnance de 2004 sur les contrats de partenariat ;
- Définition de quatre types de marchés publics de travaux: les marchés publics «simples» ou classiques, les marchés globaux, les marchés de partenariat soumis à un encadrement strict et les partenariats d'innovation (déjà transposés de façon anticipée en droit français par le décret du 26 septembre 2014) ;
- Maintien de distinction entre les catégories d'acheteurs, en particulier les pouvoirs adjudicateurs (Etat, collectivités et leurs établissements) et les entités adjudicatrices dans le secteur des réseaux. En pratique, certains acheteurs (SEM, SPL, SNCF, RATP, etc.) bénéficieront toujours d'obligations allégées pour la passation et les conditions d'exécution de leurs marchés, et particulièrement pour les conditions de règlement ;
- Evolutions préoccupantes : exclusions du champ de la concurrence au profit des entités publiques (in house et mutualisation), nouvelles interdictions de soumissionner «facultatives» laissées à l'appréciation des acheteurs (influence sur l'acheteur, distorsion de concurrence, entente ou conflit d'intérêts, etc.) ;
- Evolutions satisfaisantes : exclusion du critère unique du prix et des enchères électroniques pour les marchés de travaux, contrôle des offres anormalement basses étendu aux prestations sous-traitées avec la possibilité de rejeter une offre, inclusion de l'apprentissage dans les critères d'attribution, information complète des candidats et soumissionnaires non retenus, quelle que soit la procédure.

Concertation sur le projet de décret d'application «marchés publics» du 5 novembre au 4 décembre 2015

L'ordonnance du 23 juillet 2015 ne fixe que des règles générales qui doivent être précisées par décret. Le projet de décret mis en concertation entre le 5 novembre et le 4 décembre 2015 a été critiqué par la FNTP notamment sur la question de l'avenir des marchés de partenariat avec des seuils de recours très élevés pour les infrastructures et les réseaux. Contrairement à l'engagement pris par

RAPPORTS DES COMMISSIONS

le Ministre Emmanuel MACRON lors de l'Assemblée Générale de la FNTP d'avril 2015, le Parlement a en effet exigé l'intégration de seuils de prohibition pour ce type de marchés dans la loi habilitant le gouvernement à transposer les directives européennes par voie d'ordonnance.

Réforme du régime des concessions en application de la nouvelle directive européenne

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a prévu :

- une habilitation pour transposer par ordonnance la nouvelle directive sur les contrats de concession de travaux et services. La concertation publique lancée par La DAJ de Bercy sur les projets d'ordonnance et de décret « concessions » a été clôturée le 30 septembre 2015. La FNTP y a apporté sa contribution en défendant particulièrement la limitation des exclusions des contrats relevant de quasi régie (in house) au profit des SEM et SPL, d'assurer des contrôles et sanctions sur leurs interventions dans le champ concurrentiel ainsi que la transparence des procédures quel que soit le montant des contrats. En revanche, la FNTP a marqué sa satisfaction sur trois points : les dispositions relatives à la définition et à la durée des concessions, la possibilité d'avenants suivant les seuils prévus par la directive «concession».
- une modification des règles de passation de marchés passés par les concessionnaires d'autoroutes et l'extension du rôle de l'ARAFER, l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières, au secteur autoroutier concédé, l'encadrement des marchés passés par les concessionnaires d'autoroutes.

L'Observatoire conjoint entre l'AFSA et la FNP pour le suivi du plan de relance autoroutier et de l'objectif de confier 55% des travaux à des entreprises non liées a été mis en place à la fin de l'année 2015.

- Clausier-type des marchés de travaux du Service des Achats de l'Etat (ORME)

La FNTP a pu être associée au développement du clausier-type (règlement de la consultation et CCAP types) des marchés de travaux du Service des Achats de l'Etat qui a également vocation à être utilisé par les collectivités. Différentes améliorations ont été obtenues pour une mise en conformité avec le CCAG Travaux (clauses sociales, pénalités, assurance, etc.)

Comité « CONCURRENCE DELOYALE/ ACTIONS MEDEF »

Présidé par Emmanuèle PERRON

Au cours de l'année 2015, le Comité a poursuivi ses actions pour lutter contre toutes les formes de concurrence «anormales», qu'elles émanent d'entités publiques ou d'entreprises privées, y compris sous forme d'abus de détachement et de travail illégal, en liaison avec la Commission Social.

Dans le cadre de la transposition des directives « marchés publics » et « concessions », son travail s'est particulièrement concentré sur la concurrence « public-privé ».

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Dérogations au profit des entités publiques dans le cadre de la réforme de la commande publique :

Les dispositions de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du projet d'ordonnance sur les concessions de travaux et services, prévoient différentes exclusions du droit de la commande publique au profit des personnes publiques.

La FNTF reste vigilante sur les dérives qui pourraient être constatées dans la pratique en matière de quasi régie et de coopération entre pouvoirs adjudicateurs. En effet, le seuil « des activités contrôlées » par le pouvoir adjudicateur est désormais fixé à 80%. A contrario, l'ordonnance « marchés publics » et le projet d'ordonnance « concessions » consacrent la possibilité pour ces structures publiques d'intervenir sur le marché privé concurrentiel à hauteur de 20% de leurs activités.

• Animation d'un groupe de travail relatif à la concurrence public/privé, au sein du Comité Commande Publique du MEDEF :

La FNTF a pris l'initiative de mettre en place un groupe de travail spécifique consacré concurrence public/privé au sein du MEDEF. En octobre 2015, il a produit un argumentaire qui aborde les aspects de concurrence public/privé sous toutes leurs formes :

- création d'entités dédiées à des activités économiques en dehors de toute mise en concurrence (type SPL) ;
- appréciation souple des possibilités de candidature des personnes publiques aux contrats de la commande publique par la jurisprudence ;
- élargissement des prestations confiées en dehors de tout contrat (in house ou quasi régie) en application des nouvelles directives européennes de 2014 et leur transposition littérale dans l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Concernant les seuils de 80% et 20%, ce document conclut à la nécessité de mettre en place des mesures de contrôle et de sanction au niveau national et européen. Ce contrôle implique de disposer d'une comptabilité analytique complète et de comptes certifiés pour les entités publiques intervenant dans le champ concurrentiel. D'autres aspects doivent encore être expertisés et notamment le traitement fiscal différencié des structures publiques et privées, conférant un avantage concurrentiel aux entités publiques.

• Vigilance sur les Sociétés Publiques Locales

Le suivi des créations de SPL ou de la transformation de SEM en SPL se poursuit dans le cadre de l'Observatoire mis en place avec le MEDEF. De nombreuses plaintes sur les pratiques des SPL dans la passation et l'exécution de leurs marchés sont également traitées par la Commission des Marchés et la Direction juridique de la FNTF.

• Risques liés à une plus grande mutualisation des services des entités publiques

La loi «NOTRe» du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République comporte des dispositions favorables à la mutualisation des moyens et compétences dans le cadre de la réorganisation de certains établissements publics. Ces incitations pourraient conduire à renforcer les phénomènes de concurrence déloyale à l'égard des entreprises privées dans certains secteurs, sur lesquels la FNTF reste vigilante.

Action contre la concurrence déloyale intra-européenne : loi relative à la «concurrence sociale déloyale» du 10 juillet 2014 et loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi MACRON)

Ces deux lois visent à :

- transposer dans la législation française certaines dispositions prévues dans la nouvelle directive relative au contrôle des détachements de salariés du 25 mai 2014,
- renforcer l'encadrement des relations de sous-traitance et cotraitance dans le cadre de lutte contre le travail illégal.

Ces obligations s'appliquent à tous les donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage publics ou privés, y compris les entreprises principales (déclarations de détachement et vigilance incombant aux donneurs d'ordre en matière d'hébergement, de respect du droit du travail et de salaire minimum pour les salariés détachés et les sanctions financières encourues dans ces hypothèses). L'annexe au contrat type de sous-traitance relative au travail illégal a été modifiée en conséquence.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Comité « DT-DICT »

Présidé par Bernard RIETHMÜLLER/Thierry LIROLA (septembre 2015)

Au cours de l'année 2015, la FNTP a défendu les intérêts de la Profession dans les groupes de travail sur le suivi de l'application des ajustements réglementaires relatifs à la réforme anti- endommagement et participé à de nombreuses actions d'information/ sensibilisation des entreprises.

Norme AFNOR NF S70-003

Concernant la révision de la Partie 1 (d'application obligatoire), la FNTP a notamment obtenu un consensus sur une définition des « opérations unitaires dont l'emprise géographique est très limitée et dont le temps de réalisation est très court » destinée à limiter les abus observés sur le terrain en matière de recours à la procédure de DT-DICT conjointes et d'exemption d'investigations complémentaires.

Mise en place du dispositif d'examen par QCM

Après une expérimentation de 3 mois, du 16 mars au 16 juin 2015, demandée par la Profession afin de tester le dispositif en grandeur réelle, le Comité DT/DICT a proposé en des aménagements au MEDDE pour fixer définitivement le cadre réglementaire de l'examen par QCM et le contenu des questions. Ces demandes ont largement été reprises dans l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif notamment au contrôle des compétences et à l'encadrement de l'examen par QCM. Plusieurs ajustements ont été pris en compte afin de permettre une meilleure progressivité de la mise en œuvre de l'obligation d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)

D'autres modifications ont été apportées par l'arrêté du 22 décembre 2015 en particulier un critère unique pour la définition des travaux de faible emprise et faible durée ainsi que la modification des classes de précision B et C pour les branchements de réseaux sensibles pour la sécurité.

Observatoire national DT-DICT

L'action des travaux de l'Observatoire national DT-DICT est toujours soutenue et suivie par la FNTP particulièrement sur les volets suivants :

- la révision du Guide Technique (dont une partie est prescriptive),
- la modification des formulaires CERFA principalement le formulaire d'avis de travaux urgents (ATU) et sa notice explicative, mais également le formulaire de récépissé de DT et DICT et sa notice explicative afin de prendre en compte les digues en tant que nouvelle catégorie d'ouvrage.

La FNTP a participé dans ce cadre à la réalisation d'un film pédagogique, « La réforme anti-endommagement, étape par étape », tourné à l'occasion d'un chantier de la ville de Colombes

la FNTP a également participé aux travaux du comité de pilotage de la certification qui a pour but d'encadrer et promouvoir la certification des prestataires en matière de détection et de géo référencement des réseaux, qui sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017.

Thierry LIROLA a succédé à **Bernard RIETHMÜLLER** à la présidence du Comité DT-DICT à l'occasion de la Commission des Marchés du 30 septembre 2015.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Comité « FISCAL »

Présidé par Joël ROUSSEAU

Au cours de l'année 2015, le Comité Fiscal a poursuivi ses actions concernant les dispositions fiscales ayant en impact particulier sur les entreprises du secteur.

Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement

Le gouvernement a introduit dans la loi croissance et activités du 6 août 2015 une mesure exceptionnelle en faveur de l'investissement permettant aux entreprises de déduire de leur résultat imposable 40% de la valeur d'origine de certains biens affectés à leur activité, acquis entre le 15 avril 2015 et le 14 avril 2016. Cette mesure excluait toutefois de son champ d'application les matériels mobiles ou roulants affectés au transport.

En mai 2015, la FNTP a effectué des démarches auprès du Ministre de l'économie, Emmanuel MACRON, et de la Direction de la Législation fiscale afin d'avoir confirmation que ce dispositif pouvait bénéficier aux véhicules de catégorie VASP, dont la carte grise porte la mention Travaux/Atelier/Voierie/ Non spécifié ainsi qu'à l'ensemble des engins utilisés dans le secteur des Travaux Publics et pas seulement à ceux listés dans l'instruction fiscale relative au dispositif.

La réponse en date du 25 juin 2015 apportée par le Ministre de l'économie n'ayant pas permis de lever l'ambiguïté, une question parlementaire a été posée le 7 juillet 2015 par l'intermédiaire du député Laurent GRANDGUILLAUME. L'administration fiscale a finalement publié début septembre 2015 une nouvelle version de son instruction, dans laquelle elle précise, s'agissant du matériel mobile ou roulant exclu du dispositif, que « dès lors que certains matériels roulants concourent prioritairement à la réalisation d'une activité de production ou de transformation ou de manutention, ils sont éligibles à la déduction exceptionnelle ».

Cette précision va dans le sens des demandes formulées par la FNTP.

Autoliquidation de la TVA

La FNTP a poursuivi ses actions d'information sur le champ et les modalités d'application de l'obligation d'autoliquidation de la TVA par le preneur pour les travaux de construction réalisés en sous-traitance, mise en place par la loi de finances pour 2014.

TGAP sur les matériaux d'extraction

Des redressements ont été opérés par les services des douanes sur plusieurs chantiers sur le fondement d'une interprétation contestable de l'article 266 sexies du Code général des douanes qui définit les critères cumulatifs de taxation des matériaux d'extraction à la TGAP ainsi que les exemptions applicables. Une réflexion a été engagée avec la Direction Développement Durable de la FNTP et l'Union des Métiers de la Terre et de la Mer (UMTM) pour déposer un amendement à la Loi de finances rectificative pour 2015, afin d'exclure expressément du champ d'application de la TGAP les matériaux « issus d'une opération de recyclage, d'une opération d'aménagement, qui sont extraits et réutilisés sur le même site ». Cette démarche n'a pas abouti pour le moment mais des actions ont été entreprises parallèlement auprès des services des douanes pour faire préciser le champ d'application de cette disposition dans la circulaire annuelle TGAP, publiée chaque année au printemps.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Comité « GARANTIES ET ASSURANCES »

Présidé par Christian MOTARY

Au cours de l'année 2015, le groupe a poursuivi ses actions pédagogiques dans le domaine des assurances qui se sont concrétisées par l'élaboration et la promotion auprès des entreprises d'une fiche pratique sur l'aide à la négociation des contrats d'assurance. Cette fiche a été insérée dans la plaquette sur les assurances des entreprises de Travaux Publics conçue par le Comité.

Un nouveau protocole a été signé avec les mutuelles de la SCAM BTP afin d'améliorer les couvertures d'assurance des entreprises réquisitionnées par les pouvoirs publics en cas de situation d'urgence. Il garantit désormais le maintien des contrats Responsabilité civile des entreprises et Dommages aux biens en cas de réquisition des entreprises et / ou de leurs biens et les entreprises sociétaires n'auront plus à déclarer à leur assureur qu'elles interviennent dans le cadre d'une réquisition.

Parallèlement, le Comité poursuit ses actions de veille concernant les évolutions législatives et réglementaires dans le domaine des assurances (notamment instauration d'une assurance obligatoire pour les travaux de géothermie de minime importance à compter du 1^{er} janvier 2017) et reste vigilant sur les exigences assurantielles des maîtres d'ouvrage.

Comité « GUIDES ET PRATIQUES DE LA GESTION CONTRACTUELLE »

Présidé par Stéphane FAUCHER

Au cours de l'année 2015, le Comité a poursuivi ses travaux visant à élaborer des documents pratiques pour les entreprises de la Profession et a ainsi :

- diffusé et présenté les six fiches pratiques « chantier » réalisées à partir du Guide à l'attention des conducteurs de travaux - CCAG TRAVAUX avec des entreprises d'Ile-de-France,
- mis à jour le guide des conducteurs de travaux CCAG afin d'intégrer les nouvelles dispositions applicables aux paiements et au décompte général,
- diffusé auprès des entreprises de Travaux Publics les modèles de caution pour les marchés privés (garantie de paiement du maître de l'ouvrage, sous-traitance et retenue de garantie) engagée à l'initiative de la Fédération Bancaire Française.
- rédigé en liaison avec le Comité « Trésorerie et Variation des prix », une plaquette sur les garanties et cautions afin d'aider les entreprises à négocier et à gérer leurs relations avec un garant (banquier, assureur...), maître d'ouvrage, entrepreneur principal, sous-traitant ou co-traitant.
- contribué à la révision de la norme AFNOR NF P 03-001 marchés privés de bâtiment dans le cadre des travaux du Bureau de Normalisation des Techniques et Equipements de la Construction du Bâtiment (BNTEC).

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Comité « Numérique »

Présidé par Louis DEMILECAMPS

En 2015, le Comité a poursuivi son action d'information auprès des entreprises s'agissant de la dématérialisation de la passation des marchés, il a notamment suivi la transposition de la directive européenne «marchés publics» en droit français en matière de dématérialisation et s'est activement impliqué dans le projet MINnD dans l'objet est de contribuer au développement du BIM dans le secteur des infrastructures.

Ses principales réalisations pour 2015 sont :

- La contribution de la FNTP au «Plan National de Dématérialisation des Marchés Publics» présenté en septembre 2015.

Une des demandes majeures de la FNTP concerne la mutualisation des plateformes de réponse aux marchés publics existantes sur la base de fonctionnalités standardisées ainsi que sur l'adoption de la maquette numérique dans les marchés publics de travaux, sujet non traité dans la consultation initiale.

- L'accompagnement de la transposition des dispositions relatives à la dématérialisation des marchés dans les projets d'ordonnance et de décret « marchés publics mis en consultation courant 2015. Le projet de décret vise notamment les exigences minimales imposées aux plateformes et l'introduction des outils de modélisation (maquette numérique/BIM) dans les marchés publics.

Concernant plus particulièrement le Document Unique de Marché (DUME), la FNTP a contribué, dans un souci de simplification, à l'élaboration du formulaire type de candidature qui doit se substituer en 2018 aux formulaires DC1, DC 2, en lien avec la généralisation des attestations sur l'honneur.

Pour anticiper cette évolution la FNTP est officiellement partenaire de l'expérimentation « Marché Public Simplifié » (MPS) mené par le Secrétariat Général de la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP). Il s'agit d'un projet permettant aux entreprises de répondre aux marchés en s'identifiant par leur simple numéro SIRET. Depuis mi 2015, les données relatives aux identifications professionnelles (IP) de la FNTP sont automatiquement générées dans les informations relatives aux capacités de l'entreprise.

- La participation active au projet de recherche MINnD et l'introduction du BIM et tout particulièrement ses implications juridiques et contractuelles dans les marchés de travaux publics.

Une action transversale impliquant la Commission des Marchés et la Commission Technique-Recherche et la Commission Formation est par ailleurs engagée pour évaluer les impacts de la révolution numérique sur le secteur des travaux publics.

- Une vigilance particulière sur le déploiement de la facturation électronique dans les marchés de travaux : en coordination avec le Comité Trésorerie et variation des prix, le Comité Numérique a travaillé avec les différents acteurs (Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat, DAJ et DGFIP du Ministère de l'Economie) pour assurer la compatibilité de portail de facturation avec le CCAG Travaux.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Comité « TRÉSORERIE ET VARIATION DES PRIX »

Présidé par Jacques ALLEMAND

Demandes de la FNTF en matière de soutien à la trésorerie des entreprises du secteur

Les trésoreries des entreprises sont gravement affectées par la crise que traverse le secteur et les difficultés de règlement. L'étude 2014 de BTP Banque sur l'impact de la loi de modernisation de l'économie, menée sur 1000 entreprises de travaux publics, confirme cette dégradation :

- Les délais de paiement clients moyens sont toujours élevés : de l'ordre de 88 jours en moyenne alors que les délais de paiement des fournisseurs se réduisent encore de 4 jours par rapport à 2013 (73,3 jours).
- Le niveau de trésorerie se situe à 18,8 jours de production, soit une baisse de 3 jours par rapport à 2013. Le niveau actuel est celui de 2008

Parallèlement, la FNTF a mené, en novembre 2015, une enquête sur les délais de paiement observés par les entreprises de travaux publics. Il en ressort que 45 % des clients publics ou privés ne respectent pas les délais plafond. Ces retards sont attribués aux difficultés financières des clients pour 42 % et aux « délais cachés » également pour 42 %.

72 % des entreprises indiquent ne pas réclamer de dédommagements légaux pour retard de paiement par crainte de perdre leurs clients ou d'autres sanctions commerciales.

Dans ce contexte, la FNTF a fait le choix de présenter des demandes de soutien aux trésoreries susceptibles d'être intégrées dans la réforme du Code des Marchés publics.

La demande majeure porte sur l'augmentation du montant de l'avance obligatoire minimale de 5 à 10% du montant du marché. Il s'agit de garantir la capacité financière des entreprises, particulièrement les PME, à accéder à la commande publique et à préserver l'activité et donc l'emploi dans le cadre de ces marchés.

Nouvelles instructions de la DAJ de Bercy contre la pratique du plafonnement des acomptes

Emmanuèle PERRON avait saisi la Direction des Affaires Juridiques de Bercy en octobre 2014 pour dénoncer le plafonnement des acomptes mensuels à 80 % ou 90 % des situations dans les CCAP. La nouvelle fiche technique de la DAJ de Bercy consacrée aux acomptes, actualisée en février 2015 répond à cette préoccupation. Elle confirme que les maîtres d'ouvrage ne peuvent retenir une somme supérieure au montant de la retenue de garantie.

Pour sécuriser véritablement les entreprises, la FNTF défend une modification du code des marchés en ce sens

Concernant les pénalités, la FNTF milite pour qu'elles soient limitées à la sanction des retards d'exécution et plafonnées à hauteur de 5 % du montant du marché.

Lutte contre l'usage abusif des factures récapitulatives

La loi Consommation du 17 mars 2014 a instauré une dérogation spécifique pour le paiement des factures récapitulatives à 45 jours nets. La DGCCRF a confirmé dans des fiches techniques la possibilité de délivrer plusieurs factures périodiques au même client au cours du même mois et pas nécessairement en fin de mois mais « avant la fin du mois ».

La FNTF est intervenue auprès de la DGCCRF afin d'obtenir une rectification dans le sens d'une seule facture récapitulative par mois civil et par client. Suite au renvoi de ce dossier vers la Direction de la Législation Fiscale, cette dernière a également été saisie par la FNTF. Sa réponse datée du 17 avril 2015 confirme que la modification demandée (une seule facture récapitulative par mois et par client) ne relève pas d'une règle fiscale.

Il est donc nécessaire de modifier l'article L 441-6 du code de commerce. Le Cabinet du Ministre, Emmanuel MACRON, est saisi de cette demande pour l'intégrer dans un prochain texte à valeur législative.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sanctions pour non-respect des délais de paiement des entreprises publiques :

La loi « croissance et activité » a étendu les contrôles et les sanctions sur les retards de paiement existants pour les sociétés privées ont été étendus aux entreprises publiques (SNCF, RATP, EDF, etc.). Les agents de la DGCCRF sont habilités à vérifier le respect des délais de paiement (60 jours maximum) par les entreprises publiques et à prononcer à leur encontre, en cas de manquement, des amendes administratives pouvant aller jusqu'à 375 000 euros (le double en cas de réitération des mauvaises pratiques dans les deux ans). Ces entités n'étaient jusqu'à présent soumises à aucune sanction de retard de paiement autre que le paiement d'intérêts moratoires et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement.

Facturation électronique dans les marchés de travaux

La FNTP a contribué aux travaux de l'Agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE) en charge du déploiement de la facturation électronique dans les marchés publics et privés. Pour les marchés publics de travaux, ce dispositif doit s'appliquer dès janvier 2017.

Or, la solution mutualisée de facturation « Chorus Portail Pro » (CPP) 2017 n'est actuellement pas conforme au CCAG Travaux. Suite à l'alerte adressée à ce sujet par Emmanuèle PERRON à Jean MAÏA, Directeur des Affaires juridiques de Bercy des réunions techniques ont été organisées tant avec l'AIFE qu'avec la DAJ. Les difficultés traitées portent sur le règlement des membres d'un groupement momentané d'entreprises, le circuit des acomptes et du solde des marchés de travaux et le DGD tacite.

Mais le point le plus préoccupant concerne le maître d'œuvre qui n'est inclus dans la solution informatique que sur la base du « volontariat ». Cette situation est liée à la formulation de l'ordonnance du 26 juillet 2014 relative au développement de la facturation électronique, qui ne mentionne pas le maître d'œuvre mais uniquement les titulaires et sous-traitants admis au paiement direct et les acheteurs publics. A ce stade des échanges, la FNTP souhaite qu'une solution soit apportée à la facturation électronique des marchés publics de travaux dans le cadre de la CCP 2017, sous réserve des adaptations nécessaires.

Suivi des indices et index TP

La refonte des index Travaux Publics a été mise en œuvre en janvier 2015 pour le calcul des valeurs du mois d'octobre 2014. Le changement de base qui est intervenu en parallèle est systématiquement appliqué par l'Insee tous les 5 ans

Le choix le plus pertinent de l'index par type de marché doit aussi être assuré. C'est la raison pour laquelle un moteur de recherche par mots-clés a été mis en place en partenariat sur le site du Moniteur afin de faciliter ce choix par les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.

Par ailleurs, les échanges avec l'Insee se poursuivent sur les différents indices composant les index TP, en particulier l'indice bitume qui connaît des variations erratiques en liaison avec le prix du pétrole. L'Insee a d'abord révisé la série des prix de base du bitume depuis janvier 2015. Cette correction a fait l'objet d'une note diffusée le 10 novembre 2015 et seule la série d'indice à « prix de marché », soit le prix d'achat effectif pour les entreprises est désormais publiée. Suite aux discussions avec la FNTP et l'USIRF, l'Insee a également procédé –de façon exceptionnelle – à la rectification des valeurs de juin et de juillet 2015 des index concernés pour l'indexation des contrats. Un avis d'information a été publié au Journal Officiel du 21 novembre 2015 sur ce sujet. La publication des corrections permet désormais aux entreprises concernées d'obtenir des compensations au titre de l'erreur matérielle.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

INFORMATIONS «MARCHÉS» - «FISCAL»

MARCHÉS

JANVIER

- Récapitulatif des informations «Marchés» publiées au cours de l'année 2014
- Location d'engin avec chauffeur précisions de la direction générale du travail
- Taux de l'intérêt légal pour 2015 et taux de la banque centrale européenne

FÉVRIER

- Clauses sociales dans les marchés publics
- Actualité jurisprudence et doctrine - AJD
- Simplification de la candidature dans les marchés publics
- Marchés publics forfaitaires et responsabilité des maîtres d'ouvrage : étude du comité juridique de la FNTP

MARS

- Révision de la norme marchés privés de travaux de génie civil

AVRIL

- Nouveaux modèles de cautions bancaires pour les marchés privés de travaux
- Acomptes et avances dans les marchés soumis au code des marchés publics
- Expérimentation de l'examen par QCM « DT-DICT » pour la délivrance des « A.I.P.R. »

MAI

- Prévention des escroqueries aux faux ordres de virements internationaux
- Comité de médiation et d'arbitrage des Travaux Publics - Evolution du règlement de médiation et d'arbitrage de la FNTP
- Autorité de la concurrence - Révision du programme de clémence du 16 mars au 16 juin 2015

JUIN

- Simplification de la vie des entreprises mesures concernant le droit des sociétés décret d'application
- Bonnes pratiques : Bercy diffuse des recommandations aux acheteurs
- Fiches pratiques « chantier » pour les marchés publics soumis au CCAG travaux
- Aide à la négociation des contrats d'assurance

JUILLET

- Actualité jurisprudence et doctrine - AJD -
- Modification de l'annexe type du contrat de sous-traitance relative au travail illégal
- Mise en place des nouvelles règles en matière de travail illégal
- Taux de l'intérêt légal et taux de la BCE

SEPTEMBRE

- Loi Macron : Marchés passés par les concessionnaires d'autoroutes
- Ordonnance marchés publics
- Délais de paiement et relations commerciales entre professionnels : de nouvelles mesures

OCTOBRE

- Mise en ligne de la version actualisée du guide pratique CCAG marchés publics de travaux
- Mise en ligne de l'étude du groupe juridique de la FNTP sur la location d'engin

RAPPORTS DES COMMISSIONS

NOVEMBRE

- Mobilisation des entreprises en situation d'urgence et assurances
- Mise en ligne d'une plaquette sur les cautions et garanties dans les marchés de travaux
- Code des marchés publics : nouveau seuil de publicité de 25 000 euros
- Code des marchés publics nouveau seuil de publicité de 25 000 euros

FISCAL

DECEMBRE

- Taxe à l'essieu nouvelle reconduite de l'exonération jusqu'au 31 décembre 2019

OCTOBRE

- Comptes courants d'associés taux maximum des intérêts déductibles
- Crédit impôt recherche un nouveau rescrit pour les PME

SEPTEMBRE

- Mesure exceptionnelle en faveur de l'investissement productif précisions
- Loi « Macron » dispositions fiscales
- Déclaration des loyers des locaux professionnels avant le 15 septembre 2015
- CICE : impacts des modifications du calcul de la réduction Fillon

JUILLET

- Remboursement partiel de la TICPE nouveau formulaire
- Remboursement partiel de la TICPE sur le gazole premier semestre 2015
- Déclaration sociale nominative (DSN) : ordonnance de simplification
- Comptes courants d'associés taux maximum des intérêts déductibles
- Ordonnance de simplification des obligations déclaratives en matière fiscale

MAI

- Mesure exceptionnelle en faveur de l'investissement productif

AVRIL

- Comptes courants d'associés taux maximum des intérêts déductibles

MARS

- Barème forfaitaire des frais automobile pour l'année 2014
- Remboursement partiel de la TICPE sur le gazole nouveau délai de demande de remboursement
- La créance de CICE peut être imputée sur les acomptes d'IS
- Autoliquidation de la TVA paiements directs des sous traitants - Précisions

FEVRIER

- Loi de finances pour 2015 et loi de finances rectificative pour 2014

JANVIER

- Récapitulatif des informations «Fiscal» publiées au cours de l'année 2014
- Comptes courants d'associés - Taux maximum des intérêts déductibles
- Remboursement partiel de la TICPE sur le gazole second semestre 2014

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Europe - International / SEFI

Président : Bruno DUPETY

Rapporteurs : Marie EILLER-CHAPEAUX, Nicolas GAUBERT et Michel DEMARRE

POURSUITE DE LA COOPÉRATION RENFORCÉE AVEC LA FFB SUR LES QUESTIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Pour assurer un périmètre de représentation légitime et efficace, les activités européennes et internationales de la FNTP font l'objet d'une coordination quotidienne avec la FFB, et de réunions régulières au sein du « Comité de Liaison Europe-International ».

À ce titre, en 2015, les Commissions traitant de l'Europe et de l'International dans les deux fédérations se sont réunies conjointement à deux reprises, conformément aux décisions arrêtées en 2010 par leurs deux Présidents respectifs.

Par ailleurs, depuis 2010, la lettre européenne de la FNTP « Europe, le point sur... » est devenue une lettre d'information commune à la FFB et à la FNTP au format renouvelé. Désormais bimestrielle, cette lettre est consacrée à l'actualité européenne intéressant le secteur et aux actions menées par les deux Fédérations.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Le Service International/SEFI couvre les aspects juridiques, économiques et financiers qui conditionnent l'accès et le maintien des entreprises françaises de Travaux Publics sur les marchés extérieurs. Il entretient une veille régulière sur l'activité de la concurrence, sur les politiques et financements des banques multilatérales de développement, ainsi que sur les politiques publiques et les règles de la commande publique des principaux Etats où les entreprises sont présentes, et qui sont susceptibles d'affecter la réalisation d'infrastructures de travaux publics.

Il apporte sa contribution à la définition des politiques et procédures nationales, européennes et internationales affectant l'activité internationale de ses membres. A cette fin, il participe régulièrement aux travaux de différentes fédérations représentatives de la profession. Il intervient également, seul ou en association avec des instances nationales et internationales représentatives du secteur privé, auprès des Organisations et Institutions Financières Internationales et des Directions Générales de l'Union européenne en charge de son action extérieure.

Enfin, à leur demande, il répond aux demandes d'informations de ses membres et appuie les diverses demandes des commissions des entreprises engagées à l'international.

• Direction internationale du Medef

Cette Direction anime deux Commissions et de nombreux comités traitant de sujets importants pour les entreprises : Commission Internationalisation et Exportation, rattachée au Pôle Internationalisation/Filières (et les comités correspondants, notamment commerce extérieur, implantations à l'étranger, intelligence économique, principes directeurs et déontologie internationale); Commission International, rattachée au Pôle International/Europe (négociations multilatérales). Le Service International/SEFI continue d'apporter sa contribution à ces diverses entités.

Les principaux sujets traités en 2015 ont été :

- le suivi de l'efficacité de l'intégration de clauses de Responsabilité sociale et environnementale dans les contrats, particulièrement dans les pays en voie de développement bénéficiant de l'aide des institutions financières bilatérales (parmi lesquelles l'Agence Française de Développement, laquelle a publié un cahier des charges en ce sens); si ce dispositif semble avoir atteint son objectif de

RAPPORTS DES COMMISSIONS

rétablir des conditions de concurrence plus équitables, un travail important reste à accomplir pour, d'une part, l'étendre aux institutions multilatérales, d'autre part, inclure un volet de formation de chantier au sein de ces clauses ;

- l'évolution des règles et normes relatives à la lutte contre la corruption, avec notamment le projet du Service Central de Prévention de la Corruption de lignes directrices visant à renforcer la lutte contre la corruption, le projet d'élaboration d'une norme ISO sur la lutte contre les pots de vin, et les dispositions susceptibles d'intervenir dans le cadre de projets de lois en France : loi Sapin II (transparence économique/ anticorruption), proposition de loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

En complément, le service international/SEFI est régulièrement associé aux travaux de Medef International, dont ceux du comité Afrique et des comités Banque Mondiale, BERD, Banque Africaine.

• Organisations internationales

Le Service International/SEFI est intervenu régulièrement auprès des principales banques multilatérales de développement et d'autres organisations internationales.

Banque Mondiale

Le processus de révision de la politique de procurement de la Banque Mondiale s'est pratiquement achevé en 2015. Malgré les efforts déployés par le SEFI, aux côtés de CICA et des EIC (œuvrant au sein du groupe conseil « International Advisory Group for Procurement - IAGP »), pour infléchir ce processus, la révision conduit à un flou certain, et appellera à une grande vigilance dans les prochaines années.

Le SEFI a également participé à la mission annuelle de Medef International auprès de la Banque Mondiale.

Il continue par ailleurs d'animer la réflexion sur l'amélioration de la préparation des projets («WPP», Well-Prepared Project, concept transverse qui, au-delà des banques multilatérales, est désormais repris par de nombreuses instances internationales, telles que le G20, FIDIC, l'association mondiale de la route - AIPCR). Les récents développements avec cette dernière association sont positifs, avec la perspective de voir le WPP repris parmi les thèmes de travail de l'AIPCR au cours de son cycle d'études 2016-2019.

Banque Africaine de Développement

Une première mission en direction de cette institution a eu lieu en novembre 2015, pilotée par les EIC et CICA, à laquelle le SEFI a participé, ainsi que des représentants d'entreprises françaises.

Elle a permis d'évoquer la révision en cours, également dans cette institution, des procédures de procurement, et de proposer l'assistance du Centre d'Excellence International sur les PPP-Concessions (voir ci-dessous) tant pour la formation interne du personnel de la Banque pour celle des pays clients de la Banque.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Le Service International/SEFI est intervenu régulièrement dans les groupes de travail de l'OCDE sur des sujets variés, en particulier en participant, pour le compte du BIAC (Business and Industry Advisory Committee), aux travaux du comité d'aide au développement. Il est notamment intervenu en faveur de la comptabilisation des garanties dans l'aide publique, de la promotion des PPP, et, plus généralement, a participé à la prise en compte plus spécifique du secteur de la construction, à l'occasion des trois grandes manifestations mondiales organisées en 2015 :

- conférence internationale sur le financement du développement, Addis Abeba (13-16 Juillet 2015)
- sommet spécial de l'ONU sur le développement durable, New York (Septembre 2015).
- COP 21, Paris (30 novembre-11 décembre)

Sur proposition du MEDEF, le délégué général du SEFI assurera à partir de 2016 la vice-présidence du groupe de travail «Développement» au sein du BIAC.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission économique pour l'Europe des Nations-unies

L'année 2015 a vu l'aboutissement des efforts menés par CICA visant à la création en France d'un Centre d'Excellence International sur les PPP-Concessions.

• European International Contractors (EIC)

Le Service International/SEFI participe aux différents groupes de travail des EIC, à ses assemblées générales de printemps et d'automne et aux réunions périodiques des représentants permanents des fédérations membres (PO meeting).

Les analyses et propositions les plus importantes menées dans ces différents groupes sont en ligne avec les démarches entreprises auprès des agences bilatérales d'Aide au développement, des banques de Développement, des directions générales de la Commission européenne en charge de l'action extérieure et de l'aide au développement de l'Union européenne.

Les sujets les plus importants traités en 2015 par les groupes de travail des EIC ont été :

- Groupe de travail Afrique : finalisation d'un instrument financier européen mixte, dénommé «ITF blending 2.0» (Infrastructure Trust Fund), délivrant aux banques commerciales une garantie, couplée à une bonification de taux d'intérêt en faveur des pays emprunteurs ; si la proposition n'est pas remise en cause dans son principe, la concrétisation sur des projets précis, notamment pour des infrastructures de transport, tarde à intervenir.
- Groupe de travail «Conditions contractuelles» : poursuite du dialogue avec FIDIC sur les cahiers des charges («yellow book»); harmonisation des clauses sociales et environnementales des agences d'aide bilatérale (AFD, KfW).
- Groupe de travail «Ethique» (en liaison avec la FIEC) : examen du projet de norme ISO «Anti-Bribery».

Publications :

- Principaux enseignements à tirer du Top 250 d'ENR (parution annuelle)
- Panorama de l'industrie mondiale de la construction à l'international en 2014 (parution annuelle)
- Veille internationale
- Liste des principaux contrats remportés en 2014 (version française et anglaise)
- Plaquette des résultats internationaux des entreprises françaises en 2014
- Note sur les résultats internationaux des entreprises françaises en 2014
- Dernières insertions sur l'extranet (parution trimestrielle).

ACTIVITÉS EUROPÉENNES

Le volet « Europe » des activités de la Commission Europe-International/SEFI se traduit par des actions de veille et la promotion politique des positions de la Profession sur les questions relevant de la compétence de l'Union européenne. Elle coordonne également les relations de la FNTP avec la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction (FIEC) et ses fédérations membres.

L'année 2015 a été marquée par la mise en route du « Plan Juncker », dont la vocation est de mobiliser 315 milliards d'euros dans les trois années qui viennent, avec l'instauration du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS).

Dans le cadre de la programmation financière pluriannuelle 2014-2020, les premières actions au titre des financements européens ont aussi été lancées. Il s'agit de financements européens dans le cadre de l'instrument financier dédié aux grandes infrastructures européennes, le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, et le soutien financier apporté au titre des fonds structurels.

Des travaux ont également été engagés au sein des institutions européennes sur le sujet du dumping social, d'une part, et de l'évaluation de la directive « services » dans le secteur de la construction.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

- **La mise en route du « Plan Juncker » à l'aide d'un instrument de garantie dédié**

Le « plan Juncker » repose essentiellement sur le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS), intervenant en fonds de garantie, placé sous l'égide de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Il s'agit concrètement d'une garantie, dotée de 21 milliards d'euros, mobilisable pour couvrir les premières pertes des projets soutenus par la BEI. Les infrastructures de transport et d'énergie figurent parmi les secteurs éligibles. En janvier 2016, 42 projets avaient été validés par la BEI pour bénéficier de la garantie, dont 8 concernaient le domaine des transports.

La FNTP et la FIEC ont été particulièrement actives sur la mise en place de cet instrument au cours de l'année 2015. Des rencontres régulières ont été organisées avec les différentes directions générales de la Commission européenne (affaires économiques et financières, transport et énergie) et la BEI. En outre, le Vice-Président de la FIEC en charge des affaires économiques, Jean-Louis Marchand, a rencontré la Commissaire européenne en charge des transports, Violeta Bulc, ainsi que le Vice-Président de la Commission Transport du Parlement européen, Dominique Riquet.

Les éléments relatifs à la mise en œuvre en France ont également fait l'objet d'une attention particulière (liens étroits avec les services de la BEI en France, avec le Commissariat général à l'investissement et la représentation de la Commission européenne en France).

- **Le démarrage de financements européens pour soutenir les infrastructures**

Le « Mécanisme pour l'interconnexion en Europe »

En juin 2015, la Commission européenne a dévoilé les projets sélectionnés au titre du premier appel à propositions au titre du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), pour le réseau transeuropéen de transport (RTE-T). La Commission européenne a retenu 263 projets d'infrastructures de transport, pour un montant total de 12,7 milliards d'euros. La contribution financière de l'UE prendra concrètement la forme de subventions allant de 20 à 80% du montant du projet. Pour rappel, le MIE, dédié aux infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications est doté de 29,3 milliards d'euros. Près de 80 % de l'enveloppe totale (23,17 milliards) sont consacrés aux infrastructures de transport, dans le cadre du réseau transeuropéen de transport.

La Commission européenne a lancé un deuxième appel à propositions en novembre 2015. Cet appel porte sur plus de 7,6 milliards d'euros, qui serviront à cofinancer des projets dans le domaine des transports. Dans cet appel, 6,5 milliards d'euros sont réservés aux pays bénéficiant du Fonds de cohésion, soit les États d'Europe centrale et orientale ainsi que la Grèce et le Portugal.

La politique de cohésion

La politique de cohésion, dédiée au développement régional, est dotée de 325,1 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

Les infrastructures de transport occupent désormais une place relativement modeste, conformément au principe de concentration thématique qui met l'accent sur quelques objectifs ciblés (la recherche et l'innovation, les PME, les TIC et l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables).

Les conseils régionaux, qui lancent les premières actions cofinancées par les fonds européens, assurent désormais la gestion du Fonds européen de développement régional (FEDER), couvrant plus spécifiquement des actions concernant le Secteur. Une assistance spécifique est apportée aux FRTP et aux Spécialités dans ce contexte par le Service Europe de la FNTP.

Sur ces sujets d'accès aux financements, la FNTP occupe une place privilégiée au sein de la FIEC. En effet, elle anime un groupe de travail dans le cadre de la commission Economique et juridique (ECO, présidée par Jean-Louis Marchand), intitulé « Infrastructure and Financing », présidé par Jean-François Ravix, et coprésidé par Vincent Piron et Daniel Boscardi.

Par ailleurs, le groupe de travail « Financements européens des infrastructures », sous l'égide de la Commission Europe-International/SEFI, a poursuivi ses travaux afin de nourrir les réflexions de la FNTP sur ces thématiques et a associé ponctuellement à ses réunions des acteurs institutionnels et experts dans le domaine du financement des infrastructures.

Enfin, la FNTP a poursuivi le travail de suivi et de contribution concernant la politique de cohésion pour la période 2014-2020, en intervenant régulièrement auprès des FRTP.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

• La mise en œuvre des nouvelles directives sur la « commande publique »

Après une mobilisation active de la FNTP et la FIEC lors de l'adoption des directives « marchés publics » (directive « secteurs classiques » et directive « secteurs spéciaux », soit l'eau, l'énergie et les transports) et concessions, définitivement adoptées le 26 février 2014, la Fédération a poursuivi sa concertation avec les autres Fédérations nationales pour leur transposition en droit national. La FNTP a notamment travaillé en coordination directe avec la Commission européenne pour l'élaboration d'un « document unique de marché européen » (DUME), formulaire commun qui doit se substituer aux formulaires de candidatures actuels utilisés notamment en France (DC 1, DC2) et les autres aspects de dématérialisation des marchés.

• Le rapport d'initiative du Parlement européen et le futur paquet législatif sur la mobilité des travailleurs

En coordination avec la Commission sociale de la FNTP, le service Europe est intervenu auprès des parlementaires européens français saisi d'un rapport d'initiative sur le dumping social. Les contacts pris avec le rapporteur français Guillaume Balas (groupe S&D) ont permis de diffuser les positions concernant les moyens de renforcer la lutte contre la concurrence déloyale en Europe. Plutôt qu'une révision globale de la directive sur le détachement en date de 1996, à l'issue incertaine, la FNTP soutient des mesures à prendre dans le cadre des règlements de coordination de sécurité sociale, en particulier :

- modifier et renforcer les conditions de délivrance du formulaire de déclaration du détachement en rendant obligatoire l'établissement de ce formulaire avant le début de l'opération de détachement ainsi que son contenu et sa forme mêmes en prévoyant d'autres informations précises sur le salariés ;
- permettre la vérification par le pays d'accueil de la régularité de la situation sociale de l'entreprise vis-à-vis de la sécurité sociale du pays d'origine et, en cas d'irrégularité, permettre la remise en cause des formulaires A1 ;
- prévoir une durée suffisante d'affiliation préalable des salariés détachés au régime du pays d'origine ;

Ces positions sont défendues également en vue du futur paquet législatif sur la mobilité qui doit être présenté en mars 2016.

• Des craintes confirmées au sujet de la proposition sur la société unipersonnelle

La proposition de directive relative aux sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée a été présentée en avril 2014. Il s'agit d'harmoniser les exigences pour la création d'entreprises à un seul associé au sein de l'UE et d'alléger radicalement les procédures (immatriculation en ligne, possibilité de séparer les sièges « statutaire » et « effectif », capital social minima de 1 euro...). Compte tenu des risques d'optimisation fiscale et sociale, la FNTP défend un certain nombre d'amendements visant à empêcher les abus éventuels liés à un tel statut. Compte tenu des divergences de positions entre les Etats membres, ce dossier législatif n'a pas abouti à un accord en 2015.

• Bilan de la mise en œuvre de la directive « services » dans le secteur de la construction

La Commission européenne a réalisé une étude approfondie sur la mise en œuvre de la directive « services » en date de 2006. Elle recense les barrières administratives et réglementaires susceptibles d'entraver la libre prestation de services ou la liberté d'établissement dans le secteur de la construction. Les formalités liées à l'obtention d'un permis de construire et les exigences requises en matière d'assurance pour les services de construction (promoteurs, architectes, bureaux d'étude et entreprises de construction) ont notamment été analysés dans quatorze Etats membres. Selon les résultats relatifs aux permis de construire, la France se positionne parmi les pays imposant le plus de restrictions administratives et réglementaires. Concernant l'assurance, des différences de responsabilités et de couvertures entre les Etats membres ont été relevées et, surtout, la difficulté de couvrir des travaux à l'étranger pour les prestations transfrontalières.

Cette étude devrait être utilisée par la Commission européenne en vue l'élaboration d'une proposition de « passeport pour les services » destiné aux entreprises de l'Union européenne. Annoncé en octobre 2015, ce « passeport » a pour vocation d'attester de l'existence légale d'une entreprise qui souhaite intervenir dans un autre Etat membre. La FNTP suivra avec attention cette initiative en 2016.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

- **Poursuite des missions et des échanges avec les institutions européennes**

Le service Europe de la FNTF a poursuivi en 2015 l'organisation de missions à Bruxelles afin d'informer les FRTP et Syndicats de spécialités sur les activités législatives des institutions européennes intéressant le Secteur. Il a notamment organisé en octobre 2015 une journée d'études pour les FRTP (rassemblant des présidents et secrétaires généraux) afin de les informer sur l'action de l'Union européenne dans les sujets concernant le Secteur.

- **La coopération avec les autres fédérations européennes dans le cadre de la COP 21**

Le Service Europe a travaillé, en étroite collaboration avec le service International/SEFI, la Direction Développement durable de la FNTF et la FFB, à l'organisation d'une journée consacrée aux enjeux du changement climatique et aux solutions innovantes apportées par le secteur de la construction. Cette manifestation, qui a rassemblé experts, praticiens et acteurs politique de toute l'Europe, s'est déroulée le 4 décembre, à l'occasion de la COP 21. Placée sous l'égide la FIEC et de la CICA, elle a permis notamment de valoriser la publication des recommandations de la FIEC (« 10 Proposals to tackle Climate Change »), éditée à l'occasion de la COP 21.

PUBLICATIONS DU SERVICE «EUROPE»

- Lettre européenne bimestrielle du BTP : « Europe, le point sur... »
- Contributions aux « Cahiers Régionaux » et aux « Dossiers économiques »

Développement durable

Présidée par Jean-Christophe LOUVET

RAPPORTEUR : Stéphane RUTARD

La commission développement durable s'est réunie le 12 février, le 28 mai et le 24 septembre. Jean-Christophe LOUVET a également réuni les présidents des commissions environnement des syndicats de spécialités le 3 juillet.

Dans le cadre de la « COP 21 », temps fort national et international en 2015, la FNTP a organisé le 4 décembre, avec ses partenaires et réseaux, la conférence internationale « Changement climatique : les solutions du secteur de la construction » labellisée par le secrétariat général de l'ONU-climat. Cette conférence a présenté les savoir-faire et innovations français et européens. Elle a démontré le potentiel de solutions du secteur et les besoins d'investissements en infrastructures dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

Au-delà même des enjeux liés au changement climatique, les représentants de la commission développement durable s'attachent à convaincre les décideurs publics et privés, du rôle des infrastructures dans la croissance verte. C'est pourquoi la FNTP a intégré le comité stratégique de filière « éco-industries », animé par le ministère de l'économie et des finances au sein du conseil national de l'industrie.

La FNTP est un acteur mobilisé du dialogue environnemental. Elle représente l'interprofession au sein du Conseil National du Bruit et du Comité Economie Verte. La FNTP participe également aux travaux du Conseil National des Déchets et du Comité de Suivi de la Stratégie Nationale de la Biodiversité.

1. LOBBYING

Transition énergétique : des objectifs clarifiés – La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte publiée le 18 août. C'est le grand texte environnemental du quinquennat. Il prend pour fil rouge la question énergétique et ses grands besoins de transformation. Ce texte doit permettre à un « Etat stratège », d'orienter l'ensemble des acteurs publics et privés sur des questions telles que le mix énergétique, les mobilités ou l'adaptation des territoires. La FNTP et les syndicats de spécialités concernés ont œuvré durant ces 2 années de travaux et de débats pour que la question des infrastructures qui accompagnent ces transformations soit réellement prise en compte.

Environnement et urbanisme : un montage projet facilité – La loi croissance, activité et égalité des chances, dite « Macron » publiée le 6 août a permis la généralisation à l'ensemble du territoire métropolitain des dispositifs de certificat de projet et d'autorisation unique (urbanisme et environnement). La FNTP s'est mobilisée pour que les entreprises et leurs clients bénéficient sur tout le territoire de ces facilitations au montage de projets.

2. PROMOTION DU SECTEUR

La performance environnementale des infrastructures, l'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation des chantiers comme dans les procédés sont de vrais atouts pour l'image du secteur. Cette année la FNTP a accentué son action pour promouvoir ses savoir-faire des entreprises tant auprès des décideurs publics, que des donneurs d'ordres ou du grand public.

Un catalyseur d'action – WORLD EFFICIENCY, le nouveau salon professionnel et grand public des éco-industries, a été l'occasion pour la FNTP et l'UNICEM de rendre public leur feuille de route commune pour l'économie circulaire sur la filière des matériaux inertes.

Un bon millésime – Les Trophées des Travaux Publics, véritable vitrine du secteur, ont fait la part belle à l'environnement et au développement durable.

L'inspiration à portée de clic – Ouvert à tous sur internet, le site <http://www.bonnes-pratiques-tp.com> présente toujours, à travers un menu thématique, sous forme de fiches et de vidéos, les bonnes pratiques environnementales du secteur.

3. ACTION DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

La commission développement durable dispose d'un groupe de travail « traitement des déchets et recyclage », d'un groupe de travail « biodiversité » et met en place un comité des « pratiques de la RSE ». Ils réunissent des représentants des fédérations régionales, des syndicats de spécialités ainsi que des experts, collaborateurs d'entreprises. Leur implication fait le succès des actions de la commission.

3.1. Comité « pratiques de la RSE » présidé par Daniel SOLDINI

La FNTF est parmi les fédérations professionnelles pionnières en matière de « responsabilité sociétale des entreprises ». Un investissement qui s'explique par les valeurs du secteur et par la proximité des collectivités, souvent impliquées dans des Agenda 21. Disposant d'une boîte à outils efficace et d'un réseau de clubs territoriaux, la FNTF a appuyé son action pour faire reconnaître les efforts de ses entreprises et les accompagner dans leur valorisation. C'est la principale vocation du comité « pratiques de la RSE » qui a été préfiguré en 2015.

L'enquête « RSE, faire la différence » réalisée auprès des adhérents de la FNTF a confirmé cette attente et permis de mettre en place une feuille de route.

En 2015, en matière de développement durable aussi, on peut signaler le déploiement dans toutes les régions, par le réseau national des cellules économiques de la construction du baromètre régional « Travaux Publics Durables ». Il présente, en un seul document, l'état du patrimoine d'infrastructures de la région et les démarches de progrès des acteurs.

3.2. Groupe de travail traitement des Déchets et Recyclage présidé par Gwénaél GROIZELEAU

Sujets techniques « traditionnels » de la commission développement durable, le traitement des déchets et le recyclage ont néanmoins constitué un enjeu politique fort en 2015. Cela tient à la priorité donnée au secteur par le plan national de prévention des déchets et par le volet « économie circulaire » de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Pour rappel, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte donne un signal fort aux donneurs d'ordres publics pour développer le recyclage fixant des obligations de recyclage en technique routière et créant des obligations annuelles de réalisation d'un rapport.

A l'écoute des exploitants de plateformes de recyclage – Une enquête auprès des adhérents nous a appris que les entreprises de Travaux Publics détiennent 1200 plateformes de recyclage. Elle a également permis d'étudier leurs pratiques et le cadre technico-économique dans lequel elles opèrent.

Porter la voix du secteur en matière d'économie circulaire – La FNTF a pris part aux 2 grandes conférences nationales sur l'économie circulaire en 2015. La première, organisée par le ministère de l'économie et des finances « Economie circulaire dans les territoires : quels rôles pour les élus et les acteurs publics » ainsi que les 2èmes assises nationales de l'économie circulaire organisées par l'ADEME.

Accompagner la transition réglementaire du stockage des déchets inertes – Fin 2014, la réglementation des installations de stockage des déchets inertes a intégré la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. La FNTF a accompagné ses adhérents dans la gestion de cette transition en leur fournissant des courriers types ainsi que des FAQ validés par le MEDDE.

Elimination des enrobés contenant de l'amiante : maintenir le cap – Toujours en attente de l'arrêté qui clarifiera les modalités réglementaires d'élimination des déchets d'enrobés bitumineux contenant de l'amiante, la FNTF et les syndicats concernés ont maintenu le lien et la pression sur les services en charge du dossier.

Terres excavées : un succès vigilant – La FNTF et les syndicats concernés se sont opposés systématiquement aux tentatives du MEDDE pour élargir le champ d'application du guide dit « terres excavées ». En effet, le MEDDE souhaitait voir appliquer ce dispositif adapté pour les sites et sols pollués à l'ensemble des excavations. Ces travaux ont été mis en veille pour permettre des études complémentaires. La FNTF reste vigilante et sera force de proposition en 2016.

Déchets de chantier : trouver facilement un exutoire – Le site www.excedents reste disponible sur internet. Il est régulièrement mis à jour.

3.3. Groupe de travail Biodiversité présidé par Philippe RAVACHE

Dans la conception des projets, dans les cahiers des charges comme dans de nouveaux marchés, la biodiversité est de plus en plus un sujet du quotidien pour les entreprises de Travaux Publics. Depuis janvier 2014, le groupe de travail biodiversité est la cheville ouvrière du plan d'action BIODIVERSITE 2014-2017 de la FNTP labellisé par le MEDDE. A mi-année la FNTP a présenté son rapport intermédiaire. Il montre un avancement conforme au calendrier.

A l'écoute des entreprises pour la gestion des plantes invasives – La colonisation des écosystèmes par les « espèces exotiques envahissantes » est un véritable sujet de société. Opérant partout en France, les entreprises de Travaux Publics sont particulièrement exposées à un risque de propagation à l'occasion des chantiers. La FNTP participe à un consortium d'étude constitué par le Muséum National d'Histoire Naturelle et GrDF sur le sujet. C'est dans ce contexte que les adhérents de la FNTP ont été interrogés sur leurs expériences et leurs pratiques.

Porter la voix du secteur en matière de biodiversité – A plusieurs reprises en 2015, les représentants de la FNTP ont porté la vision et les positions du secteur. Lors des Assises Nationales de la Biodiversité à Dijon, lors de la conférence de préfiguration de l'Agence Française de la Biodiversité à Strasbourg, ou à l'attention des parlementaires lors des débats sur le projet de loi relatif à la reconquête de la biodiversité et des paysages.

La bonne information pour bien agir – La brochure « biodiversité et Travaux Publics » réalisée par le groupe de travail Biodiversité vise à informer l'ensemble des adhérents pour mieux comprendre la biodiversité et les interactions quotidiennes avec leurs activités. La brochure, disponible sur le site internet de la FNTP, est enrichie de témoignages et de bonnes pratiques.

Promouvoir et diffuser le génie écologique – La FNTP s'est associée à l'ATEN pour créer un centre de ressources dédié au génie écologique. Il s'agit de promouvoir les savoir-faire des entreprises de Travaux Publics en matière de génie écologique et de donner accès aux entreprises adhérentes à toute l'information en la matière sur un seul site reconnu par les pouvoirs publics.

4. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Clusters Ecoconstruction TP – En lien avec la commission technique et innovation, la commission développement durable s'attache à animer des échanges avec et entre les clusters sectoriels : INDURA, NOVABUILD, CREADH et Ecochantiers.

Partenariat avec l'AITF – La FNTP poursuit le partenariat avec l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France autour des chantiers urbains. A noter, le lancement de travaux sur un règlement général de voirie de portée nationale et la préparation d'un MOOC (un cours gratuit en ligne).

Partenariat avec les Eco Maires – La FNTP poursuit également son partenariat avec l'association les Eco Maires. Il s'agit en particulier de déployer auprès des 2000 adhérents le dispositif Ecochantier.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

INFORMATIONS «DÉVELOPPEMENT DURABLE»

OCTOBRE

- Un centre de ressources pour le génie écologique
- Conférence internationale Changement climatique : les solutions de l'industrie de la construction
- La planification des déchets du BTP : modifications apportées par la loi NOTRE L'essentiel

MAI

- Bilan d'émissions GES / Analyse de cycle de vie : un guide ADEME / FNTP

MARS

- Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) déchets : taux 2015
- Droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement : mesures d'application

FEVRIER

- Actualité déchets et recyclage, une enquête pour mieux connaître vos enjeux
- Gestion des plantes invasives sur le chantier
- Audit énergétique des entreprises : modalités d'application
- Stockage de déchets inertes : nouveau cadre juridique
- Déchets inertes : modification des conditions d'admission pour les installations de concassage-criblage et de stockage

Technique et Innovation

Président : Xavier Neuschwander

Rapporteur : Pascal Lemoine

En 2015, lors de ces cinq réunions de bureau, le bureau de la commission technique et innovation a poursuivi ses actions dans le cadre du plan triennal (2014-2016). Ses axes de travail pour contribuer à la compétitivité des entreprises et la visibilité du secteur ont été :

- Anticiper les changements et continuer de développer une stratégie de réseaux.
- Promouvoir et fédérer les actions de recherche collective pour la profession.
- Mutualiser les moyens et déployer des actions interprofessionnelles.
- Communiquer, rassembler, fédérer et améliorer notre visibilité.
- Valoriser l'innovation et la technique

Dans la continuité des actions engagées en 2014 et dans le cadre de promouvoir et de fédérer les actions de recherche collective, la commission a poursuivi ses actions pour maintenir l'Etat labellisateur et financeur des projets nationaux y compris aux travers d'autres directions générales du ministère. Dans le cadre de ces démarches, le bureau de la commission a reçu Mme Marie Christine PREMARTIN Directrice exécutive programmes de l'ADEME et M. José CAIRE directeur villes et territoires durables de l'ADEME.

Afin de faire émerger les bases de nouveaux programmes de recherche, la FNTP, l'IDRRIM, l'USIRF ont donné fin 2014 leurs accords au ministère MEDDE/DGITM pour développer une réflexion et des actions dans le cadre des réseaux routiers innovants pour la transition énergétique. Une convention d'engagement volontaire concernant les réseaux routiers innovants pour la transition énergétique a été signée le 20 avril 2015. Dans le cadre de cette convention, l'IREX a été chargé d'organiser un séminaire d'échanges avec les différents acteurs du domaine de la route, la FNTP a largement contribué.

Lors de ce séminaire, l'ADEME a annoncé sous le contrôle du commissariat général à l'investissement l'ouverture d'un appel à projet intitulé « ROUTE du FUTUR » dans le cadre du plan d'investissement d'avenir véhicules et transports du futur. Tout en replaçant l'infrastructure route dans la mobilité d'avenir, une perspective financière de recherche de plusieurs dizaines de millions d'euros est ouverte. Quatre axes sont définis dans cet appel à projet; construction et entretien écologique; insertion dans les chaînes de production, stockage et distribution d'énergies; optimisation intégrée construction entretien et exploitation ; technologies de l'information et de la communication.

La FNTP reste présente et active dans l'évolution du BIM (Building information modeling) consciente que l'évolution du BIM dans ses activités est stratégique, que les initiatives sont multiples et de nature très différentes sur le plan national, européen et international. Afin de garder dans ce contexte mouvant, de la cohérence et du lien dans nos actions en termes d'anticipation, de positionnement, elle s'est rapprochée de la commission numérique des marchés et de la commission développement durable sur ce sujet. De façon concrète, elle a participé par le biais de ces experts, au projet national de recherche « MINnD, à la revue « TRAVAUX » spécial BIM, à la normalisation au niveau français, mais aussi européen dans le cadre de la création du comité technique TC 442 sur le BIM, en lien avec les différents partenaires dont la FIEC en particulier.

Dans le cadre de son développement d'une stratégie de réseaux, les liens territoriaux actuels ont été maintenus et encouragés, avec les clusters INDURA en Rhône-Alpes, ECO-CHANTIER en Franche Comté, NOVABUILT en pays de Loire et des liens ont été développés avec le CREAHD en Aquitaine. Lors du bureau de la commission en octobre, les clusters ont été reçus pour ; échanger sur les différentes feuilles de route ; identifier les actions et ou les synergies potentielles ; pour améliorer notre visibilité et promouvoir ou fédérer nos actions de façon collective.

La commission a continué de développer une synergie d'actions avec d'autres commissions de la FNTP. Avec la commission

RAPPORTS DES COMMISSIONS

développement durable, plusieurs rencontres ont eu lieu. Elle accentue sa collaboration sur des sujets de recherche, sur des actions de lobbying réglementaires vis-à-vis de l'administration. Avec la commission santé sécurité, elle continue de contribuer au programme d'actions de prévention liées aux matériels et aux recommandations qui en découlent. Des échanges réguliers ont lieu avec la commission juridique des marchés.

Au niveau européen, en lien avec le service Europe, la commission a contribué au groupe de travail des commissions techniques de la FIEC ; réglementation et normalisation TEC-1; en assurant la présidence de TEC-2 recherche et innovation. Le président de TEC-2 a tenu informé la commission des échanges avec les autres fédérations, avec des représentants de la commission européenne, ou d'organismes européens comme ECCREDI.

En collaboration avec les autres commissions de la FNTF et la direction de la communication, elle a contribué à promouvoir l'image des travaux publics dans la réalisation des trophées des Travaux Publics 2015.

Dans la continuité des années précédentes, dans ses services aux entreprises, la FNTF assure aussi un travail régulier et des échanges au quotidien dans le domaine de la normalisation, de la réglementation, de la sécurité des matériels, de la valorisation économique. Sur le plan national, européen et international, la FNTF joue son rôle de veille, de conseil, d'information dans la normalisation, sur les produits, sur les matériaux, sur les techniques, les matériels et le transport.

DÉLÉGATION TECHNIQUE

Président : Michel GUERINET

Rapporteur : Philippe GOTTELAND

La délégation technique s'est réunie deux fois en 2015, les 09 Juin et 05 Novembre. Lors de ses réunions les échanges restent largement ciblés sur les aspects « normalisation et réglementation », les actions de recherche étant très largement délégués à ses trois comités et à l'IREX, dont les projets nationaux partenariaux restent prioritaires pour la CTI de la FNTF.

En Juin la délégation technique a accueilli une représentante de la Direction des Affaires Juridiques pour présenter le cadre et les évolutions juridiques en cours afin de promouvoir l'innovation dans les marchés de demain. La transposition en droit Français des nouvelles directives européennes est assez fastidieuse et la traçabilité juridique est également un point de blocage possible.

En Novembre, elle a accueilli Mr Mikael CARMONA du Laboratoire Leti-CEA pour présenter le CEA, le Leti, et le travail collaboratif en cours avec le comité Sols portant sur « les enjeux et perspectives des capteurs dans les infrastructures : les capteurs enfouis communicants ».

RECHERCHE - RECHERCHE APPLIQUEE

La délégation technique a maintenu le lien avec les organismes animant la recherche nationale, particulièrement en laissant un expert FNTF positionné au sein de plusieurs comités d'évaluation et de sélection des projets.

Les projets nationaux gérés par l'IREX restent les partenariats prioritaires pour la FNTF.

Ces projets sont exemplaires pour l'implication et l'interaction opérationnelle entre les différents acteurs de la construction : les maîtres d'ouvrages, l'administration, les laboratoires universitaires et les entreprises.

Les projets SOLCYP, ERINOH, CEOS.FR restent dans la phase de valorisation et de rédaction des recommandations.

Le projet EMACOP, démarré début 2012, finalise sa seconde tranche.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le projet RECYBETON (labellisé mi 2012), sur le recyclage à 100% du béton, finalise sa seconde tranche et engage sa troisième tranche.
Le projet Ville 10D (labellisé fin 2012), a finalisé sa première tranche, et a engagé sa seconde tranche.
Le projet MURE (labellisé fin 2013), travaille sur sa première tranche.
Le projet MINnD (labellisé fin 2013), travaille sur sa première tranche.
Le projet PERFDUB, labellisé fin 2014 a fait son assemblée constitutive en Mars 2015 et enclenché les travaux de sa première tranche.
Le projet C2ROP, labellisé aussi fin 2014 a également fait son assemblée constitutive et enclenché les travaux de sa première tranche.
Le projet DVDC a été présenté à la labellisation par le Codor RGCU fin 2015.
Le projet ARSCOP a également été présenté à la labellisation par le Codor RGCU fin 2015.
Le projet GEDI subit un retard et reste en cours de montage pour être présenté en 2016.
Le nouveau projet Barrages et séismes a validé son étude d'opportunité, et travaillé sur son étude de montage pour une labellisation par le Codor RGCU envisagée en 2016.

Les trois comités de la délégation technique continuent leurs actions de recherche et de valorisation, en particulier dans le domaine des matériaux, des sols et des techniques routières.
Ils se sont réunis, chacun de deux à trois fois durant 2015, pour coordonner les comités de pilotage des nombreuses actions en cours, définir les nouveaux champs et les actions à investiguer, notamment pour anticiper, consolider les montages de projets. Les trois comités travaillent en démultipliant leurs moyens pour des actions en partenariat avec les acteurs de la recherche dans des finalités opérationnelles.

Pour les matériaux, le comité « matériaux », présidé par François CUSSIGH, poursuit son travail portant sur le comportement au feu des bétons d'infrastructure souterraine (thèse en partenariat initiée 2012 et soutenue fin 2015), sur la RSI (réaction sulfatique interne) des différents bétons. En association avec le comité sols, il poursuit l'action de recherche sur le ressuage des matériaux cimentaires initiée en 2014, en ciblant les bétons de fondations profondes (thèse en partenariat initiée 2014 et en cours). Il a exprimé son soutien fort au projet PERFDUB. Le comité a engagé en 2015 une campagne d'essais sur le comportement au feu avec le CERIB.

Pour les sols, le comité « sols », présidé par Serge BOREL, poursuit le transfert opérationnel vers les entreprises de la méthodologie innovante pour le contrôle des micro-pieux (thèse en partenariat soutenue en juillet).

La thèse en partenariat initiée 2011 sur le comportement à la gélifraction des sols traités à la chaux a été soutenue en Mars 2015, la thèse en partenariat initiée 2012 sur le comportement sous sollicitations cycliques des couches granulaires des matelas de répartition est finalisée et sera soutenue Janvier 2016, la thèse en partenariat initiée 2012 portant sur le comportement à l'érosion des sols traités à la chaux a été soutenue en Décembre 2015.

Le travail portant : sur le comportement des bétons de fondations profondes (deux thèses en partenariat initiées en 2013) et le comportement des bétons de sols (thèse en partenariat initiée en 2013) se poursuit. Initialisées en 2014, la thèse sur la caractérisation des sols urbains (thèse en partenariat initiée 2014), et celle sur le développement de capteurs immergés en milieux de sols complexes (thèse en partenariat initiée 2014) se poursuivent. Deux nouvelles recherches partenariales se sont engagées en 2015 : une sur l'interaction eau poussières visant à optimiser la consommation d'eau dans les techniques de terrassements, une autre sur le comportement des pieux géothermiques.

Pour les techniques routières, le comité « routes », présidé par Thierry GENESTAR, au travers de ses deux spécialités, a poursuivi ses travaux de recherche sur les enrobés à froid et leur propriétés mécaniques, des mesures de densité en place, des chaussées et des barrières de sécurité en béton. La réalisation du projet MURE et la mise en place du projet DVDC continuent de mobiliser fortement le comité. Les travaux portant sur les techniques d'identification des minéraux amiantifères restent une priorité. Deux thèses ont été engagées par l'USIRF en 2015.

VALORISATION

La délégation technique a fait la promotion des journées de transfert et de valorisation des travaux des projets nationaux, des projets ANR, initiés les années précédentes dans nos instances ou non, mais collectives et proches de nos activités.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

NORMALISATION ET REGLEMENTATION

La normalisation européenne prenant le pas sur celle nationale et sur la documentation technique produite historiquement par le réseau scientifique et technique, la FNTP défend le savoir-faire des entreprises sur le champ européen, accompagnant et conseillant ses métiers sur la stratégie à développer.

Anticipation et veille normative

La FNTP participe aux instances nationales de concertation, dans le domaine de la normalisation et de la réglementation technique. Elle veille en particulier à la cohérence des actions des groupes de travail ou commissions de normalisation avec des visions plus prospectives, comme les opportunités pour les entreprises qu'offre le BIM en infrastructures. Quelques-unes de ces actions sont détaillées ci-après.

- Les travaux normatifs relatifs à l'implémentation du BIM (Building Information Modelling) dans le secteur de la construction ont démarré à l'Europe en septembre 2015 au sein du comité CEN/TC 442 et quatre Working Groups (WG) ont vu le jour ; « Strategy & Planning », « Exchange information », « Information Delivery Specification », « Support data Dictionnaires », secrétariat est assuré par la France.
- Des normes internationales (ISO) ont été adoptées et reprises en normes européennes d'origine internationale (EN ISO) par la procédure d'acceptation unique (UAP), il s'agit de :
- EN ISO 12006-3 : Construction immobilière - Organisation de l'information des travaux de construction - Partie 3: Schéma pour l'information basée sur l'objet.
- EN ISO 16739 : Classes de fondation d'industrie (IFC) pour le partage des données dans le secteur de la construction et de la gestion des installations.
- EN ISO 29481-2 Modèles des informations de la construction - Contrat d'interchange - Partie 2: Cadre d'interaction.
- Une très grande attention est portée à la traduction des termes de référence du domaine, dû au fait que ces normes sont les premières internationales sur le BIM reprises en français. La terminologie est un sujet majeur de la commission miroir en France du CEN/TC 442, AFNOR/PPBIM.
- Une présentation des travaux de normalisation de la commission AFNOR/PPBIM a été faite, dans les locaux de la FNTP, en octobre 2015, à la délégation japonaise composée de représentants du JACIC (Japan Construction Information Center Foundation), lors de leur visite à Paris.
- Les travaux de normalisation en matière de développement durable appliqués aux infrastructures de génie civil sont effectivement conduits, en parallèle, au niveau international et européen.
- À l'Europe, les travaux ont effectivement débuté au sein du CEN/TC 350 avec l'élaboration de la cinquième partie de la série de normes européennes relatives à l'évaluation des ouvrages de génie civil. Il s'agit du projet de norme prEN 15643-5 qui porte sur les principes et exigences spécifiques de l'évaluation des performances environnementales, sociales et économiques des ouvrages de génie civil en tenant compte de leurs caractéristiques techniques et fonctionnelles.
- À l'International (ISO), une norme est entrée en révision (ISO 15392 - Principes généraux), et les travaux de normalisation de définition des indicateurs applicables aux ouvrages de génie civil ont démarré avec l'élaboration de la norme ISO 21929-2
- Une concertation s'est tenue au courant de l'été 2015 et des accords ont pu être trouvés entre les trois commissions BNTEC/P18E & AFNOR/P18B & BNTRA/EC2 sur les contenus respectifs des normes « exécution » & « produit » & « calcul ». Une architecture identique expliquant les relations des trois normes est prévue dans chaque document. Les travaux sur les normes BFUP « produit » et « calcul » se sont poursuivis et s'achèveront au courant du premier semestre 2016. Les travaux sur la norme BFUP « exécution » ont quant à eux, démarré en novembre 2015.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Réglementation technique et réalisation des marchés

- Le règlement européen sur les produits de construction entré en vigueur au 1er juillet 2013 a fait l'objet de nombreux actes délégués précisant le dispositif. La FNTP est intervenue auprès des représentants de la FIEC pour conserver le niveau d'informations attendu des entreprises quant aux produits qui leur sont livrés.
- Les fascicules du CCTG-Travaux restent les documents essentiels de prescription pour la commande publique. La FNTP a participé aux travaux de révision des fascicules 65 et 68 :

L'arrêté interministériel validant le fascicule 65 « Exécution des ouvrages de génie civil en béton armé ou précontraint » n'a pas été disponible en 2015. Ce document n'est donc pas entré en vigueur en 2015 comme il l'était prévu

La révision du fascicule 68 « Exécution des travaux de fondations des ouvrages de génie civil », a été achevée et validée après examen en conseil scientifique de l'OEAP au cours de décembre 2015.

Les fascicules 25, 26, 27, 65, 68 du CCTG-Travaux restent en attente des arrêtés les homologuant.

Le programme de travail se maintient avec les travaux de révision :

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, des fascicules 70 « Canalisations d'assainissement et ouvrages annexes », 71 « Fourniture et pose de conduites d'adduction et de distribution d'eau » et 74 « Construction des réservoirs en béton », avec un dimensionnement aux Eurocodes (entrée en vigueur envisagée en 2016). Deux nouvelles fascicules sont entrés en révision, le 73 « Equipement hydraulique, mécanique et électrique des stations de pompage d'eaux d'alimentation et à usages industriels ou agricoles » et le 81-I « Construction d'installation de pompage pour le relèvement ou le refoulement d'eaux usées, domestiques, d'effluents industriels ou d'eau de ruissellement ou de surface ».

DÉLÉGATION MATÉRIEL

Président : Michel LALLEMENT Rapporteur : Catherine JAROSZ

Au cours de l'année 2014, la délégation du matériel, qui fédère près de quatre-vingt experts répartis dans onze groupes de travail représentant l'ensemble des activités des travaux publics, a poursuivi l'ensemble de ses actions initiées les années précédentes mais a également amorcé de nouvelles thématiques de travail.

Un important échange et retour d'expérience des experts matériel de la délégation, issus des entreprises utilisatrices, a permis d'évoquer tout sujet technique lié au matériel, toutes spécificités des spécialités, de statuer sur des problématiques réglementaires ou de sécurité, trouver des solutions aux contraintes législatives et administratives, et ainsi construire les réunions interprofessionnelles.

PROMOTION ET DIFFUSION DE L'INFORMATION LIEE AUX MATERIELS

L'année 2015 a été marquée par les 50 ans d'existence de la cote des matériels d'occasion.

A cette occasion, une grande table ronde a été organisée le 27 novembre 2015, avec une forte participation du milieu interprofessionnel engagé dans le marché de l'occasion.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Cet événement a été animé par Didier Thevenard, animateur général de la délégation du matériel, avec les interventions de :

- Sylvain Bassaïsteguy, Président Directeur Général SOMTP,
- Jean Paul Di Ruggiero, Direction des règlements, Groupe SMA,
- Benoit Etienne, Président Wirtgen France,
- Christophe Lagandré, Directeur Commercial Volvo CE,
- Jean-Jacques Le Moal, Expert de Justice et Ingénieur Conseil,
- Thierry Robert, Directeur Matériel Groupe NGE.

Le constat est unanime : la cote, animée par la Délégation Matériel de la FNTP, mise à jour une fois par an, fait aujourd'hui office de référentiel pour la profession pour réaliser les estimations sur les matériels TP et contribue à la fluidification du marché. Elle participe, de fait, à la défense du secteur.

Le calcul de la cote, est disponible en ligne sur le site www.tpmateriel.com et www.equipment-center.com. Les fascicules de cote d'occasion sont téléchargeables sur les sites de la Fédération.

La délégation du matériel a participé activement et de manière interprofessionnelle, au sein de la direction générale du travail, à la rédaction d'un guide technique relatif aux opérations de modifications de machines. Suite à sa publication au Bulletin Officiel le 18 novembre 2014, une journée d'information technique interprofessionnelle sur le sujet a été organisée le 24 avril 2015, en collaboration avec le ministère du travail et le CISMA.

Un débat sur l'accessibilité aux engins de chantier a réuni, le 27 novembre 2015, les utilisateurs et les constructeurs, ainsi que des loueurs, représentants du ministère du travail et de la FIEC, préventeurs d'entreprises, et organismes partenaires tels que l'INRS et l'OPPBTB.

Les utilisateurs ont présenté leur perception, illustrée par un remarquable retour des constats relevés lors de l'étude ergonomique réalisée sur le salon Intermat 2015, sur les moyens d'accès lors des phases de montées, descentes et maintenance des engins.

Des exemples pratiques de moyens mis en place en entreprise mais également les attentes des utilisateurs en termes de sécurité ont été exposées.

Les constructeurs ont enrichi les échanges en présentant leur vision, leurs améliorations et avancées dans la conception des engins ainsi que leurs perspectives d'évolution.

La délégation du matériel, au travers du groupe « Routes », et en lien avec le comité matériel de l'USIRF a organisé une journée « Installations d'enrobage – Horizon 2020 ». Cette table-ronde a permis de réunir, autour de thèmes majeurs tels que l'environnement, la prévention, l'énergie, la maintenance et la conduite de projets, les utilisateurs et les constructeurs d'installations d'enrobage et d'aborder les préoccupations de la profession.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Dans le cadre de ses missions d'échanges d'informations et de collaboration, la délégation a régulièrement rencontré les représentants des constructeurs, des organisations des constructeurs, des distributeurs et des loueurs de matériels (CISMA, SEIMAT, DLR), des transporteurs chargeurs (AUTF), des organismes partenaires (INRS, OPPBTB) pour définir des priorités d'actions communes.

Dans ce fort contexte relationnel et interprofessionnel, les quatre organismes - CISMA, SEIMAT, DLR et FNTP - se sont régulièrement associés pour travailler sur des actions à dynamique intersyndicale et collaborer sur des thématiques de préoccupation commune.

Suite à la publication du guide professionnel relatif aux vérifications générales périodiques (VGP) des engins en 2014, des travaux de rédaction d'un guide sur le maintien en bon état des matériels, non soumis aux VGP réglementaires, ont démarré avec les contributions des 4 organisations.

Dans le cadre des travaux liés à la grue à tour, de nombreux échanges ont également eu lieu avec le SPMDG (Syndicat Professionnel des Monteurs et Démonteurs de Grues à tour).

La FNTP a étroitement collaboré avec la société COMEXPOSIUM pour l'organisation des Innovation Awards lors du salon INTERMAT 2015. Les réunions de jury se sont déroulées à la Maison des Travaux Publics et l'annonce officielle des lauréats a eu lieu sous la présidence de Bruno Cavagné.

La FNTP est représentée à la section inspection du COFRAC pour l'habilitation et la surveillance des organismes de contrôle.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

ANTICIPATION ET VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Dans la continuité des années précédentes, la délégation du matériel a poursuivi les actions déjà engagées dans le cadre de la révision des normes harmonisées liées à la directive machine.

Elle a suivi en particulier les normes sur les engins de terrassement, les grues à tour, les installations d'enrobage et les machines routières, le matériel de concassage et les machines de forages.

Tout au long de l'année, elle a eu des échanges réguliers avec la direction générale du travail (bureau CT3) sur les aspects réglementaires et a instauré une collaboration très étroite avec l'INRS sur les notions de sécurité liée aux matériels.

La délégation participe au comité national CTN-B de la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM-TS) avec la volonté d'améliorer les conditions de travail des salariés et la réduction des risques professionnels. En relation avec la direction des affaires sociales et la commission santé sécurité de la FNTP, un programme d'actions de prévention spécifique a été établi et la prévention est ainsi intégrée au travers des recommandations. La délégation participe à la rénovation des recommandations du dispositif CACES

EXPLOITATION DES MATÉRIELS

La délégation s'est impliquée dans des groupes de travail transverses sur l'évolution des finisseurs et le captage des fumées, ainsi que sur l'aspiration des poussières sur les raboteuses.

La révision du guide des vérifications périodiques des installations d'enrobage a été poursuivie et les recommandations décrites ont été mises en application dans les entreprises volontaires.

Une action particulière a été menée sur la visibilité au poste de conduite des balayeuses lors de recul. Des limitations de vitesse pour le recul des camions et des balayeuses ont été préconisées par la profession.

Les résultats quant au groupe de travail transverse « Matériels et engins de chantiers », né d'une convention nationale entre les principaux acteurs de la prévention, ont été présentés à Bruxelles en 2015, et ont permis la création d'un groupe de travail FIEC/FETBB, composé de représentants de fédérations européennes de la construction, en collaboration avec le CECE ainsi que de l'ETUI (European Trade Union Institute).

Ces échanges au niveau européen concernent l'ensemble des aspects liés à la sécurité des machines. Des fonds européens ont été débloqués par la Commission européenne et les travaux démarreront en 2016.

Lors du salon INTERMAT qui s'est déroulé en avril, une étude ergonomique a permis de réaliser un bilan des accès aux machines lors des phases de montées, descentes et maintenance des engins, phases de travail très accidentogènes.

En partenariat avec les bureaux d'études des constructeurs de grues à tour, les organismes de contrôles ainsi que les constructeurs, la commission « Levage » a publié une recommandation professionnelle en vue de la conception, de la réalisation et du contrôle des fondations de grues à tour.

En collaboration avec l'INRS et grâce aux propositions techniques des constructeurs de grues à tour, elle travaille sur la conception des futures grues à tour avec la mise à jour de la norme EN 14439. Des possibilités de « retrofit » ont été proposées par les constructeurs afin d'améliorer la sécurité des utilisateurs lors des phases de montage et de démontage des éléments de grue existante, et des solutions d'accès motorisés ont vu le jour en 2015.

En partenariat avec le CSTB, les constructeurs de grue à tour, un guide de recommandation sur la prise en compte des effets de site et la détermination de la configuration de stabilisation d'une grue à tour a été publié.

En parallèle, en collaboration avec l'INRS, la DGT, le CISMA, la COPREC et l'OPPBTB, le groupe a finalisé un document à l'intention des entreprises sur la gestion des interférences et des zones interdites sur les chantiers.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

TRANSPORT

L'année 2015 a été l'occasion pour le groupe transport de la délégation du matériel de renforcer ses réseaux, en particulier avec l'AUTF, le ministère de l'intérieur et sa direction à la sécurité routière DSCR et le MEDDE et sa direction générale sur les infrastructures de transports et de la mer DGITM. IL a développé de nouvelles relations avec la Fédération National des Transporteurs Routiers, FNTR.

La FNTP participe aux travaux sur les textes réglementaires, les guides et les procédures relevant des transports exceptionnels. Ces travaux initiés par le Ministère de l'intérieur portent sur l'amélioration de la sécurité du franchissement des passages à niveau par les transports exceptionnels et des instructions des dossiers. En échangeant régulièrement avec la DSCR et les acteurs terrains, entreprises et DREAL, le groupe transport continue de contribuer à l'amélioration continue du dispositif de demande d'autorisation de transports exceptionnels.

Pour faire évoluer les textes sur l'augmentation des PTAC (poids total autorisé en charge) des porteurs 3 à 4 essieux (nouvelles configurations), l'AUTF (dont la FNTP est adhérente) a continué son lobbying avec l'aide de la FNTP. L'AUTF avait porté le projet qui définissait les bases de la réglementation sur les nouvelles configurations des véhicules.

Les problématiques liées à la logistique urbaine restent des points importants dans l'organisation de nos activités. Les travaux et les initiatives de la ville de Paris dans le cadre des objectifs du conseil de Paris de parvenir en deux étapes à la « dé-diésélisation » de la livraison du dernier kilomètre sont régulièrement suivis, en direct et dans les commissions de l'AUTF. La FRTP Ile de France a été alertée et associée à l'évolution de la réglementation. Toutes les grandes agglomérations seront concernées à terme.

Dans la perspective de contraintes urbaines de plus en plus fortes, nous suivons les nouvelles alternatives de carburant, tels que l'électrique et le gaz naturel liquide (GNL) ainsi que les évolutions des constructeurs dans ces domaines vis-à-vis de nos champs d'activités.

SOLCYP : sollicitations cycliques dans les fondations profondes

ERINOH : érosion interne des ouvrages hydrauliques

CEOS.FR : comportement sur l'évolution des ouvrages spéciaux vis-à-vis de la fissuration et du retrait

EMACOP : énergies marines côtières et portuaires

RECYBETON : recyclage complet des bétons

Ville 10D : différentes dimensions pour un développement urbain durable et désirable décliné dans une dynamique « dessus/dessous »

MINnD : modélisation des informations interopérables pour des infrastructures durables

MURE : multi recyclage des enrobés bitumineux

PERFDUB : approche performantielle de la durabilité des bétons

C2ROP : Chute de blocs, risques rocheux et ouvrages de protection, anciennement CR2OP changement climatique, risques rocheux et ouvrages de protection.

GEDI : gestion durable des infrastructures

DVDC : durée de vie des chaussées

ARSCOP : nouvelle approche de reconnaissance des sols et de conception des ouvrages géotechniques avec le pressiomètre

BIM : building information modeling

CCTG : cahier des clauses techniques générales

RAPPORTS DES COMMISSIONS

INFORMATIONS « MATERIEL ET TRANSPORTS »

JANVIER

- Remboursement partiel de la TICPE sur le gazole second semestre 2014
- Transports exceptionnels nouvelle carte nationale des itinéraires 1^{ère} catégorie
- Interdictions complémentaires de circulation - transport de marchandises hiver - été 2015

MARS

- Remboursement partiel de la TICPE sur le gazole nouveau délai de demande de remboursement

MAI

- Récapitulatif des informations « Technique et Recherche » et « Matériel » publiées au cours de l'année 2014

JUIN

- Recommandations professionnelles relatives aux fondations des grues à tour

JUILLET

- Remboursement partiel de la TICPE nouveau formulaire
- Remboursement partiel de la TICPE sur le gazole premier semestre 2015

DÉCEMBRE

- Taxe à l'essieu nouvelle reconduite de l'exonération jusqu'au 31 décembre 2019

RAPPORTS DES COMMISSIONS

IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE

Président : Jean Bergougnoux

Vice-Président : Bruno Cavagné

Co-Rapporteurs : Corine Le Sciellour, François Oger

COMITÉ SUPERIEUR DE L'IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE

Conseil des Régions : Pierre MASSY, José RAMOS

Conseil des Spécialités : Olivier ALLEZ, Alain GRIZAUD

Commission Développement économique : Denis GAUTHIER, Bernard HERITIER

Commission Europe - International / SEFI : Michel LALLEMENT

Commission Marchés : Philippe ATHUYT, Jacques DOLMAZON,

Commission Technique et Innovation : Christian TRIDON

INFORMATION « IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE »

MARS

- Identification Professionnelle



© Photos A. LEBON/Crédits Photothèque FNTF

FEDERATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS

3, rue de Berri - 75008 PARIS

www.fntp.fr

Toute utilisation, totale ou partielle de cette publication, à des fins autres qu'un usage privé, est interdite sans l'autorisation expresse et préalable de la FNTF. Toute utilisation autorisée de cette publication devra mentionner sa source.